



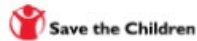
Joint and Intersectoral Analysis Framework

JIAF 2

Manuel technique

Julliet 2024

Partenariat Global du JIAF



PARTIE 1 : JIAF 2 VUE D'ENSEMBLE	3
Qu'est-ce que le JIAF 2 ?	3
Pourquoi le JIAF a-t-il été développé ?	4
Quelle est la valeur ajoutée du JIAF 2 ?	4
Comment fonctionne le JIAF 2 ?	6
Comment le JIAF 2 est-il mené au niveau du pays ?	7
Quelle est la structure de gouvernance du JIAF 2 ?	10
Comment la qualité du JIAF 2 est-elle assurée ?	11
Quels sont les principaux défis et limites du JIAF 2 ?	12
Deuxième partie : MÉTHODES JIAF 2	14
APERÇU DES MÉTHODES	15
Cadre d'analyse du JIAF 2	15
Boîtes à outils du JIAF 2	16
Plateforme d'analyse du JIAF 2.....	17
MODULE 1 : FACTEURS CONTRIBUTIFS ET PORTÉE DE L'ANALYSE	20
Objectifs et résultats.....	20
Boîte à outils 1 - Vue d'ensemble	21
Orientation	24
MODULE 2 : BESOINS SECTORIELS INTEROPÉRABLES	32
Objectifs et résultats.....	32
Vue d'ensemble de la boîte à outils 2.....	34
Orientation	39
MODULE 3 : BESOINS INTERSECTORIELS	41
Objectifs et résultats.....	41
Vue d'ensemble de la boîte à outils 3.....	41
Orientation	54
ANNEXES	61

PARTIE 1 : JIAF 2 VUE D'ENSEMBLE

La présente section permet à toutes les parties prenantes d'avoir une compréhension générale du Cadre d'analyse conjointe et intersectorielle 2 (JIAF 2).

La deuxième partie guide les analystes sur la façon de mettre en œuvre le JIAF 2.

Qu'est-ce que le JIAF 2 ?

La version 2 du Cadre d'analyse conjointe et intersectorielle (JIAF) définit des normes mondiales pour l'estimation et l'analyse des besoins humanitaires et des risques de protection. L'objectif principal du JIAF est d'éclairer la prise de décision stratégique, ainsi que l'analyse et la planification de la réponse grâce à un cadre d'analyse conjointe et intersectorielle complet et rigoureux, fondé sur des preuves.

Le JIAF 2 a été développé par un partenariat de bailleurs de fonds, d'agences de l'ONU, d'ONG, de clusters mondiaux, de domaines de responsabilité et d'agences spécialisées¹ sous l'égide du Grand Bargain.² Il s'appuie sur les enseignements tirés de l'application du JIAF 1 et sur un processus de deux ans de consultations, de (re)conception, d'essais et d'apprentissage, incluant la recherche universitaire et appliquée, qui ont abouti à l'élaboration du JIAF 2 et à sa mise en œuvre dans le cadre du Cycle de programme humanitaire (HPC) de 2024. Un exercice plus approfondi sur les enseignements tirés a permis d'apporter des améliorations supplémentaires à la version actualisée du JIAF 2.

Le JIAF 2 fournit une méthodologie approuvée par le IASC pour produire les estimations des besoins humanitaires qui alimentent le Cycle de programme humanitaire. Le JIAF 2 s'appuie sur des méthodes quantitatives et qualitatives pour générer la base de données qui sous-tend l'analyse des besoins présentée dans les Besoins humanitaires et plan de réponse (HNRP) et, par conséquent, la réponse humanitaire collective. Ses résultats éclairent la prise de décision stratégique en matière d'assistance humanitaire et de protection, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire et leurs caractéristiques, la nature, les déterminants et la sévérité de leurs besoins, ainsi que la manière dont les besoins sectoriels se chevauchent et coexistent.³ L'Encadré 1 présente les principaux résultats du JIAF 2.

¹ Les partenaires mondiaux du JIAF sont : Acaps, Affaires mondiales Canada, Cluster mondial Abri, Cluster mondial Éducation, Cluster mondial Nutrition, Cluster mondial Gestion et coordination des camps (CCCM), Cluster mondial Protection, Cluster mondial Santé, Cluster mondial Sécurité alimentaire, Cluster mondial WASH, La Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (DG-ECHO), Domaine de responsabilité des Droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété (AoR HLP), Domaine de responsabilité de l'Action anti-mines, Domaine de responsabilité de la Protection de l'enfance, Domaine de responsabilité de la Violence sexiste, FAO, FCDO, HCR, IPC, NRC, OCHA, IOM, OMS, REACH Initiative, Save the Children, SIDA, UNFPA, UNICEF, USAID, WFP.

² [The Grand Bargain \(Site officiel\) | IASC \(interagencystandingcommittee.org\)](https://www.interagencystandingcommittee.org/)

³ Dans le JIAF 2, les mots « secteurs » et « sectoriel » sont utilisés en référence aux clusters et aux domaines de responsabilité du IASC officiellement activés, ainsi qu'aux mécanismes de coordination sectorielle pertinents qui peuvent

L'aperçu d'une page du JIAF 2 donne une rapide vue d'ensemble du JIAF et peut soutenir la communication sur le processus et son importance. L'aperçu peut être consulté sur le site web du JIAF à l'adresse suivante : www.jiaf.info.

Encadré 1 : Principaux résultats du JIAF

Définition de la crise et des personnes touchées : Les déterminants de la crise (conflits, chocs climatiques, etc.) et les personnes touchées.

Estimation de l'ampleur globale des besoins humanitaires résultant de la crise : Combien de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire et de protection, quels que soient les secteurs d'où proviennent les besoins.

Identification des personnes et des lieux qui ont le plus besoin d'assistance humanitaire et de protection : Quels sont les groupes de population et les zones géographiques dont les besoins sont les plus sévères en raison de l'effet cumulatif du chevauchement des besoins dans différents secteurs.

Évaluation de l'éventualité d'une catastrophe intersectorielle : Sur la base d'une analyse des indicateurs d'impact, déterminer collectivement si une catastrophe intersectorielle est en train de se produire et où (c'est-à-dire si la sévérité des besoins la plus élevée est atteinte et dans quels endroits).

Estimation des besoins sectoriels interopérables et communément compris : Combien de personnes sont en besoin dans des secteurs spécifiques, et quel est la sévérité de leurs besoins, en utilisant une référence commune interopérable.

Identification des modèles et liens intersectoriels : Comment les besoins des personnes se chevauchent, coexistent et interagissent.

Pourquoi le JIAF a-t-il été développé ?

La nécessité d'une approche plus cohérente et plus transparente pour analyser et présenter les besoins humanitaires a été largement reconnue lors du Sommet humanitaire mondial en 2016, dans le contexte d'un écart grandissant entre les besoins humanitaires mondiaux en constante augmentation et le financement disponible pour y répondre. Ce constat est devenu l'un des principaux engagements du Grand Bargain sur l'évaluation des besoins et a déclenché la conceptualisation du JIAF.

Quelle est la valeur ajoutée du JIAF 2 ?

Le JIAF 2 renforce la collaboration entre les secteurs et favorise une plus grande interopérabilité et connectivité entre les analyses sectorielles spécifiques, ce qui permet de mieux comprendre comment les différents besoins interagissent. Les principales valeurs ajoutées du JIAF 2 sont les suivantes :

- **Des normes mondiales qui peuvent être appliquées dans n'importe quelle crise humanitaire.** Bien que le JIAF fournisse des références mondiales, il permet l'utilisation de méthodes, de données et de connaissances spécifiques au contexte afin de garantir la pertinence dans tous les contextes de crise. Les analystes de pays peuvent y inclure leurs propres données pertinentes calibrées selon les normes mondiales du JIAF 2.
- **Une approche d'analyse centrée sur les personnes.** Les personnes touchées par les crises ont des besoins humanitaires multiples dans différents secteurs. Le JIAF 2 est basé sur une approche analytique qui prend en compte la coexistence et l'intersection de différents besoins, ainsi que la façon dont leurs effets combinés conduisent à des conditions humanitaires différentes.

être activés au niveau des pays. Des directives mondiales sont fournies dans ce manuel uniquement pour les clusters et les domaines de responsabilité qui ont une représentation mondiale dans le partenariat JIAF.

- **Un cadre mondial de l'interopérabilité sectorielle.** Le JIAF 2 rassemble les analyses sectorielles de manière interopérable, transparente et rigoureuse, alors que chaque secteur conserve ses propres processus, méthodes et indicateurs. Cet alignement est particulièrement important pour permettre une analyse intersectorielle plus cohérente des besoins humanitaires globaux.
- **Une approche cohérente pour estimer le nombre de personnes dans le besoin (PiN).** Le JIAF 2 permet d'estimer un chiffre du PiN total conjoint, à partir des PiN spécifiques au secteur, qui reflètent la définition du PiN du IASC⁴ et qui sont rassemblés de manière interopérable en les alignant sur les orientations opérationnelles du JIAF, ainsi que sur les orientations mondiales spécifiques au secteur.⁵
- **Des normes pour estimer la sévérité intersectorielle des besoins humanitaires.** Le JIAF 2 fournit des directives permettant aux secteurs d'aligner leurs méthodes individuelles sur l'échelle de sévérité mondiale commune, dont les résultats sont comparés à la sévérité des indicateurs d'impact pour les normes humanitaires convenues. Ainsi, bien que les méthodes et les indicateurs des secteurs soient différents, les résultats sont alignés sur des paramètres communs et sont donc interopérables.
- **Informations sur les modèles et liens intersectoriels.** Le JIAF 2 permet une analyse des besoins sectoriels qui coexistent dans différentes zones et différents groupes de population afin que les secteurs puissent mieux coordonner la réponse humanitaire.
- **Des méthodes simples mais rigoureuses, applicables à un large éventail de contextes de données.** Le JIAF 2 utilise à la fois une analyse statistique automatisée et des processus structurés, participatifs et de recherche de consensus. Il n'existe actuellement pas de modèles adéquats ou fiables permettant de réaliser cette analyse complexe à l'aide des seules approches algorithmiques et statistiques. Le JIAF 2 utilise une approche hybride qui comprend à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives. Cela permet de réaliser des analyses transparentes, impartiales et reproductibles.
- **Des processus simples et rationalisés.** Les processus du JIAF 2 s'appuient sur les processus de pays existants et ne nécessitent que trois sessions de travail multipartites en plus des processus d'analyse sectorielle existants. En tout, le processus du JIAF 2 devrait nécessiter quatre à six jours de sessions de travail conjointes multipartites.
- **Une plateforme d'analyse numérique en ligne basée sur le cloud pour faciliter l'analyse.** La plateforme d'analyse JIAF 2 offre aux analystes des fonctions de téléchargement et d'organisation des informations pour l'analyse exploratoire. Elle fournit une visualisation interactive pour l'analyse interprétative et des espaces de travail pour compléter l'analyse. La plateforme fonctionne avec une connexion Internet minimale et ne nécessite que des connaissances numériques de base. Pour les situations où la plateforme ne peut pas être utilisée, un ensemble d'outils hors ligne basés sur Microsoft Excel et reflétant la conception de la plateforme d'analyse est également disponible.
- **Utilise toutes les preuves pertinentes disponibles sans nécessiter de vastes opérations de collecte de données standardisées.** Le JIAF 2 s'appuie sur les approches sectorielles

⁴ Les personnes dans le besoin sont un sous-ensemble de la population affectée dont la sécurité physique, les droits fondamentaux, la dignité et les conditions de vie ou les moyens de subsistance sont menacés ou ont été perturbés, ET dont les niveaux actuels d'accès à la protection sociale, aux services et aux biens de base ne suffisent pas à rétablir des conditions de vie normales dans un délai raisonnable avec leurs simples moyens habituels sans une assistance supplémentaire.

⁵ La liste complète des orientations opérationnelles mondiales spécifiques au secteur permettant d'estimer le PiN et la sévérité se trouve en Annexe 3.

existantes pour l'évaluation des besoins, tout en soulignant l'importance d'une collecte coordonnée des données et en l'encourageant, dans la mesure du possible.

- **Compare les besoins dans l'espace et dans le temps, à la fois au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre.** Le JIAF 2 fournit des résultats comparables car il comprend : a) des échelles de sévérité sectorielle interopérables, b) des estimations du PiN par secteur interopérables, c) un tableau de référence sur la sévérité intersectorielle mondiale avec des indicateurs d'impact, des seuils et des descriptions normalisés et d) la « méthode de la Mosaïque » pour estimer le PiN total conjoint qui agrège les besoins sectoriels d'une manière cohérente et reproductible.⁶ Une autre innovation du JIAF est qu'il offre un espace de travail où les secteurs peuvent partager leurs méthodologies. Bien que des résultats comparables constituent une valeur ajoutée essentielle du JIAF 2, ils ne doivent pas être utilisés pour donner la priorité à une crise plutôt qu'à une autre, mais plutôt pour éclairer la planification de la réponse stratégique pour toutes les personnes dans le besoin.

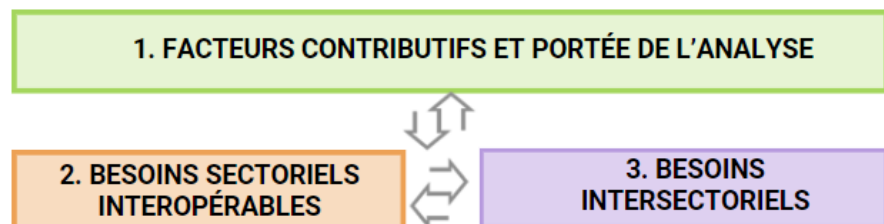
Comment fonctionne le JIAF 2 ?

Diagramme 1 : Modules du cadre d'analyse du JIAF 2

Le JIAF 2 fournit aux acteurs humanitaires un cadre pour structurer, analyser et synthétiser l'information afin de déterminer les besoins humanitaires et de protection des populations affectées. Le cadre

d'analyse du JIAF comporte trois modules, à savoir : 1. Facteurs contributifs et portée de l'analyse, 2. Besoins sectoriels interopérables, et 3. Besoins intersectoriels. Le diagramme 1 présente une visualisation simplifiée du cadre d'analyse du JIAF 2, tandis que la deuxième partie de ce manuel présente la version complète et élargie du cadre.

Chaque module est accompagné d'une boîte à outils. Chaque boîte à outils comprend un ensemble d'espaces de travail et de tableaux de référence, ainsi que des orientations sur la façon de les utiliser. Le diagramme 2 détaille les espaces de travail et les tableaux de référence inclus dans chaque boîte à outils. La deuxième partie de ce manuel fournit des orientations sur la façon d'utiliser les boîtes à outils.



⁶ L'explication de « l'interopérabilité » dans le JIAF 2 se trouve dans l'Encadré 14, page 33. L'explication de la méthode de la Mosaïque se trouve dans l'Encadré 21, page 52.

Diagramme 2 : Toutes les boîtes à outils, tous les espaces de travail, tous les tableaux de référence

Module	Boîte à outils n°	Espaces de travail	Tableaux de référence
Module 1 : Facteurs contributifs et portée de l'analyse	Boîte à outils 1	1A : Contexte	1 : Indicateurs potentiels pour le contexte, les chocs et les impacts
		1B : Chocs et impacts	
		1C : Portée de l'analyse	
Module 2 : Besoins sectoriels interopérables	Boîte à outils 2	2A : Interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin	2A : Interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin
		2B : Interopérabilité de la sévérité sectorielle	2B : Interopérabilité de la sévérité sectorielle
Module 3 : Besoins intersectoriels	Boîte à outils 3	3A : Feuille de calcul du PiN total conjoint	3A : Liste des tickets pour le PiN total conjoint
		3B : Feuille de calcul de la sévérité conjointe et intersectorielle	3B1 : Liste des tickets pour la sévérité intersectorielle préliminaire 3B2 : Classification de la sévérité intersectorielle
		3C : Modèles et liens intersectoriels	3C : Pistes d'analyse

Comment le JIAF 2 est-il mené au niveau du pays ?

La mise en œuvre du JIAF s'inscrit dans la chronologie du cycle de programme humanitaire, et s'appuie sur la collaboration existante entre les secteurs et les parties prenantes au niveau du pays. Les processus du JIAF 2 sont organisés autour des trois modules du cadre d'analyse (voir le diagramme 3 pour le processus de mise en œuvre par pays). Le JIAF 2 nécessite trois sessions de travail multipartites incluant des représentants de tous les secteurs, de OCHA, des agences de l'ONU, des ONG et des partenaires concernés. Les sessions de travail sont organisées de manière à préparer le terrain, à discuter et à examiner l'analyse sectorielle, ainsi qu'à compléter l'analyse intersectorielle. Le processus de pays proprement dit, y compris les chronologies, les activités et les participants, peut être adapté au contexte du pays. Par exemple, certains pays peuvent mettre en œuvre des activités infranationales, tandis que d'autres peuvent n'organiser des sessions de travail qu'au niveau national. Certains pays peuvent également prévoir plus de deux sessions de travail multipartites ou répartir les activités du JIAF différemment dans le temps selon le contexte du pays.

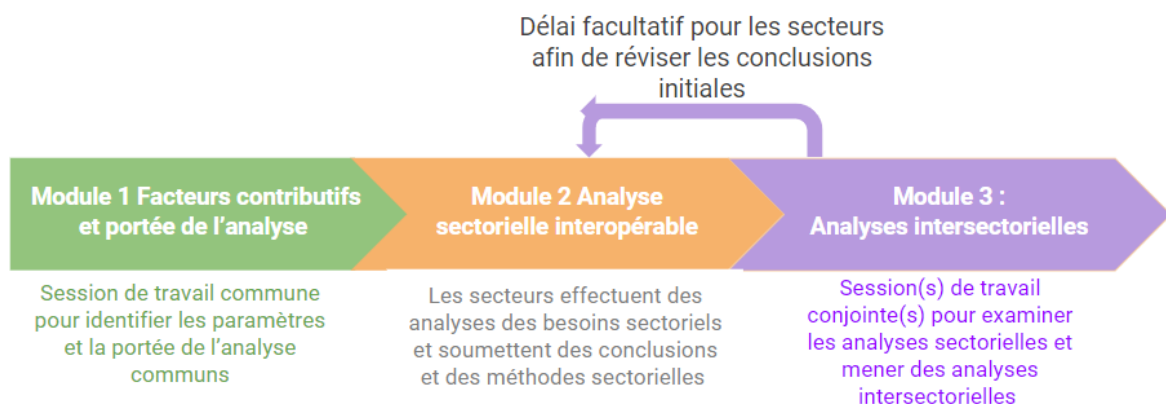
A titre de conseil général, le processus du JIAF est le suivant :

- **Module 1 : Facteurs contributifs et portée de l'analyse.** Session de travail multipartite afin d'identifier les causes et les impacts de la crise (y compris les personnes affectées), de définir la portée de l'analyse et de planifier une analyse sectorielle interopérable, y compris l'identification des groupes de population vulnérables à prendre en compte pendant la phase d'analyse. Il est prévu que OCHA prépare les documents pour la session de travail multipartite et que les partenaires se réunissent pendant environ une journée pour tirer les premières conclusions.
- **Module 2 : Analyse sectorielle interopérable.** Les secteurs effectuent leur propre collecte et analyse de données en tenant compte de la portée de l'analyse et des directives convenues conjointement pour l'interopérabilité. Les secteurs soumettent leurs

conclusions pour compilation ainsi qu'une description de la méthodologie utilisée pour estimer les chiffres du PiN préalable et de la sévérité, y compris les définitions, les indicateurs et les seuils appliqués. Les secteurs et les partenaires se réunissent dans le cadre d'une session de travail multipartite pour présenter et discuter leurs conclusions, et identifier les problèmes à résoudre avant le module final.

- **Module 3 : Analyse intersectorielle.** Session de travail multipartite afin d'examiner les conclusions sectorielles finales (y compris pour signaler et résoudre les divergences majeures), de déterminer le PiN total conjoint (avec une méthodologie claire et transparente), la sévérité intersectorielle et les caractéristiques de la crise, et de finaliser les conclusions sur le contexte, les déterminants de besoins, la vulnérabilité et l'impact du module 1. Cette phase comprend une discussion spécifique visant à déterminer s'il y a des personnes ou des lieux dans la crise qui subissent une catastrophe intersectorielle.

Diagramme 3 : Processus de mise en œuvre du JIAF 2 dans les pays



Tous les partenaires et acteurs humanitaires ont un rôle important à jouer dans les processus du JIAF 2. Les équipes humanitaires pays (HCT) (ou leurs équivalents) sont chargées de s'engager à des moments stratégiques du processus du JIAF afin de garantir une discussion transparente et un accord collectif sur les principales conclusions du processus. Les clusters nationaux sont chargés d'effectuer des analyses sectorielles selon des normes interopérables convenues et de participer à des sessions de travail conjointes et intersectorielles afin de discuter des conclusions sectorielles et de mener des analyses intersectorielles. OCHA est responsable de la coordination des processus du JIAF 2, de la préparation et de l'animation des sessions de travail multipartites. Les partenaires techniques et la société civile, y compris les agences de l'ONU chefs de file du sectorielles, les ONG et les personnes directement touchées, devraient soutenir l'analyse en apportant leurs connaissances dans les discussions. Le diagramme 4 détaille les responsabilités spécifiques de chaque partenaire.

Diagramme 4 : Responsabilités des partenaires du JIAF 2 au niveau du pays

<p>Secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre les descriptions et méthodes mondiales pour les estimations de la sévérité sectorielle et du PiN, et se coordonner avec les clusters mondiaux pour toute adaptation spécifique à un pays, qui doit être documentée et rapportée de manière transparente. • Partager avec OCHA la description et les méthodes d'estimation de la sévérité et du PiN, et les présenter lors des sessions de travail multipartites. • Assurer la réussite de l'analyse sectorielle au niveau de l'unité d'analyse convenue (basée sur la zone et/ou sur la population). • Partager les résultats préalables et définitifs de l'analyse sectorielle avant les sessions de travail multipartites, notamment le PiN sectoriel et la sévérité. • Participer à des sessions de travail multipartites : <ul style="list-style-type: none"> ○ convenir de la portée de l'analyse du JIAF et de l'unité d'analyse (zones et/ou groupe de population), notamment l'identification des déterminants de besoins et des facteurs contributifs communs qui définissent la portée de la crise et les personnes touchées. ○ Partager et discuter l'analyse sectorielle et, le cas échéant, en profiter pour réviser les conclusions. ○ Partager et discuter la description et les méthodes d'estimation de la sévérité sectorielle et du PiN. ○ Analyser la façon dont les besoins sectoriels sont liés, se chevauchent et ont évolué au fil du temps, et la façon dont les interactions varient entre les zones et les groupes de population. ○ Revoir le PiN total conjoint et discuter des estimations sectorielles, en se concentrant sur les zones signalées. ○ Revoir l'analyse de la sévérité intersectorielle préliminaire et mener une analyse approfondie des zones signalées. • Collaborer pour identifier les besoins en données et, dans la mesure du possible, collecter et analyser les données de manière coordonnée, efficace, transparente et redevable. • Promouvoir et soutenir la collecte de données conformément à la portée de l'analyse convenue pour les indicateurs d'impact intersectoriels détaillés dans le tableau de référence intersectoriel.
<p>OCHA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et organiser l'ensemble du processus du JIAF d'une manière inclusive, y compris, mais sans s'y limiter, la formation et les ateliers. • Veiller à ce que les sessions de travail multipartites soient animées de manière neutre afin de favoriser des discussions transparentes, collaboratives et respectueuses, et de promouvoir une bonne analyse collective. • Préparer les outils de gestion de l'information du JIAF, y compris la collecte et l'organisation des informations de base et de soutien. • Consolider les contributions des secteurs, effectuer une analyse préalable et compiler les informations dans les outils de gestion de l'information du JIAF.
<p>HCT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'engagement dans le processus du JIAF ; • Garantir l'accord collectif et la transparence sur les décisions clés telles que la portée de l'analyse et les estimations du PiN définitif ; • Approuver les résultats définitifs du processus du JIAF.

Comment la qualité du JIAF 2 est-elle assurée ?

Le partenariat JIAF s'engage à garantir que les produits JIAF répondent aux normes mondiales et aux besoins des décideurs. La qualité de l'analyse JIAF 2 est favorisée par une combinaison de six composantes, comme le montre le diagramme 6.

Diagramme 6 : Les six composantes de l'assurance qualité du JIAF



Le mécanisme d'assurance qualité comprend de multiples canaux au niveau du pays permettant de solliciter une aide à l'analyse quotidienne pendant la mise en œuvre du JIAF, ainsi qu'un soutien inter-organisations approfondi pour faciliter le consensus sur des questions complexes ou litigieuses. Les canaux permettant aux praticiens de pays d'accéder au soutien sur le JIAF au niveau mondial comprennent le service d'assistance du JIAF, un système de point focal qui associe chaque opération du cycle de programme humanitaire à un expert mondial du JIAF afin de fournir un soutien à distance ou de se déployer en cas de besoin, ainsi que des sessions portes ouvertes dédiées avec des experts mondiaux.

Le service d'assistance du JIAF est géré par OCHA et est soutenu par les représentants des partenaires qui font partie du groupe de travail sur la méthodologie du JIAF ou par ceux qui ont été formés en tant qu'experts mondiaux du JIAF. Le service d'assistance est accessible directement via la plateforme d'analyse ou à l'adresse électronique suivante : JIAFhelpdesk@gmail.com. Tout partenaire peut introduire une demande de soutien via le service d'assistance. En cas de rupture du consensus au niveau du pays sur la mise en œuvre des méthodes, processus et outils du JIAF 2, les partenaires peuvent soulever une demande de soutien

approfondi. Le diagramme 7 détaille le mécanisme de soutien inter-organisations via le service d'assistance du JIAF.

Diagramme 7 : Procédures de soutien inter-organisations approfondi pour faciliter le consensus technique

- Membres et présidence : Le service d'assistance est composé de points focaux techniques du groupe de travail sur la méthodologie du JIAF, y compris tous les clusters au niveau mondial, OCHA, des agences de l'ONU et des ONG. OCHA présidera le service d'assistance.
- Mise en place du service d'assistance : Chaque nouvelle demande est enregistrée dans le système de suivi du service d'assistance du JIAF. OCHA est chargé d'enregistrer toutes les informations relatives aux demandes de soutien approfondi dès qu'elles sont reçues. OCHA est également chargé de faire appel au service d'assistance pour évaluer la demande et confirmer si un soutien inter-organisations approfondi doit être mis en place ou si la question peut être résolue par une clarification des méthodologies techniques. Si le soutien inter-organisations approfondi est activé, le service d'assistance discutera avec l'équipe-pays et fournira des recommandations à l'équipe humanitaire pays.
- Suivi du service d'assistance : Le suivi est accessible en temps réel et est ouvert à tous les membres des organes de gouvernance du JIAF, y compris les membres du Groupe consultatif conjoint et du Comité directeur. Le Groupe consultatif conjoint sera informé lorsqu'un nouveau soutien inter-organisations approfondi aura été lancé. Le service d'assistance enregistrera des informations en temps réel sur la demande, la solution fournie par le service d'assistance et les mesures prises au niveau du pays suite aux orientations du service d'assistance.
- Responsabilité du service d'assistance : Le président du service d'assistance partagera des résumés trimestriels des principaux problèmes soulevés et de la manière dont ils sont résolus. L'équipe du service d'assistance est chargée de mettre à jour les FAQ en ligne qui sont accessibles à tous les cycles de programme humanitaire des pays via le site jiaf.info.

Quels sont les principaux défis et limites du JIAF 2 ?

Le JIAF 2 représente une avancée significative dans l'approche de l'analyse des besoins humanitaires. Toutefois, des défis et des limites subsistent, notamment :

- **Deux problèmes en suspens nécessitent un développement technique plus approfondi.** Deux composantes, à savoir la répartition des personnes dans le besoin (PiN) entre les phases de sévérité intersectorielle et la communication des zones recevant une assistance humanitaire importante, n'ont pas pu être développées dans les délais prévus pour le lancement du JIAF 2. Le partenariat reconnaît l'importance de ces deux problèmes et s'engage à continuer à travailler sur ces composantes à l'avenir, en donnant la priorité à la répartition du PiN par sévérité pour une mise en œuvre dès que possible et, si possible, au cours du cycle 2025.
- **Le JIAF 2 a fait des progrès significatifs dans l'harmonisation des estimations du PiN sectoriel, cependant, des différences peuvent encore subsister.** Le JIAF 2 fournit des directives opérationnelles pour l'interopérabilité des estimations du PiN et les secteurs sont encouragés à s'y aligner. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles, les secteurs peuvent toujours ne pas être en mesure de s'aligner pleinement sur les lignes directrices. De tels cas seront documentés de manière transparente et une attention particulière sera accordée, dans l'estimation du PiN total conjoint, à ne pas agréger des PiN sectoriels dont les mauvais alignements sont importants. Le partenariat s'engage à poursuivre ses efforts pour accroître l'interopérabilité des estimations du PiN sectoriel.
- **L'analyse du JIAF 2 reflète les besoins actuels et prévus pour l'année à venir en fonction des tendances connues et des modèles saisonniers.** Le JIAF 2 n'inclut pas la construction de

scénarios et les projections de la situation tenant compte des variations dans les déterminants. En tant que tel, il est nécessaire d'examiner et de réviser l'analyse du JIAF tout au long de l'année et de fournir des mises à jour en cas de variations significatives.

- **Les résultats du JIAF 2 ne sont aussi solides que les preuves utilisées et la manière dont elles ont été analysées.** Bien que le JIAF 2 dispose de mécanismes d'assurance qualité, les résultats de l'analyse sont une conséquence directe de la disponibilité et de la qualité des données, et de la capacité à mener une analyse des besoins humanitaires dans les unités d'analyse convenues. En termes de pratique exemplaire, les décideurs devraient éviter d'exiger une ventilation excessive qui, à son tour, conduit à un grand nombre d'unités d'analyse qui manquent de preuves suffisantes et ne peuvent pas être analysées efficacement. De même, les analystes doivent faire preuve de prudence et éviter de s'engager à produire des résultats d'analyse pour un nombre excessif d'unités d'analyse lorsqu'il n'y a pas suffisamment de preuves ou de capacité pour une analyse aussi détaillée.
- **Le JIAF 2 alimente l'Aperçu humanitaire mondial, dont le calendrier peut être différent de celui des dynamiques qui affectent les besoins humanitaires au niveau du pays.** Les informations du JIAF 2 sous-tendent l'Aperçu humanitaire mondial qui est publié tous les ans en fin d'année. Ce calendrier peut ne pas correspondre aux tendances saisonnières ou à d'autres facteurs susceptibles d'influencer les besoins humanitaires et leur analyse. Par conséquent, les conclusions du JIAF 2 peuvent devenir rapidement obsolètes et nécessiter une mise à jour et des révisions.

Deuxième partie : MÉTHODES JIAF 2

*Cette section a été développée pour **guider les analystes** sur la manière de procéder à l'analyse du JIAF 2 et doit être lue conjointement avec la première partie, qui fournit une vue d'ensemble du JIAF 2*

APERÇU DES MÉTHODES

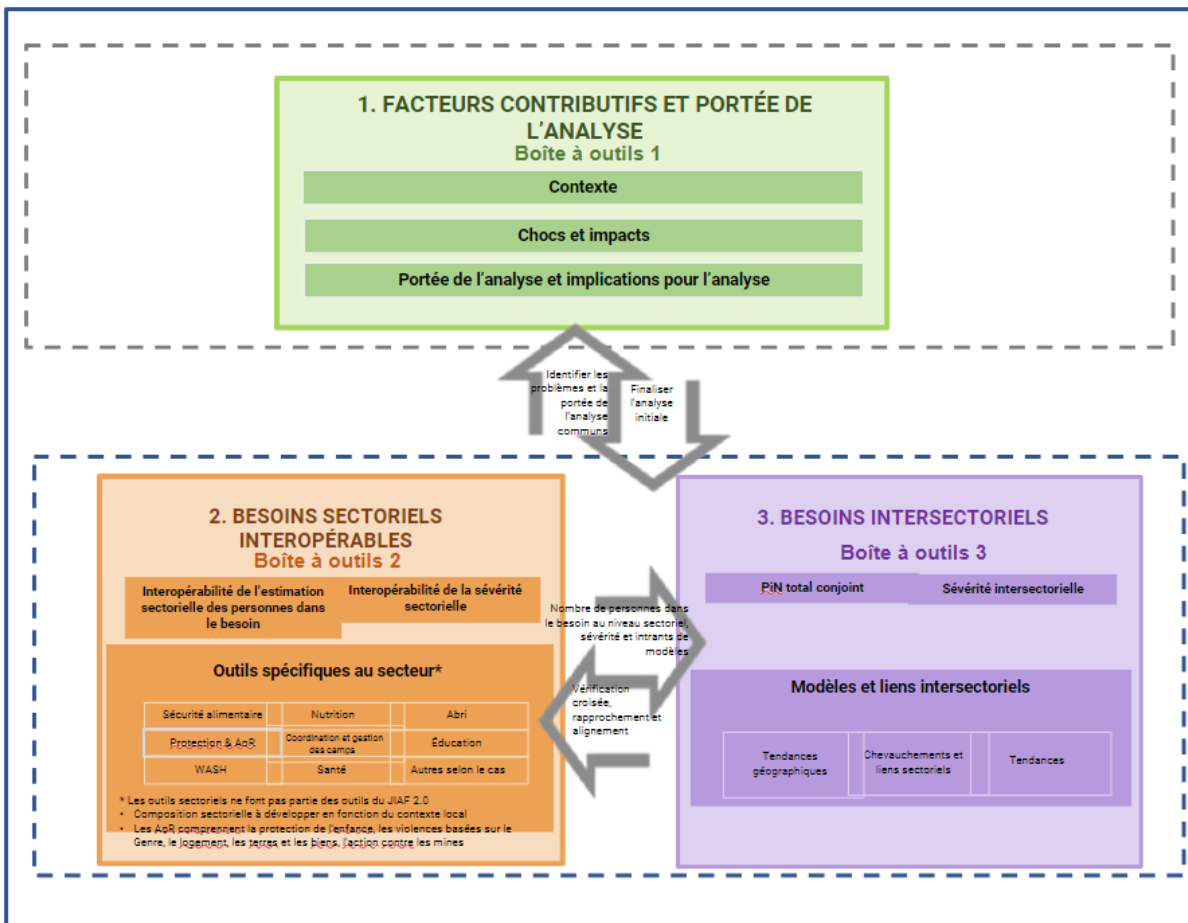
Cadre d'analyse du JIAF 2

Le cadre d'analyse du JIAF 2 guide toutes les étapes de l'analyse et s'articule autour de trois modules séquentiels (Diagramme 8). L'analyse du JIAF progresse grâce à la rétroaction et à des révisions itératives, comme l'illustrent les flèches vers l'arrière sur le diagramme 8. Au fur et à mesure que de nouvelles informations sont générées, des révisions sont apportées aux modules précédents jusqu'à ce que l'analyse soit finalisée. Les trois modules du cadre d'analyse sont :

- **Module 1 : Facteurs contributifs et portée de l'analyse.** Le module comprend l'analyse du contexte humanitaire, la définition de la crise (basée sur l'identification de tous les chocs pertinents affectant les populations vulnérables) et une description de la vulnérabilité et de l'impact au niveau du système et de la population. C'est également dans le module 1 que les analystes décident de la portée de l'analyse pour les HNRP à venir, notamment des zones géographiques à couvrir, des unités d'analyse administratives et, le cas échéant, des groupes de population qui feront l'objet d'une analyse spécifique. La portée de l'analyse doit être liée à la définition de la crise.
- **Module 2 : Besoins sectoriels⁷ interopérables.** Le module englobe les résultats de l'analyse des besoins menée par les secteurs qui adhèrent aux normes d'interopérabilité du JIAF. Les analyses sectorielles interopérables comprennent le nombre de personnes dans le besoin et la sévérité des besoins. Les secteurs à inclure dans cette composante sont déterminés par l'équipe humanitaire pays, en fonction du contexte du pays donné et peuvent inclure des clusters et des domaines de responsabilité du IASC formellement activés, ainsi que les mécanismes de coordination sectorielle pertinents.
- **Module 3 : Besoins intersectoriels.** Le module permet d'estimer le nombre total conjoint de personnes dans le besoin, la sévérité des besoins intersectoriels au niveau de la zone, ainsi que les principaux modèles et liens intersectoriels, y compris les modèles spatiaux et de groupe de population, les chevauchements sectoriels et les tendances. Le module permet également d'analyser si des personnes ou des lieux sont confrontés à des besoins catastrophiques (le niveau de sévérité le plus élevé), sur la base des indicateurs d'impact intersectoriels.

⁷ L'interopérabilité dans le JIAF 2 fait référence à la capacité de différents secteurs à fonctionner conjointement les uns avec les autres sur la base de normes partagées tout en maintenant les différences spécifiques au secteur dans leurs méthodes et approches d'analyse. L'interopérabilité désigne la mesure dans laquelle deux entités, programmes, idées, approches, etc. peuvent être utilisés ensemble.

Diagramme 8 : Cadre d'analyse du JIAF



Boîtes à outils du JIAF 2

Trois boîtes à outils ont été développées pour aider à compléter chaque module. Toutes les boîtes à outils devraient idéalement être complétées via la plateforme d'analyse du JIAF et sont également disponibles hors ligne dans ce manuel. Chaque boîte à outils comprend :

- Les espaces de travail** : Les espaces de travail sont des espaces structurés que les analystes sont invités à remplir pour effectuer la tâche d'analyse en cours. Ils peuvent être constitués de tableaux, de zones de texte, de cases à cocher, de sélections déroulantes ou de feuilles de calcul Microsoft Excel.
- Les tableaux de référence** : Ils fournissent des repères mondiaux communs pour guider les analystes dans le remplissage des espaces de travail. Chaque espace de travail est connecté à un tableau de référence.

Plateforme d'analyse du JIAF 2

La plateforme d'analyse du JIAF est le guichet unique permettant aux analystes de réaliser des analyses JIAF. La plateforme d'analyse est un système en ligne basé sur le cloud, qui ne nécessite aucun logiciel spécifique autre qu'un navigateur Internet et une connexion Internet. Toutes les données sont automatiquement sauvegardées et sécurisées sur les serveurs de OCHA. La plateforme est gérée par le pays, en particulier par le groupe qui effectue l'analyse, qui attribue les droits des utilisateurs, tels que les lecteurs et les modificateurs. Les responsables de cluster et les analystes en chef peuvent avoir accès à la plateforme. Pour obtenir les accréditations, veuillez contacter les collègues de OCHA dans votre pays. OCHA et les clusters mondiaux ont des droits de lecteurs pour tous les pays sur la plateforme. OCHA assurera la maintenance et l'assistance de la plateforme via le service d'assistance du JIAF accessible depuis la plateforme ou par courriel à : jiafhelpdesk@gmail.com.

La plateforme est la modalité préférée pour l'analyse JIAF 2 car elle comprend toutes les orientations, les boîtes à outils et les outils de visualisation. Si les pays ne peuvent pas ou préfèrent ne pas utiliser la plateforme d'analyse, les boîtes à outils sont disponibles hors ligne, dans le présent manuel et ses annexes. **La plateforme d'analyse est accessible à l'adresse suivante : <https://analysis.jiaf.info/>. La plateforme de test est accessible avec le nom d'utilisateur : student et le mot de passe 123456.**

La plateforme a trois fonctions principales :

1. **Rendre les boîtes à outils accessibles aux analystes :** Grâce à la plateforme, les analystes peuvent accéder aux boîtes à outils pour compléter chacun des modules. Une fois qu'ils ont accédé à une boîte à outils, les analystes peuvent compléter l'espace de travail et accéder directement aux tableaux de référence pertinents et aux principales directives liées à la boîte à outils. Le diagramme 2 illustre l'organisation des boîtes à outils au sein de la plateforme d'analyse.
2. **Standardiser la saisie des informations :** Par le biais de la plateforme, les analystes peuvent télécharger les conclusions sur le PiN sectoriel et la sévérité en utilisant les fichiers Microsoft Excel standardisés qui seront développés par OCHA conformément à la portée de l'analyse convenue. L'utilisation de fichiers standard permettra à OCHA de regrouper et consolider les contributions dans l'espace de travail pour l'analyse des besoins intersectoriels conjointe plus approfondie. En outre, les analystes peuvent confirmer s'ils sont alignés ou non sur les directives mondiales relatives au PiN et à la sévérité, et télécharger directement les définitions du PiN, ainsi que les indicateurs, seuils et définitions de la sévérité du cluster, de manière standardisée, pour la vérification et l'analyse de l'interopérabilité.

Encadré 2 : Boîtes à outils de la plateforme d'analyse

1. Facteurs contributifs et portée de l'analyse

Contexte
Chocs et impacts
Portée de l'analyse

2. Besoins sectoriels

Interopérabilité du PiN
Interopérabilité de la sévérité

3. Besoins intersectoriels

PiN et sévérité
Modèles et liens
intersectoriels

3. **Fournir des outils de visualisation interactive** : La plateforme fournit aux analystes des interfaces de visualisation géospatiale, graphique et tabulaire pour soutenir l'analyse grâce à ses tableaux de bord de visualisation.

Encadré 3 : Orientation étape par étape

Comment compléter tous les modules du cadre d'analyse pour le JIAF 2

Étape 1 : Facteurs contributifs et portée de l'analyse - Espace de travail 1A, 1B et 1C :

En préparation de la session de travail conjointe :

- Étape 1.1 OCHA prépare l'analyse initiale des facteurs contributifs (Espace de travail 1A, 1B et 1C)
- Étape 1.2 Les secteurs révisent les espaces de travail et ajoutent du contenu avant la session de travail multipartite

Lors de la session de travail multipartite :

- Étape 1.3 : S'entendre conjointement sur le contexte de la crise
- Étape 1.4 : Identifier conjointement les chocs et impacts majeurs (c'est-à-dire définir conjointement la crise)
- Étape 1.5 : S'entendre conjointement sur la portée de l'analyse et les implications pour la collecte de données

Étape 2 : - Analyse des besoins sectoriels interopérables - Espaces de travail 2A et 2B

- Étape 2.1 : Évaluer l'alignement sectoriel sur les critères d'interopérabilité et compléter les espaces de travail 2A et 2B
- Étape 2.2 : Concevoir et mettre en œuvre des méthodes d'estimation du PiN sectoriel et de la classification de la sévérité
- Étape 2.3 : Soumettre les conclusions sectorielles et la documentation sur les méthodes
- Étape 2.4 : Soumettre les méthodologies du PiN sectoriel et de la sévérité
- Étape 2.5 : Revoir toutes les définitions sectorielles et les méthodes en utilisant les informations téléchargées sur la plateforme.

Étape 3 : Analyse des besoins intersectoriels - Espace de travail 3A, 3B et 3C

En préparation de la (des) session(s) de travail conjointe(s) :

- Étape 3.1 OCHA prépare les estimations du PiN préalable et de la sévérité (espace de travail 3A, 3B et 3C)
- Étape 3.2 Les secteurs révisent les espaces de travail et traitent les tickets avant la session de travail

Pendant la (les) session(s) de travail multipartite(s) :

- Étape 3.3 : Les secteurs présentent les résultats préalables et discutent des zones automatiquement signalées de tickets (délai facultatif pour que les secteurs révisent les conclusions initiales)
- Étape 3.4 : S'entendre sur un PiN total conjoint pour les zones signalées de tickets
- Étape 3.5 : Mener une analyse conjointe de la sévérité intersectorielle pour les zones signalées de tickets, incluant une discussion commune sur la question de savoir s'il existe des preuves d'une catastrophe intersectorielle dans un endroit donné.
- Étape 3.6 : Analyser les modèles et liens intersectoriels (Espace de travail 3C)

Revenir à l'étape 1 et finaliser les conclusions initiales du module 1

MODULE 1 : FACTEURS CONTRIBUTIFS ET PORTÉE DE L'ANALYSE

Objectifs et résultats

Afin de compléter le module 1, les analystes se rencontrent pour identifier les paramètres communs et la portée des analyses.⁸ La participation à ce module devrait inclure des représentants des clusters, des domaines de responsabilité, des mécanismes de coordination sectorielle pertinents, qui peuvent être activés au niveau du pays, par les agences chefs de file du secteur, OCHA, les ONG, ainsi que par d'autres partenaires concernés et la société civile. La portée de l'analyse doit être approuvée par l'équipe humanitaire pays ou l'organe de décision équivalent.

Le module 1 a trois objectifs :

1. **Identifier les principales informations contextuelles** relatives à la vulnérabilité des personnes aux chocs, telles que les moyens de subsistance, l'accès aux biens et aux services, etc. À moins qu'il n'y ait des changements contextuels majeurs d'une année à l'autre, ces informations peuvent être conservées à partir des analyses du JIAF de l'année précédente.
2. **Définir la crise en identifiant les chocs et impacts majeurs** sur la situation humanitaire. L'identification des chocs et des informations pertinentes les concernant, telles que la localisation et l'intensité, permettra aux analystes de mieux comprendre, visualiser et cartographier la crise. L'évaluation de l'impact des chocs sur les systèmes (par exemple, les infrastructures, les restrictions de circulation, etc.) et sur les personnes, notamment les groupes de population vulnérables, est essentielle pour définir la portée de l'analyse et établir une compréhension et une définition communes de la crise.
3. **Identifier la portée de l'analyse du JIAF** à entreprendre et les implications pertinentes pour la collecte des données. Il s'agit notamment de définir la portée de l'analyse géographique, le niveau administratif de l'analyse et tout groupe de population à analyser spécifiquement, en tenant compte de la définition de la crise.

⁸ Il ne faut pas confondre la définition de la « portée de l'analyse » dans le cadre du processus du JIAF avec la « définition des limites », qui est un processus distinct dans la phase de planification de la réponse.

Boîte à outils 1 - Vue d'ensemble

La boîte à outils 1 comprend trois espaces de travail et un tableau de référence. Bien que chaque espace de travail soit lié à un objectif spécifique de ce module, ils sont accompagnés d'un seul tableau de référence. Le diagramme 9 détaille le contenu de la boîte à outils 1. La mise en page standard suggère de compléter les espaces de travail 1 au niveau national, en notant les différences au niveau de géographiques et entre les différents groupes de population. Toutefois, si cela s'avère pertinent, les espaces de travail peuvent être reproduits au niveau infranational.

Diagramme 9 : Boîte à outils du module 1

Module	Boîte à outils n°	Objectif/Résultat	Espaces de travail	Tableaux de référence
Module 1 : Facteurs contributifs et portée de l'analyse	Boîte à outils 1	Identifier les informations contextuelles clés	1A : Contexte	1 : Indicateurs potentiels pour le contexte, les chocs et les impacts
		Identifier les chocs majeurs et impacts	1B : Chocs et impacts	
		Spécifier la portée de l'analyse du JIAF	1C : Portée	

Tableau de référence 1 (diagramme 10)

Le tableau de référence 1 répertorie les indicateurs descriptifs potentiels qui peuvent soutenir l'analyse du contexte, des chocs et des impacts. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive et qu'il ne soit pas obligatoire d'inclure ces indicateurs, elle constitue une référence précieuse. La sélection d'indicateurs pertinents aide les analystes à structurer les données de base communes à utiliser dès le début de l'analyse. Le diagramme 10 illustre les indicateurs clés du tableau de référence 1.

Les indicateurs réels utilisés pour une analyse donnée dépendront de la situation spécifique du pays ainsi que de la disponibilité des données.

Encadré 4 : Ensembles de données opérationnelles communes

OCHA fournira à l'équipe d'analyse l'ensemble de données opérationnelles communes comprenant des éléments de données sur les limites administratives et les chiffres de population, ainsi que d'autres thèmes intersectoriels clés tels que l'accès, la pauvreté, la proximité d'un conflit ou d'un danger, etc.

L'utilisation des données opérationnelles communes vise à assurer la cohérence entre les différentes organisations et secteurs, et à faciliter le partage et l'utilisation des données. En adéquation avec l'examen indépendant de la réponse humanitaire aux déplacements internes par le IASC (mars 2024) et le plan inter-organisations de gestion de la réponse à venir, au niveau du pays et dans le cadre de l'effort général inter-organisations, l'OIM - à travers son programme de matrice de suivi des déplacements (DTM)- devrait de manière prévisible et régulière fournir la communauté humanitaire avec des données en temps réel sur le nombre de personnes déplacées internes et les flux.

Le HCR est la source faisant autorité pour les chiffres de population réfugiée et les confirme auprès des gouvernements hôtes sur la base du droit international des réfugiés.

Diagramme 10 : Tableau de référence 1 : Exemples d'indicateurs de contexte, de chocs et d'impacts

Dimension	Thème	Indicateur Nom / étiquette	Source	Unité d'analyse
Contexte	Dépendance à l'égard de l'aide	Dépendance à l'égard de l'aide	ICCG	zone
Contexte	Disponibilité des services financiers	Disponibilité des services financiers	CWG	zone
Contexte	Accès humanitaire	Accès humanitaire	OCHA	zone
Contexte	Zones de moyens de subsistance	Zones de moyens de subsistance	ICCG	zone
Contexte	Fonctionnalité du marché	Fonctionnalité du marché	CWG	zone
Contexte	Couverture mobile	Couverture mobile	ICCG	zone
Contexte	Chiffres de population	Chiffres de population	OCHA	zone
Contexte	Pauvreté	Taux de pauvreté, fréquence	BM, UNDP	zone
Choc	Conflit	Intensité du conflit	ICCG	zone
Choc	Conflit	Proximité du conflit, exposition de la population	ICCG	zone
Choc	Environnement	Intensité du choc agroécologique	ICCG	zone
Choc	Environnement	Proximité du choc agroécologique, exposition	ICCG	zone
Choc	Environnement	Intensité des risques naturels	ICCG	zone
Choc	Environnement	Proximité des risques naturels, exposition	ICCG	zone
Choc	Financier	Dévaluation monétaire	BM, GOV	zone
Choc	Financier	Taux d'inflation	BM, GOV	zone
Impact	Déplacement	PDI	OIM	zone
Impact	Déplacement	Rapatré	OIM, ICCG	zone
Impact	Déplacement	Réfugié	HCR	zone
Impact	Déplacement	Hôte	ICCG	zone
Impact	Déplacement	PDI dans les sites	ICCG	zone
Impact	Déplacement	Ratio PDI/Hôte	OIM, ICCG	zone
Impact	Dommmages sur les infrastructures	Dommmages sur les infrastructures civiles (eau, électricité, transports, autres services publics)	ICCG, GOV, UNDP etc	zone
Impact	Impact sur les marchés et systèmes financiers	Dommmages ou impacts sur les marchés, prix des produits	BM, ICCG	zone

Espace de travail 1A : Contexte

L'espace de travail 1A est organisé conformément au cadre des « cinq capitaux durables »⁹, y compris le capital humain, financier, naturel, social/politique et manufacturé/physique. Il permet d'identifier et de documenter les informations contextuelles liées à la situation humanitaire, telles que les vulnérabilités sous-jacentes et/ou structurelles et les principales tendances qui alimenteront l'analyse JIAF¹⁰.

Espace de travail 1B : Chocs et impacts

L'espace de travail 1B est utilisé pour identifier et documenter les chocs majeurs qui ont provoqué des perturbations entraînant des besoins humanitaires. Il permet aux analystes de définir la crise en identifiant les chocs qui affectent le pays, d'estimer la population touchée et d'évaluer leur impact probable sur les systèmes et les populations. L'encadré 6 détaille le contenu de l'espace de travail 1B.

Espace de travail 1C : Champ d'application de l'analyse

L'espace de travail 1C permet aux analystes de s'accorder sur la portée de l'analyse et la justification, l'unité d'analyse, en fonction du contexte, des chocs et des impacts, et de définir les implications pour la collecte et l'analyse des données. L'encadré 7 détaille le contenu de l'espace de travail 1C.

Encadré 5 : Contenu de l'espace de travail 1A

L'espace de travail 1A comprend des zones de texte libre pour chacune des composantes suivantes.

- Socioculturel et démographique
- Économie et moyens de subsistance
- Environnement et saisonnalité
- Politique, juridique et stratégique
- Infrastructure, physique et technologie
- Sécurité et conflits
- Tendances humanitaires
- Chronologie des événements clés
- Assistance humanitaire

Encadré 6 : Contenu de l'espace de travail 1B

- Nom du choc
- Lieux concernés
- Estimation de la population touchée
- Description du choc
- Description de l'impact sur les systèmes
- Identification des groupes de population vulnérables (nom, population, localisation, description) et impact des chocs sur eux

Encadré 7 : Contenu de l'espace de travail 1C

Décision et justification de la définition de la portée de l'analyse

- Sélection de l'unité d'analyses (zones et groupes de population)
- Implications pour la collecte et l'analyse des données

⁹ « Développement durable : Cadre des cinq capitaux », 1996. Jonathan Porritt, Sara Parkin et Paul Ekins, Forum pour l'avenir.

¹⁰ REMARQUE : Une grande partie de ces informations peut être conservée d'un cycle du JIAF à l'autre, à condition qu'il n'y ait pas de changements majeurs.

Encadré 8 : Module 1 « initial » et « définitif »

Bien que le module 1 lance le processus de mise en œuvre dans le pays, les résultats sont considérés comme des « conclusions initiales ». Ces résultats peuvent être révisés tout au long du processus d'analyse JIAF à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. En particulier, le module 3 comprend des procédures analytiques qui nécessitent la mise à jour des informations du module 1. Ce n'est qu'à la fin du processus du JIAF que les résultats du module 1 peuvent être considérés comme « définitifs ». Dans la plateforme d'analyse, un bouton permet de choisir si les résultats du module 1 sont « initiaux » ou « finaux ».

Orientation

Étape 1 : Facteurs contributifs et portée de l'analyse - Espaces de travail 1A, 1B et 1C

Les étapes suivantes doivent être complétées en préparation de la session de travail conjointe du module 1

Étape 1.1 OCHA prépare l'analyse initiale des facteurs contributifs (espace de travail 1A, 1B et 1C)

OCHA prépare les espaces de travail 1A et 1B dans la plateforme d'analyse en utilisant les preuves secondaires disponibles. Le tableau de référence 1 aide OCHA à identifier les preuves potentielles à inclure dans l'analyse. Bien que la création d'un ensemble de données basé sur la liste des indicateurs descriptifs ne soit pas obligatoire, elle peut constituer une ressource utile. Ce qui est nécessaire, c'est de fournir des preuves, dans la mesure du possible, pour soutenir les déclarations et/ou conclusions dans l'ensemble des espaces de travail du JIAF. Par exemple, s'il y a 10 000 personnes déplacées dans le pays, ce chiffre peut être ajouté à l'espace de travail 1B sous forme de narratif, en indiquant la source ou en décomposant le chiffre par unité d'analyse, si les données sont disponibles et pertinentes. Les espaces de travail peuvent également inclure des tableaux et des graphiques.

Encadré 9 : Quelles informations inclure dans la rubrique Contexte

N'inclure que des informations directement liées à la situation humanitaire. Soyez succincts et concentrez vous uniquement sur ce qui est important pour comprendre les vulnérabilités sous-jacentes et/ou structurelles et les principales tendances qui alimenteront l'analyse JIAF.

Étape 1.2 Les secteurs révisent l'analyse des facteurs contributifs dans les espaces de travail 1A et 1B et ajoutent du contenu avant la session de travail multipartite

Avant la session de travail conjointe du Module 1, les secteurs doivent réviser les espaces de travail 1A et 1B en se concentrant sur l'ajout de preuves supplémentaires pour soutenir l'analyse.

Les étapes suivantes doivent être accomplies lors de la session de travail conjointe du Module 1

Étape 1.3 : S'entendre sur le contexte de la crise

Dans l'espace de travail 1A, discuter, identifier et insérer des informations clés pour chacun des sujets. En règle générale, la référence est faite pour l'ensemble du pays en notant les variations géographiques. Cependant, l'analyse est reproductible au niveau infranational lorsque le contexte du pays l'exige. Pour chaque sujet, suivre l'orientation ci-dessous :

- **Socioculturel et démographique** : Il s'agit des caractéristiques et des traits d'une population touchée par une crise, notamment ses croyances culturelles, ses traditions, ses valeurs, ses croyances religieuses, son origine ethnique, sa langue et ses facteurs démographiques tels que l'âge, le genre, l'éducation et les modèles migratoires, l'objectif étant de comprendre comment ces caractéristiques augmentent sa vulnérabilité ou influencent sa capacité à s'adapter.

Exemple d'indicateur : % de ménages dirigés par une femme, taille des ménages, niveaux d'éducation

- **Économie et moyens de subsistance** : Il s'agit notamment des activités économiques, des moyens de subsistance et des niveaux de pauvreté dans les régions touchées par les crises. Cela prend en compte des facteurs tels que les taux d'emploi, les niveaux de revenus, l'accès aux ressources et aux marchés, et les vulnérabilités socio-économiques, ainsi que la manière dont ces facteurs peuvent accroître la vulnérabilité ou influencer la capacité des personnes touchées à s'adapter.

Exemple d'indicateur : % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, zones de moyens de subsistance

- **Environnement et saisonnalité** : Cela comprend l'environnement naturel et ses effets sur une population, tels que l'accès à la nourriture, à l'eau et aux ressources terrestres. Cela prend également en compte les changements saisonniers et leur impact sur les moyens de subsistance et les vulnérabilités.

Exemple d'indicateur : Calendriers agro-climatiques

- **Politique, juridique et stratégique** : Il s'agit des cadres politiques et juridiques et de leur impact sur la population affectée. Il prend en compte les structures de gouvernance, les cadres juridiques et les politiques qui peuvent affecter l'accès des personnes aux services, aux ressources et à la participation politique.

Exemple d'indicateur : présence d'un instrument juridique pour la protection des droits (enfants, femmes) ; accès aux services de lutte contre la violence sexiste

Encadré 10 : Utilisation des informations des analyses précédentes

Dans une crise prolongée avec une réponse continue, l'équipe d'analyse disposerait déjà des tendances et des informations chronologiques des analyses JIAF et des HNRP précédents ou d'autres appels. En tant que tel, seule une mise à jour en fonction des événements récents ayant eu un impact sur la population et / ou les tendances sur le PiN, les mouvements de population, les hausses / baisses de prix, les tendances en matière de sévérité, etc., serait nécessaire.

- **Infrastructure, physique et technologie** : Cela comprend les infrastructures physiques telles que les routes, les bâtiments et les sources d'énergie, ainsi que l'accès à la technologie, y compris les télécommunications et la connexion Internet, et doit être noté lorsque leur présence ou leur absence, est pertinente dans le contexte humanitaire.

Exemple d'indicateur : % de ménages ayant accès à l'électricité ; % de couverture mobile

- **Sécurité et conflit** : Il s'agit notamment d'évaluer la situation en matière de sécurité dans une zone ou une région donnée. Cela prend en compte la prévalence des conflits, de la violence et de la criminalité et leur impact sur la population.

Exemple d'indicateur : Nombre de décès liés au conflit (ventilés par âge et par genre) ; zones où l'accès humanitaire est limité ; sévérité de l'accès.

- **Tendances humanitaires** : Cet élément se concentre sur la situation humanitaire globale dans une région ou une zone, y compris les catastrophes naturelles, le conflit et autres crises, afin de comprendre si la situation a changé au cours d'une certaine période. Si la crise n'est pas nouvelle, l'équipe d'analyse doit être en mesure de noter si les tendances se sont améliorées ou aggravées.

Exemple d'indicateur : Nombre de personnes nécessitant une assistance humanitaire, # de personnes déplacées, intensité du conflit, tendances épidémiques, d'une année sur l'autre.

- **Chronologie des événements clés** : Cet élément examine les événements importants et leur impact sur la population. Il comprend des événements historiques et actuels, tels que des transitions politiques, des catastrophes naturelles et des conflits.

Exemple d'indicateur : Nombre de personnes déplacées en raison d'un conflit récent, de la fermeture soudaine de camps de PDI, de nouvelles inondations, etc.

- **Assistance humanitaire** : Sous ce sujet, les analystes doivent saisir la fourniture de l'assistance humanitaire. Il prend en compte les types d'assistance fournis, les agences impliquées et l'efficacité de la réponse.

Exemple d'indicateur : % de ménages ayant reçu une assistance alimentaire au cours du dernier mois (ventilé par âge et par genre ; % de zones couvertes par l'assistance ; % de lacunes).

Étape 1.4 : Identifier les chocs et leurs impacts majeurs

- Identifier tous les chocs à l'origine des besoins humanitaires, en tenant compte du fait que les chocs peuvent se produire dans la portée de l'analyse ou en dehors par rapport au cycle du JIAF précédent. Des chocs peuvent s'être produits dans le passé et doivent être pris en compte s'ils continuent à avoir des impacts durables. Ils peuvent être d'apparition soudaine ou lente, d'origine humaine ou naturelle. Se référer au tableau de référence 1 pour les chocs potentiels à évaluer.
- Pour chaque choc :
 - o identifier les zones géographiques affectées, fournir une description du choc, y compris l'intensité (par exemple, le niveau de catégorie d'ouragan/cyclone, les précipitations en millimètres, les événements de conflit) et la tendance en cours (si l'intensité du choc est stable, croissante ou décroissante).

- décrire les impacts sur les systèmes, y compris la destruction des infrastructures et des services tels que les soins de santé et l'éducation.
- identifier les impacts sur l'accès humanitaire tels que ceux dus à des raisons de sécurité, à l'effondrement des infrastructures ou autres.
- identifier les groupes de population vulnérables (par exemple, les communautés-hôtes, les PDI, les agriculteurs riverains, etc.) et estimer le nombre total de personnes vivant dans les zones touchées et, fournir une brève description de leurs stratégies de moyens de subsistance et de leurs actifs, y compris les mécanismes d'adaptation, et d'autres caractéristiques définissant leur vulnérabilité et la manière dont les chocs les ont affectées.

- Il convient de noter qu'à ce stade, l'analyse doit se concentrer sur l'impact combiné des chocs, étant donné que les groupes de population peuvent être affectés par plusieurs chocs simultanément. Il n'est probablement pas possible de différencier les impacts des différents chocs au niveau de la population. L'accent doit être mis sur la description de la façon dont les chocs affectent les personnes et génèrent des besoins. Les analystes doivent également inclure les mouvements de population dus aux chocs, y compris le point d'origine, la destination et le nombre de personnes déplacées.

Encadré 11 : Pratiques exemplaires pour décider de l'unité d'analyse

Dans le passé, certains pays ont analysé des centaines d'unités. Disposer de données fiables à ce niveau et effectuer des analyses fondées sur des preuves pour un si grand nombre d'unités peut s'avérer un exercice coûteux et fastidieux. Bien que la réalisation d'une analyse consensuelle et fondée sur des preuves ne nécessite pas une grande quantité de données ni une collecte de données spécifiques, cela prend plus de temps que les modèles statistiques qui reposent sur de grands ensembles de données. Il est important d'identifier un nombre approprié d'unités d'analyse qui répondent aux besoins des décideurs et qui sont gérables pour la collecte et l'analyse des données. Le regroupement de zones relativement similaires, l'extrapolation et d'autres alternatives doivent être envisagés par les équipes-pays.

Encadré 12 : Importance de la définition de la portée de l'analyse

La définition de la crise (par l'analyse des chocs et des impacts) et la définition de la portée de l'analyse dans le module 1 constituent un moment critique du processus du JIAF. Il s'agit d'un processus technique ayant des implications stratégiques.

Cela implique de définir la manière d'évaluer conjointement les besoins humanitaires, et les décisions prises ici influencent tout ce qui suit dans le cycle de programme humanitaire, y compris pendant la phase de planification de la réponse.

La définition de la portée de l'analyse implique de décider de ce qui sera analysé (c'est-à-dire l'ensemble du pays ou des parties du pays), de la manière dont l'analyse sera décomposée et ventilée (l'« unité d'analyse »), en fonction du contexte de la crise et des chocs, et de la manière dont leurs impacts perturbent la vie des personnes et le fonctionnement des communautés. Elle sert également à orienter les décisions sur la nécessité d'évaluer et d'analyser différemment les différentes régions et les différents groupes de population.

La définition de la portée de l'analyse doit reposer principalement sur l'analyse du contexte de la crise et des chocs, mais peut être éclairée par des considérations plus larges, par exemple en tenant compte de ce qui a déclenché la demande d'assistance humanitaire extérieure (par exemple, pour répondre à une catastrophe naturelle spécifique).

Ainsi, la portée de l'analyse doit correspondre à la définition de la crise et peut être limitée à la définition spécifique de la réponse humanitaire dans ce contexte. La portée de l'analyse ne doit pas être plus large que ces définitions, à moins qu'une justification solide et bien articulée ne soit fournie pour un élargissement de la portée de l'analyse. De même, définir une portée de l'analyse plus restreinte que la définition de la crise (par exemple, l'exclusion de zones géographiques ou de groupes de population considérés comme affectés par la crise dans le cadre de l'analyse du choc/contexte) devrait être justifié de manière claire et transparente.

Compte tenu des implications stratégiques de la définition de la crise et donc de la portée de l'analyse des besoins, ces deux éléments (définition de la crise et portée de l'analyse associée) doivent être présentés à l'équipe humanitaire pays ou à l'organe de décision équivalent pour approbation, avant le début des travaux sur l'analyse des besoins. Ceci est d'autant plus important que la définition de la portée de l'analyse axée sur la crise peut avoir pour conséquence que certains « besoins » du pays (c'est-à-dire ceux qui résultent de déterminants chroniques, tels que la pauvreté, la gouvernance, etc.) ne soient pas pris en compte dans le JIAF. Il sera alors important de veiller à ce que ces besoins soient pris en compte dans d'autres cadres qui traitent de questions à long terme/chroniques (par exemple, les analyses gouvernementales, l'analyse commune par pays, les profils de pays de la Banque mondiale, etc.).

L'engagement de l'équipe humanitaire pays est particulièrement important à ce stade, car la définition de la crise et de la portée de l'analyse des besoins qui en découle auront des conséquences sur le plan de réponse humanitaire, ainsi que sur la collaboration humanitaire-développement.

Encadré 13 : Portée de l'analyse et chiffres de « population affectée »

Dans les contextes où l'analyse du contexte, des chocs et de leurs impacts dans le module 1 détermine qu'il existe des zones géographiques ou des groupes de population spécifiques qui ont été directement affectés par les chocs/déterminants de la crise, le terme « population affectée » peut être utilisé pour désigner la population affectée par la crise, en tant que sous-ensemble de la population totale du pays. Même en cas de crise prolongée, il est important d'analyser pleinement les chocs et le contexte afin de déterminer si le pays tout entier, ou certaines parties du pays, sont actuellement touchés par la crise. Dans *certain*s cas, le pays tout entier peut être considéré comme impacté par le choc ou la combinaison de chocs. Dans ce cas, la population tout entière serait considérée comme la « population affectée ». Cette conclusion ne doit toutefois pas être la conclusion tirée par défaut et ne doit l'être qu'après un examen approfondi de l'analyse des chocs/de la crise.

Étape 1.5 : Identifier la portée de l'analyse du JIAF

La portée de l'analyse recommandée doit être approuvée conjointement par les analystes lors de la première session de travail multipartite, en vue de son approbation par l'équipe humanitaire pays ou l'organe de décision équivalent. Elle est éclairée par l'analyse du contexte, des chocs et de l'impact effectuée dans le module 1. Elle constituera la base de la collecte de données, de l'identification des unités d'analyse et de la communication d'informations clés telles que le PiN et la sévérité.

L'identification de la portée de l'analyse comprend l'identification des :

- **Zones géographiques qui seront incluses dans l'analyse.** Sur la base de la définition de la crise (fondée sur l'analyse des chocs/déterminants), les analystes doivent recommander soit : a) une portée de l'analyse géographiquement limitée aux zones touchées par la crise (et aux populations qui s'y trouvent) ; soit b) l'inclusion de toutes les zones du pays, lorsque l'analyse des chocs/déterminants détermine que l'ensemble du pays est touché par la crise, sans qu'il soit possible de délimiter quelles zones sont spécifiquement touchées par la crise.
- **Unités d'analyse administratives qui seront utilisées,** telles que le niveau administratif 1 (premier niveau de division géographique) ou le niveau administratif 2 (deuxième niveau de division géographique). Bien que le niveau administratif 2 soit l'unité d'analyse typique, les analystes peuvent choisir n'importe quelle unité pertinente en tenant compte du contexte, des chocs, des impacts, de la disponibilité des données et des besoins des décideurs.
- **Groupes de population à ventiler dans l'analyse, éventuellement,** si cela est pertinent et si les données le permettent, ce qui signifie que l'analyse est effectuée pour chaque groupe

de population dans chaque unité d'analyse géographique. En d'autres termes, les groupes de population analysés doivent représenter 100 % de la population totale des zones.^{11,12}

Les analystes doivent tenir compte des paramètres suivants en ce qui concerne les unités d'analyse et la ventilation des données :

- **Au minimum, tous les secteurs doivent effectuer des analyses à l'unité d'analyse administrative convenue et communiquer leurs conclusions à ce niveau.** Une ventilation moins poussée est possible si les secteurs disposent de données fiables. L'analyse agrégée à des unités d'analyse supérieures est possible, pour autant que les secteurs soient en mesure de communiquer leurs conclusions (PiN et sévérité) à l'unité d'analyse convenue conjointement.
- **Les analystes doivent éviter un nombre excessif d'unités d'analyse,** compte tenu des défis liés à l'obtention des preuves et des ressources nécessaires pour effectuer une analyse détaillée dans de nombreuses unités.
- **Les données ventilées doivent être collectées, analysées et communiquées lorsque certains critères sont remplis,** comme suit : 1) la ventilation est pertinente pour les actions qu'elle vise à éclairer ; 2) la ventilation est faisable et proportionnelle aux ressources disponibles et au délais, proportionnelle à l'utilisation prévue des données et respecte les normes éthiques ; 3) il existe une intention claire d'utiliser les données ventilées à des fins opérationnelles et pas seulement pour l'établissement de rapports.¹³
- **L'analyse qualitative, qui examine les vulnérabilités propres aux ménages dirigés par des femmes, aux personnes en situation de handicap et à d'autres facteurs démographiques, peut être incluse dans l'analyse.** Toutefois, ces groupes ne sont pas nécessairement identifiés comme un « groupe de population » distinct pour lequel une estimation des besoins (comme le PiN et la sévérité) sera réalisée. Les orientations sur le module 3 fournissent des informations sur la manière de mener une analyse des modèles et liens intersectoriels.

La définition de la portée de l'analyse se conclut par l'approbation du HCT. Si le HCT n'approuve pas la portée de l'analyse proposée, par exemple lorsqu'elle est considérée comme dépassant le mandat de la réponse, cela doit être documenté de manière transparente ; la portée de l'analyse finale étant expliquée sur la base de la définition de la crise et de tout autre paramètre fixé par le HCT.

Étape 1.6 : Identifier les implications pour la collecte et l'analyse des données.

Le JIAF s'appuie sur les données et les résultats générés par les agences de l'ONU, les gouvernements, les partenaires humanitaires et toute autre source d'information. Bien que le JIAF ne prescrive pas les types d'évaluation et les méthodes de collecte de données à utiliser, il souligne l'importance d'une collecte de données coordonnée. Pour l'analyse sectorielle, bien que les secteurs soient responsables de l'identification de leurs propres sources de données et méthodes

¹¹ Alternativement, l'analyse des groupes de population peut être effectuée uniquement pour certains groupes dans certaines zones. Par exemple, l'analyse est effectuée pour toutes les unités administratives convenues dans la portée de l'analyse, avec une analyse des « points chauds » menée pour un groupe de population spécifique (par exemple, les populations déplacées dans une certaine zone).

¹² [Se référer à la déclaration du groupe de pilotage du cycle de programme humanitaire sur la ventilation des données.](#)

¹³ [Se référer à la déclaration du groupe de pilotage du cycle de programme humanitaire sur la ventilation des données.](#)

d'analyse, ils sont encouragés à entreprendre des approches coordonnées, telles que l'évaluation des besoins multi-sectorielle (MSNA), dans la mesure du possible. L'analyse intersectorielle nécessite des indicateurs mondiaux relatifs aux menaces pour la vie et aux dommages irréversibles, dont les éléments peuvent également être collectés par le biais des MSNA ou d'autres types d'évaluations.

L'étape 1.6 permet de formuler des recommandations pour effectuer une collecte de données plus stratégique et mieux coordonnée. Les recommandations peuvent inclure des références aux cadres d'échantillonnage, aux méthodes de collecte de données (par exemple, des enquêtes auprès des ménages ou des méthodes qualitatives), au calendrier de la collecte de données et aux autres informations clés qui peuvent être utiles pour planifier la collecte de données (par exemple, les ressources estimées nécessaires, y compris les coûts, l'expertise, implications en matière de sécurité, et autres).

MODULE 2 : BESOINS SECTORIELS INTEROPÉRABLES¹⁴

Objectifs et résultats

Le module 2 se concentre sur l'analyse des besoins humanitaires spécifique au secteur dans la portée de l'analyse convenue. Il met l'accent sur l'utilisation d'échelles interopérables et d'orientations opérationnelles mondiales pour une présentation cohérente des résultats sectoriels, y compris le PiN et la sévérité, afin de permettre une analyse intersectorielle cohérente et significative.

Une innovation clé du JIAF 2 est le développement de normes pour présenter l'analyse sectorielle (en particulier le PiN et la sévérité) de manière interopérable. Pour rendre cela possible, chacun des clusters mondiaux a développé ou aligné ses méthodes d'estimation de la sévérité sur l'échelle de sévérité sectorielle du JIAF 2, qui va de 1 (besoins mineurs ou inexistant) à 5 (effondrement sectoriel), et ont précisé comment l'estimation du PiN sectoriel s'aligne sur les orientations facultatives du JIAF 2 pour le PiN total conjoint.

L'alignement des définitions du PiN et de la sévérité des clusters nationaux sur les normes du JIAF est la première étape vers l'interopérabilité dans le JIAF 2.

Le JIAF promeut l'alignement à deux niveaux clés :

- **Alignement vertical** (c'est-à-dire cohérence *entre* les crises) : Grâce à l'alignement sur les normes mondiales du JIAF, les analystes de pays du JIAF peuvent produire une analyse transparente, reproductible et, dans une large mesure, comparable entre les différents contextes/crises.
- **Alignement latéral** (c'est-à-dire la cohérence entre les secteurs *dans* une crise) : Grâce à une connaissance commune des méthodes et du niveau d'alignement vertical appliqués par chaque secteur, les analystes pays du JIAF peuvent produire une analyse solide et cohérente entre les secteurs. Lorsqu'il n'est pas possible de maintenir un alignement

Encadré 14 : Signification de l'interopérabilité dans le JIAF 2

L'interopérabilité fait référence à la mesure dans laquelle deux entités, programmes, idées, approches, etc. peuvent être utilisés ensemble. L'interopérabilité dans le JIAF 2 fait référence à la capacité de différents secteurs à fonctionner conjointement les uns avec les autres sur la base de normes partagées tout en maintenant les différences spécifiques au secteur dans leurs méthodes et approches d'analyse. Cela se traduit par trois composantes principales de l'interopérabilité : 1. alignement vertical des méthodes sectorielles appliquées dans le pays sur les définitions du IASC et les orientations opérationnelles mondiales du JIAF ; 2. alignement vertical des méthodes sectorielles appliquées dans le pays sur les orientations opérationnelles sectorielles ; 3. alignement latéral de toutes les méthodologies sectorielles appliquées dans le pays.

¹⁴ A des fins d'estimation du PiN total conjoint et de la sévérité intersectorielle, la sévérité et le PiN de la protection globale seront utilisés, englobant ceux spécifiques aux domaines de responsabilité de la protection de l'enfance, de la violence sexuelle, des droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété, et de l'action anti-mines. Pour toute autre analyse, y compris la description des caractéristiques de la crise, des liens et des modèles, les AoR doivent être considérés individuellement et, en tant que tels, leur PiN et leur sévérité doivent être fournis parallèlement à la protection globale, car ceux-ci seront affichés dans les tableaux, graphiques et cartes dans les tableaux de bord de la plateforme d'analyse.

vertical complet, l'alignement latéral est maintenu en partageant et en discutant de manière transparente tout ajustement/contextualisation appliqué dans le calcul du PiN sectoriel et de la sévérité, et en veillant à ce que tous les secteurs et partenaires en aient connaissance.

Le principal moyen d'assurer l'interopérabilité du JIAF 2 est que l'analyse JIAF comprenne parfaitement les méthodologies employées par chaque secteur. Cela se fait par le biais des exercices de OCHA visant à collecter les méthodologies sectorielles et est structuré par l'obligation faite aux secteurs de télécharger leurs méthodologies sur la plateforme d'analyse du JIAF.

La liste de contrôle suivante fournit une approche indicative pour comprendre l'interopérabilité verticale et latérale du PiN et de la sévérité :

- Les définitions du PiN fournies par les secteurs sont-elles clairement exprimées et facilement accessibles à tous les analystes du JIAF ? Y a-t-il des groupes de population qui ne sont pas inclus dans le PiN de certains clusters mais qui sont inclus dans d'autres ?
- Y a-t-il des divergences sur la définition du PiN du IASC, sur les orientations en matière de PiN total conjoint et sur la définition du PiN du cluster mondial ? Si oui, ces divergences sont-elles clairement expliquées dans la note méthodologique fournie par le secteur ?
- Y a-t-il des divergences sur l'échelle de sévérité sectorielle mondiale du JIAF et sur la définition des directives sectorielles mondiales ? Si oui, ces divergences sont-elles clairement expliquées dans la note méthodologique fournie par le secteur ?

La compréhension de ces éléments alimentera la discussion lors de la session du groupe de travail multipartite dans le cadre du module 3, y compris les décisions concernant le PiN total conjoint définitif et la sévérité intersectorielle.

Encadré 15 : Méthodologies sectorielles non interopérables

Le JIAF 2 est conçu pour être mis en œuvre à l'aide de plusieurs sources de données structurées ou non structurées. Les méthodologies sectorielles devraient être alignées sur la méthodologie JIAF mondial et les directives sectorielles mondiales. Toutefois, dans certains contextes, par exemple lorsque les indicateurs recommandés par les clusters mondiaux dans leurs méthodes pour le PiN et/ou la sévérité ne sont pas disponibles, l'interopérabilité verticale peut s'avérer difficile à réaliser. Dans ce cas, l'interopérabilité latérale peut encore être réalisée en expliquant et en justifiant clairement l'approche adoptée et les limites des méthodes employées, ainsi qu'en les documentant dans la plateforme d'analyse (Espace de travail 2) dans le cadre de l'examen conjoint des méthodologies sectorielles (Étape 2.5). Néanmoins, l'absence d'alignement vertical peut poser des défis d'analyse, notamment pour la comparaison des données entre les pays. Pour y remédier, les analystes du JIAF peuvent être amenés à signaler manuellement les zones impactées. Des discussions concernant la fiabilité des résultats et les mesures d'atténuation potentielles devraient alors être entamées pour déterminer le PiN total et la sévérité intersectorielle.

Le module 2 a trois objectifs principaux :

1. Collecter et consolider les PiN interopérables spécifiques au secteur pour toutes les zones administratives qui sont dans la portée de l'analyse du JIAF, ventilés par groupes de population, le cas échéant. Les PiN sectoriels doivent être accompagnés de leur définition et d'une description de l'alignement sur la définition du IASC et sur les directives opérationnelles du JIAF 2 pour les PiN sectoriels interopérables.

2. Collecter et consolider la sévérité des besoins interopérables spécifiques au secteur pour toutes les unités d'analyse qui sont dans la portée de l'analyse du JIAF, ventilée par groupes de population, le cas échéant. Les sévérités sectorielles doivent être accompagnés d'une description de l'alignement sur l'échelle d'interopérabilité de la sévérité sectorielle du JIAF 2, ainsi que de la liste des indicateurs utilisés pour l'estimation et des seuils appliqués.

3. Collecter et consolider de manière transparente les définitions et les méthodes sectorielles appliquées pour estimer les chiffres du PiN et de la sévérité spécifiques au secteur, afin de garantir l'alignement vertical sur les directives mondiales et l'alignement latéral parmi les méthodologies sectorielles dans chaque contexte.

Vue d'ensemble de la boîte à outils 2

La boîte à outils 2 comprend deux espaces de travail et deux tableaux de référence, chacun étant lié aux objectifs de ce module (Diagramme 11). L'approche standard consiste à compléter la boîte à outils au niveau national. Si nécessaire, le compte rendu au niveau infranational est possible dans les cas où il y a des variations dans les méthodes sectorielles à travers le pays. Dans ce cas-là, les boîtes à outils peuvent être dupliquées pour être utilisées au niveau infranational.

Diagramme 11 : Boîte à outils du module 2

Module 2 : Besoins sectoriels interopérables	Boîte à outils 2	2A : Interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin	2A : Interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin
		2B : Interopérabilité de la sévérité sectorielle	2B : Interopérabilité de la sévérité sectorielle

Tableau de référence 2A : Directives opérationnelles pour l'interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin (Diagramme 14)

Le tableau de référence 2A permet aux estimations sectorielles du PiN d'être généralement interopérables et alignées verticalement. Le tableau de référence 2A est structuré en trois parties et est visible dans le diagramme 12 :

- **Première partie : Définition des personnes dans le besoin du IASC.** En haut, et guidant toutes les autres composantes du tableau de référence 2A, se trouve la définition des personnes dans le besoin, telle qu'approuvée par le Comité permanent inter-organisations (IASC, 2016).

- **Deuxième partie : Orientations opérationnelles pour le PiN total conjoint.** Afin de fournir aux analystes des orientations pratiques sur la manière d'appliquer la définition du IASC pour estimer le nombre total de personnes ayant des besoins humanitaires dans un cadre total conjoint, le tableau de référence comprend également l'application souhaitée de la définition du IASC et les exceptions qui peuvent être nécessaires par secteur au niveau du pays. Les orientations opérationnelles générales pour le PiN total conjoint sont présentées comme un guide général et sont divisés en cinq aspects.
- **Troisième partie : Orientations opérationnelles pour le PiN sectoriel.** Conformément à la définition du IASC et en référence aux orientations opérationnelles générales pour le PiN total conjoint, chaque cluster mondial a élaboré des orientations opérationnelles spécifiques au secteur. Les orientations sectorielles mondiales fournissent une référence générale aux analystes de pays pour l'estimation des PiN sectoriels.

Diagramme 12 : Tableau de référence 2A : Directives opérationnelles du JIAF 2 pour l'interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin

<p>Première partie : Définition du PiN par l'IASC</p>	<p><i>Les personnes dans le besoin (PiN) sont un sous-ensemble de la population touchée et comprennent les personnes: dont la sécurité physique, les droits fondamentaux, la dignité, les conditions de vie ou les moyens de subsistance sont menacés ou ont été perturbés, ET dont le niveau actuel d'accès aux services de base, aux biens et à la protection sociale est insuffisant pour rétablir des conditions de vie normales avec leurs moyens habituels en temps opportun sans aide supplémentaire.</i></p> <p style="text-align: right;"><small>(IASC Humanitarian Population Figure, 2016)</small></p>				
<p>Deuxième partie : Orientation opérationnelle globale conjointe du nombre total de personnes dans le besoin</p>	<p><i>Le PiN total conjoint du JIAF 2.0 désigne les personnes qui sont touchées par la crise et qui, de ce fait, subissent ou sont menacées de perturbations et ont des privations élevées, extrêmes ou totales de leurs besoins fondamentaux et de leur accès aux services dans l'un des secteurs.</i></p>				
	<p>1 : Lié à la portée convenue des analyses</p>	<p>2 : Identifie les personnes défavorisées au sein des populations affectées</p>	<p>3 : N'est pas masqué par l'assistance humanitaire</p>	<p>4 : Comprend tous les besoins humanitaires indépendamment de l'acteur intervenant</p>	<p>5 : Comprend les besoins actuels et prévus pour l'année à venir</p>
	<p>Comprend les populations affectées par la crise, telles qu'identifiées dans la portée de l'analyse de l'aperçu des besoins humanitaires¹</p>	<p>Comprend les personnes qui sont en situation de privation humanitaire ou de risque de protection.</p>	<p>Comprend ceux qui reçoivent déjà de l'aide et qui ont besoin d'une assistance humanitaire continue pour répondre à leurs besoins fondamentaux.</p>	<p>Comprend toutes les personnes dans le besoin, sans tenir compte que la réponse soit ou sera fournie par les gouvernements nationaux, la société civile ou tout autre acteur.</p>	<p>Reflète les besoins actuels et prévus en fonction des tendances connues et des tendances saisonnières.</p>
<p>Exceptions potentielles appliquées au niveau national</p>					
<p>Dans des cas exceptionnels, les populations situées dans des zones qui ne font pas partie de la portée des analyses HNO peuvent être incluses si ces zones connaissent un niveau élevé de privation. Ces exceptions seront décidées par le coordonnateur de l'action humanitaire sur la base des contributions et des discussions avec les secteurs, besoins hors de la portée y compris. Ces cas doivent être signalés.</p>	<p>Dans certains cas, les secteurs ne fournissent pas le nombre de personnes souffrant de privations ou de risques de protection dans les zones ou les populations affectées et supposent que toutes les personnes vivant dans la zone ou le groupe touché sont confrontées à des besoins. Cela doit être signalé.</p>	<p>Dans certains cas, les secteurs peuvent fournir des PiN qui n'incluent pas ceux qui reçoivent de l'aide et qui doivent continuer à recevoir de l'aide. Dans ces cas, le nombre total de personnes dans le besoin au niveau sectoriel peut être inférieur aux besoins totaux. Ces cas doivent être signalés pour être pris en compte dans les plans d'intervention.</p>	<p>Dans certains cas, les secteurs peuvent fournir des PiN auxquels ne réagissent qu'un sous-ensemble d'acteurs. Cela doit être signalé.</p>	<p>Dans des cas exceptionnels, les secteurs pourraient baser leurs chiffres PiN sur des scénarios hypothétiques qui s'écartent radicalement des tendances connues. Dans de tels cas, cela doit être signalé.</p>	
<p>Troisième partie : Orientations opérationnelles pour le PiN sectoriel</p>	<p>Coordination et gestion des camps</p>	<p>Populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans des camps ou des établissements semblables qui atteignent le seuil minimal de taille de la population (qui est convenu selon le contexte). Une partie de la communauté hôte autour du site peut également être incluse dans le PiN selon le contexte.</p>			
	<p>Éducation</p>	<p>Les enfants et les jeunes en âge d'être scolarisés des zones touchées par la crise qui n'ont pas accès à une éducation protectrice et à des conditions d'apprentissage acceptables, ce qui peut avoir un impact négatif sur (i) leur bien-être physique et psychosocial, (ii) leur développement cognitif et (iii) leur capacité à répondre à leurs besoins futurs. Les enseignants et autres personnels d'éducation sont inclus dans le PiN <i>lorsque leur disponibilité et/ou leurs conditions de travail influencent directement les besoins éducatifs ou les conditions d'apprentissage des enfants.</i></p>			

	Sécurité alimentaire	Population affectée qui présente des écarts de consommation alimentaire (moins de 2 100 kcal p/jour) OU qui est incapable de répondre aux besoins alimentaires requis sans appliquer des stratégies d'adaptation aux crises
	Santé	Les populations qui subissent ou risquent de subir des conséquences négatives sur la santé en termes de bien-être physique, mental et psychosocial résultant de perturbations de la norme qui se trouvent dans les zones touchées par la crise ou dans les zones où la morbidité ou la mortalité sont supérieures au niveau d'urgence.
	Nutrition	Les enfants de 0 à 59 mois, les femmes enceintes et allaitantes et d'autres groupes très vulnérables qui souffrent de malnutrition aiguë ou qui risquent de le devenir et qui se trouvent dans les zones touchées par la crise ou dans les zones où les taux de malnutrition aiguë sont supérieurs au niveau d'urgence.
	Abri / NFI	Population affectée dont la sévérité des besoins en matière d'abri est classée comme « en crise », « critique » ou « catastrophique », les besoins en matière d'abri faisant référence à l'écart ou au décalage que la population connaît par rapport à la possibilité de vivre dans la dignité et la sécurité d'occupation de logements adéquats, avec un accès aux services et aux infrastructures au niveau communautaire.
	Protection et AoR (de la protection de l'enfance, de la violence sexiste, des droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété, et de l'action anti-mines)	Les personnes, dans tous les groupes de population et compte tenu de leur âge, de leur genre et de leur diversité, exposées à des risques de protection dans les zones touchées : 1. dont les contraintes de sécurité limitent leur capacité à se déplacer librement et à accéder aux espaces publics 2. qui ne peuvent pas exercer des pratiques garantissant la sécurité physique, émotionnelle, psychologique et sociale, telles que l'interaction sociale, les activités d'éducation, l'engagement économique et les soins de santé, et 3. qui sont privés de leurs droits, notamment d'un accès adéquat aux services essentiels et à la justice, compte tenu de leur âge, de leur genre et de la diversité de leurs besoins.
	WASH	Les populations affectées qui n'ont pas un accès suffisant à l'eau, à l'assainissement et/ou à l'hygiène pour répondre à leurs besoins ou qui doivent compter sur des stratégies d'adaptation négatives pour répondre à leurs besoins en WASH.

Remarque : En raison de la difficulté de démontrer qu'un besoin spécifique est directement motivé par la crise, les populations affectées sont opérationnalisées pour le JIAF comme celles qui sont situées dans des zones ou font partie de groupes de population qui sont directement ou indirectement touchés par la crise et incluses dans la portée des analyses de l'aperçu des besoins humanitaires.

Tableau de référence 2B : Interopérabilité de la sévérité sectorielle (Diagramme 15)

Le tableau de référence 2B présente les informations essentielles pour permettre aux classifications de la sévérité spécifiques au secteur d'être interopérables. En raison de sa grande taille, le tableau de référence 2B se trouve à l'annexe 2 de ce manuel. Il est structuré en deux parties :

Diagramme 13 : Échelle interopérable conjointe de sévérité sectorielle



- **Première partie : Échelle interopérable conjointe de sévérité sectorielle.** Afin d'aider les secteurs à aligner leurs méthodes et systèmes de classification existants, le partenariat du JIAF, y compris les clusters mondiaux, ont convenu conjointement de noms et de descriptions générales pour chaque phase de la sévérité des besoins sectoriels. L'échelle globale est une « échelle absolue »¹⁵ qui va de 1 à 5. Tous les pays n'auront pas des zones dans les cinq phases de sévérité et toute indication de la sévérité la plus élevée (effondrement sectoriel) doit être examinée de près pour garantir un accord collectif. Le diagramme 13 illustre la partie 1 du tableau de référence 2B.

- **Deuxième partie : Échelle interopérable de sévérité**

sectorielle. Chaque cluster mondial a fourni ses interprétations spécifiques sur la façon dont la sévérité d'un secteur donné s'aligne sur les descriptions globales convenues conjointement pour chaque phase.

En ce qui concerne l'interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin, les classifications de la sévérité sectorielle devraient être alignées verticalement sur les directives mondiales ou accompagnées d'une documentation transparente et d'une explication des ajustements, afin de garantir l'alignement horizontal entre les secteurs. *Remarque : Bien qu'ils n'aient pas été finalisés au moment de la publication du manuel révisé, des travaux sont en cours pour réintroduire le PiN intersectoriel par sévérité, avec l'ambition de le mettre en œuvre dès que possible.*

Espace de travail 2A : Interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin (Diagramme 14)

L'espace de travail 2A permet aux secteurs au niveau du pays de préciser si leurs méthodes de PiN sectoriel sont alignées sur les orientations opérationnelles mondiales pour le PiN total conjoint. Bien que l'alignement ne soit pas obligatoire pour les PiN sectoriels indépendants, le JIAF met l'accent sur la clarté et la transparence concernant le degré d'alignement des chiffres du PiN sectoriel avec les orientations sur le PiN total conjoint. Cela facilite l'interprétation des chiffres du PiN du JIAF par les analystes, ainsi que par les décideurs, lors de la détermination du PiN total.

¹⁵ Une échelle absolue fournit un point de référence fixe pour la mesure qui est déterminé indépendamment de la valeur des autres zones. Ceci est différent d'une échelle relative, qui est basée sur la comparaison entre et par rapport à différentes zones.

L'espace de travail propose aux analystes de choisir entre « Oui » et « Non » pour l'identification de l'alignement du PiN sectoriel avec les cinq orientations opérationnelles mondiales clés présentées dans le tableau de référence 2A. L'espace de travail permet également aux analystes de décrire la raison de l'absence d'alignement lorsque les analystes sélectionnent « Non ». Enfin, l'espace de travail exige que les secteurs précisent la définition de leur PiN. Le diagramme 14 illustre l'espace de travail 2A.

Diagramme 14 : Espace de travail 2A pour l'interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin

Workspace 2A: Sectoral PiN Interoperability  					
Select if the country sector needs to contextualise the PIN or aligned with the global sector.					
	1: Lié à la portée convenue des analyses	2: Identifie les personnes défavorisées au sein des populations affectées	3: N'est pas masqué par l'aide humanitaire	4: Inclut tous les besoins humanitaires indépendamment de l'acteur répondant	5: Inclut les besoins actuels et prévus pour l'année à venir
	Inclut uniquement les populations affectées par la crise telles qu'identifiées dans le cadre de l'aperçu des besoins humanitaires.	Inclut uniquement les personnes en situation de privation humanitaire ou de risque de protection.	Cela inclut généralement également ceux qui reçoivent déjà une assistance et qui ont besoin d'une assistance humanitaire continue pour répondre à leurs besoins fondamentaux.	Comprend toutes les personnes qui sont dans le besoin, que la réponse soit ou sera fournie par les gouvernements nationaux, la société civile ou tout autre acteur.	Inclure les besoins actuels et les projections basées sur les tendances connues et les modèles saisonniers.
Exceptions potentielles appliquées au niveau national					
Sector	Dans des cas exceptionnels, les populations des zones hors du champ des analyses HNO peuvent être incluses si ces zones connaissent un niveau élevé de privations. Ces cas seront décidés par le Coordonnateur humanitaire sur la base des contributions et des discussions avec les secteurs, y compris les besoins hors du champ de l'analyse. Ces cas les cas doivent être signalés.	Dans certains cas, les secteurs ne fournissent pas le nombre de personnes souffrant de privations ou de risques de protection dans les zones ou les populations touchées et supposent que tous ceux qui vivent dans la zone touchée, font face à des besoins. Cela doit être signalé.	Dans certains cas, les secteurs peuvent fournir un PIN qui n'inclut pas ceux qui reçoivent de l'aide et qui ont besoin de continuer à recevoir de l'aide. Dans ces cas, le PIN global peut être inférieur au total nécessaire. Ces cas doivent être signalés pour être pris en compte lors des plans d'intervention.	Dans certains cas, les secteurs peuvent fournir des PIN qui ne seront réponsés que par un sous-ensemble d'acteurs. Cela doit être signalé.	Dans des cas exceptionnels, les secteurs pourraient baser leurs chiffres PIN sur des scénarios « et si » qui s'écartent radicalement des tendances connues. Dans de tels cas, cela doit être signalé.
CCCM PIN Definition	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO
Éducation PIN Definition	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO
Sécurité Alimentaire PIN Definition	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO
Santé PIN Definition	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO	YES NO

Espace de travail 2B : Interopérabilité de la sévérité sectorielle (Diagramme 15)

Comme pour l'espace de travail 2A, l'espace de travail 2B permet aux secteurs au niveau du pays de préciser si leur échelle de sévérité sectorielle est alignée sur l'échelle de sévérité sectorielle mondiale telle qu'elle a été préparée par leur homologue mondial. Bien que l'alignement sur les orientations sectorielles mondiales soit envisagé, les clusters de pays peuvent adapter les orientations des clusters mondiaux au contexte local. L'espace de travail 2B propose aux analystes de choisir entre « Aligné » et « Non aligné » pour l'identification de l'alignement sur les orientations des clusters mondiaux. L'espace de travail fournit également un espace permettant aux analystes de décrire la raison du manque d'alignement chaque fois qu'ils sélectionnent « Non aligné ». Enfin, l'espace de travail exige que les secteurs partagent la liste des indicateurs utilisés pour estimer la sévérité, accompagnés de leurs définitions et des seuils appliqués. Le diagramme 15 illustre l'espace de travail 2B.

Diagramme 15 : Espace de travail 2B pour l'alignement de la sévérité sectorielle

Workspace 2B: Sectoral Severity Interoperability					
Select if the country method fully aligns with global sectoral-specific definitions or requires adaptation to the local context.					
	1. Privation sectorielle mineure ou inexistante	2. Privation sectorielle limite et stressée	3. Privations sectorielles élevées	4. Privations sectorielles extrêmes	5. Effondrement sectoriel
Sector	Les besoins sectoriels essentiels de base sont satisfaits dans la zone	La zone a mis l'accent sur les services de base et l'incapacité limite à répondre aux besoins sectoriels de base	La zone a une pression modérée sur les services de base et une incapacité modérée à répondre aux besoins sectoriels de base	La zone a une forte pression sur les services de base et/ou une extrême incapacité à répondre aux besoins sectoriels de base	La zone a un effondrement des services de base et/ou une incapacité totale à répondre aux besoins sectoriels de base
CCCM Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted
Éducation Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted
Sécurité Alimentaire Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted
Santé Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted
Nutrition Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted
Abris/NFI Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted
Protection & AoRs Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted
WASH Severity Definition	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted	Aligned Adapted

Orientation

Étape 2 : Évaluer l'interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin¹⁶ - Espaces de travail 2A et 2B

Étape 2.1 : Évaluer l'alignement sectoriel sur les critères d'interopérabilité et compléter les espaces de travail 2A et 2B

Les secteurs commencent par examiner le tableau de référence 2A, qui comprend les orientations opérationnelles mondiales pour le PiN total conjoint, ainsi que les orientations d'interopérabilité spécifiques au secteur pour la détermination du PiN. Les secteurs doivent s'efforcer d'aligner leur méthodologie du PiN sectoriel sur les orientations opérationnelles mondiales. Toute exception doit être enregistrée de manière transparente et présentée à l'ensemble du groupe.

Avant de procéder à l'analyse sectorielle, et de préférence au cours du module 1, les secteurs doivent compléter les espaces de travail 2A et 2B. Il s'agit d'une auto-évaluation par les secteurs du degré d'adaptation potentiellement requis de leurs méthodes d'analyse pour s'aligner sur les orientations opérationnelles du JIAF. L'évaluation de leur alignement est confirmée ou mise à jour lorsque l'analyse sectorielle est terminée, car les méthodes peuvent changer. L'auto-évaluation consiste à indiquer l'alignement (OUI) ou le non-alignement (NON) des approches du pays en matière de PiN sectoriel sur les cinq principes directeurs des orientations opérationnelles mondiales pour le PiN total conjoint. Pour la sévérité, il faut indiquer « Alignée » ou « Adaptée » pour expliquer si

Encadré 16 : Alignement et adaptation au contexte local

Dans la situation d'un pays donné, il est possible qu'un cluster particulier ait des raisons valables d'obtenir des chiffres PiN qui ne sont pas entièrement alignés sur les orientations opérationnelles mondiales pour le PiN total conjoint ou d'adapter les orientations du cluster mondial sur la classification de la sévérité en fonction du contexte local. L'espace de travail rend ces décisions plus transparentes et permet ainsi aux utilisateurs du HNRP d'interpréter de manière plus pertinente les résultats du PiN et de la sévérité. En outre, la présentation claire du PiN du cluster et de l'alignement de la sévérité ainsi que des méthodes appliquées informe le module 3 du JIAF dans lequel le PiN total et la sévérité intersectorielle sont déterminés.

¹⁶ Le décompte des étapes se poursuit à partir du Module 1 qui identifiait 3 étapes à compléter

les approches de la sévérité sectorielle sont alignées sur les phases de sévérité définies par les clusters mondiaux concernés. Pour le PiN et la sévérité, si les secteurs sélectionnent « Non » ou « Adapté », ils doivent fournir une explication de ce qui a été proposé à la place. En outre, pour le PiN et la sévérité, les secteurs doivent fournir les définitions, les indicateurs et les seuils appliqués.

Étape 2.2 : Concevoir et mettre en œuvre des méthodes d'estimation du PiN sectoriel et de la classification de la sévérité. L'analyse et les estimations des besoins dans chaque secteur relèvent de la responsabilité du secteur et peuvent varier en fonction des cadres conceptuels, des méthodes et des pratiques exemplaires propres à chaque secteur. Le JIAF 2 ne contient pas d'orientations sur les méthodes sectorielles. Les clusters fourniront les chiffres du PiN et de la sévérité basés sur la portée de l'analyse du JIAF convenue conjointement dans le module 1 (y compris les zones géographiques à inclure dans l'analyse au niveau administratif convenue et tous les groupes de population inclus dans l'analyse), et feront un signalement en cas de mauvais alignement par rapport aux orientations opérationnelles.

Étape 2.3 : Soumettre les estimations du PiN sectoriel et de la sévérité à l'aide du fichier Microsoft Excel standard et de tout rapport pertinent sur les méthodes et les conclusions. Lors de l'utilisation de la plateforme d'analyse, chaque secteur téléchargera une feuille de calcul mise à disposition par OCHA. Si un pays n'utilise pas la plateforme, le canevas sera partagé par le bureau de pays de OCHA. La feuille de calcul sera conçue pour inclure des colonnes correspondant à l'unité d'analyse telle que définie dans l'espace de travail 1C, Portée de l'analyse, ainsi que des cellules vides pour saisir les estimations du PiN sectoriel et de la sévérité sectorielle. Les secteurs doivent compléter les colonnes du PiN sectoriel et de la sévérité sectorielle pour chaque unité d'analyse et les télécharger sur la plateforme d'analyse. Si un pays n'utilise pas la plateforme, les secteurs partageront la feuille de calcul complétée avec le bureau de pays de OCHA.

Pour le secteur de la protection, la sévérité et le PiN de la protection globale seront utilisés pour le PiN total conjoint et la sévérité intersectorielle. Cependant, chacun des AoR fournira son PiN et sa sévérité spécifiques en plus de ceux de la protection globale pour éclairer toute analyse ultérieure, y compris la description des caractéristiques de la crise, des liens et des tendances. Le PiN AoR et la sévérité seront affichés dans les tableaux, graphiques et cartes dans les tableaux de bord de la plateforme d'analyse.

Étape 2.4 : Soumettre les méthodologies du PiN sectoriel et de la sévérité sectorielle. Les secteurs sont invités à télécharger sur la plateforme la méthodologie utilisée, ainsi que tous les rapports pertinents produits.

Étape 2.5 : Revoir toutes les définitions et méthodes sectorielles en utilisant les informations téléchargées sur la plateforme. Tous les secteurs présentent leurs méthodes, leurs définitions, leurs indicateurs et leurs seuils afin de garantir une connaissance et une compréhension communes à tous les secteurs et partenaires. En examinant les méthodes sectorielles, les analystes confirment le niveau d'alignement vertical et assurent l'alignement latéral.

MODULE 3 : BESOINS INTERSECTORIELS

Objectifs et résultats

Le module 3 est l'endroit où les analystes effectuent l'analyse des besoins humanitaires intersectoriels qui rassemble les conclusions spécifiques aux secteurs lors des sessions de travail multipartites. Le module 3 est réalisé conjointement avec les membres de tous les clusters et les domaines de responsabilité, ainsi que les mécanismes de coordination sectorielle pertinents qui peuvent être activés au niveau du pays, les agences chefs de file sectorielles, OCHA, les ONG et d'autres partenaires concernés, ainsi que la société civile. Les objectifs du module 3 sont les suivants :

1. **Déterminer le PiN total conjoint** pour toutes les unités administratives et tous les groupes de population de la portée de l'analyse. Le PiN total conjoint fait référence au nombre total estimé de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire dans n'importe quel secteur. Le PiN total conjoint du JIAF fait référence aux personnes qui sont affectées par la crise et qui, par conséquent, subissent ou sont menacées de subir des perturbations et qui subissent des privations élevées, extrêmes ou totales de leurs besoins fondamentaux et de leur accès aux services dans l'un des secteurs. Les chiffres du PiN identifient les personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire visant à sauver et à protéger les vies, les moyens de subsistance et la dignité, et rétablir des conditions de vie normales.
2. **Déterminer la sévérité intersectorielle** pour toutes les unités d'analyse de la portée de l'analyse. La sévérité intersectorielle rassemble toutes les données sectorielles afin d'identifier l'ampleur des besoins globaux des personnes impactées par la crise. *REMARQUE: Cette analyse doit examiner attentivement si des personnes/lieux sont confrontés à des besoins intersectoriels catastrophiques et veiller à ce que toute conclusion de ce type soit étayée par des preuves solides, notamment en utilisant les indicateurs d'impact.*
3. **Identifier les modèles et liens intersectoriels**, notamment : 1) les modèles spatiaux et de groupes de population, 2) les chevauchements sectoriels et les liens et 3) les tendances.
4. **Finaliser les informations préalables du module 1**. Revenir sur les informations générées dans le module 1 et les compléter, les mettre à jour ou les réviser si nécessaire sur la base de ce qui a été appris tout au long du processus du JIAF.

Vue d'ensemble de la boîte à outils 3

La boîte à outils du module 3 comprend trois espaces de travail et quatre tableaux de référence (voir diagramme 16). Chaque espace de travail est associé à un objectif spécifique et à un ou plusieurs tableaux de référence.

Encadré 17 : Comprendre les tickets dans le JIAF 2

Les tickets sont un instrument utilisé dans le cadre du processus d'analyse du JIAF 2 pour indiquer les unités d'analyse qui nécessitent un examen plus approfondi en raison d'incohérences ou d'erreurs potentielles dans les données. Les tickets sont générés automatiquement par l'outil d'analyse après avoir saisi des données si des critères ou des seuils prédéfinis ne sont pas respectés. Les analystes peuvent (et doivent) également créer manuellement des tickets au cours de leur examen s'ils identifient des problèmes justifiant un examen plus approfondi.

Bien que les tickets servent d'alertes pour inciter les analystes à examiner de plus près des conclusions spécifiques, ils ne signifient pas nécessairement que les données sont erronées. Les unités signalées doivent faire l'objet d'un examen, d'une vérification et d'une explication des données, ou d'une révision/correction si nécessaire.

Des explications détaillées sur l'utilisation des tickets sont fournies à certains endroits de cette section.

Diagramme 16 : Boîte à outils du module 3

Module 3 : Besoins intersectoriels Boîte à outils 3	Déterminer le PiN total conjoint	3A : Feuille de calcul du PiN total conjoint	3A : Liste des tickets pour le PiN total conjoint
	Déterminer la sévérité intersectorielle	3B : Feuille de calcul de la sévérité conjointe et intersectorielle	3B1 : Liste des tickets pour la sévérité intersectorielle préliminaire 3B2 : Classification de la sévérité intersectorielle
	Identifier les caractéristiques des besoins humanitaires	3C : Modèles et liens intersectoriels	3C : Pistes d'analyse

Tableau de référence 3A : Tickets pour le PiN total conjoint. (Diagramme 17)

Le tableau de référence 3A présente le système de signalement permettant d'identifier les estimations du PiN nécessitant une révision. Six tickets automatisés sont intégrés à l'espace de travail et possèdent chacun un seuil recommandé. En outre, il est possible d'ajouter manuellement des tickets qui peuvent être définis en fonction de préoccupations concernant la collecte de données, la neutralité de l'analyse ou des évaluations, le désalignement en relation aux orientations opérationnelles du JIAF ou toute autre raison.

Alors que les pays devraient commencer par les seuils de tickets mondiaux recommandés, ceux-ci devraient être révisés si le seuil ou le ticket n'est pas approprié pour le contexte particulier d'un pays. En cas d'adaptation des seuils, la justification de ces changements doit être documentée dans l'espace de travail « Seuils » de l'outil PiN et sévérité, dans la colonne « Raison pour laquelle un autre seuil est proposé ».

Bien que les tickets permettent de détecter les anomalies et les incohérences dans les estimations du PiN sectoriel, il ne s'agit pas nécessairement d'erreurs. Les tickets ont pour objectif ultime de filtrer les unités d'analyse qui nécessitent un examen plus approfondi et le pays doit évaluer et identifier les tickets les plus appropriés à son contexte. Les tickets recommandés sont détaillés dans le diagramme 17.

Encadré 18 : Comprendre l'utilisation des tickets pour le PiN total conjoint

Le système de signalement est utilisé pour mettre en évidence les zones ou les groupes de population qui nécessitent un examen plus approfondi pour s'assurer que les données sont valides. Les tickets ne signifient pas nécessairement que les données sont erronées, mais simplement qu'elles doivent être vérifiées et expliquées ou, le cas échéant, révisées/corrigées. Une discussion est requise pour toutes les zones signalées et les secteurs dont les chiffres sont signalés sont priés d'expliquer et de justifier leurs résultats. Si l'explication n'est pas satisfaisante pour les partenaires du JIAF, il est demandé au cluster d'effectuer des analyses supplémentaires et d'évaluer la nécessité de réviser les conclusions. Si des ajustements ne sont pas réalisés, le groupe d'analyse du JIAF peut décider d'utiliser le deuxième PiN le plus élevé pour l'unité d'analyse concernée. En effet, les clusters peuvent décider de ne pas modifier leurs propres chiffres parce que leur contexte exige des estimations qui ne sont pas alignées sur les orientations opérationnelles mondiales pour le PiN total conjoint.

Diagramme 17 : Tableau de référence 3A - Tickets pour le PiN total conjoint

Numéro du ticket	Description du ticket	Seuil recommandé
1	Secteurs n'ayant pas informé le nombre de personnes dans le besoin, ou ayant indiqué PIN = 0	1 ou 2
2	Différence en % entre le premier et le deuxième PiN le plus élevé	30 %
3	Différence en % entre le 1er et le 3e PiN le plus élevé	50 %
4	Le PiN le plus élevé vient d'un cluster qui cible des sous-groupe(s) de population (e.g. Nutrition, Education, CCCM)	50 %
5	Les personnes dans le besoin représentant plus de 90% de la population totale	90 %
6	Changement par rapport à l'année dernière	100 %
7	Ticket manuel	Explications à fournir au niveau du pays

Tableau de référence 3B1 : Tickets pour la sévérité intersectorielle préliminaire.

Semblable au tableau de référence 3A, le tableau de référence 3B1 présente le système pour signaler les zones qui nécessitent une révision. Quatre types de tickets automatisés sont inclus dans le tableau de référence 3B1. Deux de ces tickets sont obligatoires (numéros 1 et 2), deux sont facultatifs (numéros 3 et 4), et des tickets manuels peuvent être ajoutés, conformément au tableau de référence 3B1 ci-dessous. Contrairement aux tickets pour le PiN, ces tickets ne doivent pas être modifiés au niveau du pays. Cependant, les pays ont la possibilité d'ajouter manuellement d'autres tickets. Les tickets ont pour objectif ultime d'identifier les unités d'analyse qui nécessitent une analyse de la sévérité intersectorielle approfondie. Les tickets ne signifient pas nécessairement que les données sont erronées, mais simplement qu'elles doivent être vérifiées et, le cas échéant, révisées/corrigées. Les tickets recommandés sont détaillés dans le diagramme 18.

Diagramme 18 : Tableau de référence 3B1 - Tickets pour la sévérité intersectorielle préliminaire

Numéro du ticket	Description du ticket
1	Au moins un des secteurs est en phase de sévérité 5
2	Un indicateur d'impact est +2 / -2 par rapport à la classification préalable
3	Deux ou plusieurs indicateurs d'impact sont +1 / -1 par rapport à la classification préalable *
4	Plus de 4 secteurs sont en phase 4 et la sévérité intersectorielle préliminaire est en phase 4 *
5	Indicateur manuel (description à fournir au niveau national) *

* Ces tickets sont facultatifs

Tableau de référence 3B2 : Classification de la sévérité intersectorielle (Diagramme 19).

Le tableau de référence 3B2 fournit la description et les seuils clés pour déterminer la sévérité intersectorielle de toute zone administrative ou de tout groupe de population dans la portée de l'analyse. Bien que ce tableau de référence ne doive être utilisé que pour guider la classification des sévérités intersectorielles des zones signalées, la classification de la sévérité finale doit correspondre aux descriptions de zone figurant dans le tableau, en particulier pour examiner toute conclusion indiquant une phase de sévérité 5.

Le tableau de référence sur la sévérité intersectorielle fournit des descriptions générales et de haut niveau pour chacune des cinq phases de la sévérité intersectorielle : 1) Minimale, 2) Tendue, 3) Sévère, 4) Extrême et 5) Catastrophique. Ces phases ne sont pas les mêmes que les phases de la sévérité sectorielle, car elles sont liées à la sévérité complexe des besoins humanitaires. Le tableau de référence est conçu pour intégrer le large éventail de dynamiques qui peuvent conduire à des besoins humanitaires. Il est conçu pour donner une vue d'ensemble de la sévérité intersectorielle et pour compléter les classifications de la sévérité propres à chaque secteur.

Pour chaque phase, une liste d'indicateurs d'impact est fournie afin de guider les analystes du JIAF dans la détermination des classifications de la sévérité. Les indicateurs sont organisés en deux groupes principaux : 1) les conditions mettant la vie en danger et 2) les dommages irréversibles.

Vous trouverez ci-dessous une description des indicateurs d'impact pour chacun des groupes d'impacts :

1) Les indicateurs de conditions **mettant la vie en danger** comprennent les décès réels ou le risque de décès, mesurés comme suit :

- Les indicateurs de **taux de mortalité** comprennent le Taux brut de mortalité (TBM) et le Taux de mortalité des moins de 5 ans (U5DR). Pour le JIAF 2, le TBM est un indicateur qui comptabilise tous les décès survenus par jour pour 10 000 personnes au cours d'une période de rappel donnée (souvent 90 jours) dans une zone ou une communauté. Le taux de mortalité des moins de 5 ans désigne tous les décès d'enfants de moins de cinq ans (jusqu'à 59 mois) pour 10 000 enfants de moins de cinq ans par jour au cours d'une période de rappel donnée (souvent 90 jours) dans une zone ou une communauté. Le taux de mortalité des moins de 5 ans est généralement deux fois plus élevé que le taux brut de mortalité.
- Les indicateurs de la **malnutrition aiguë globale** comprennent le poids pour taille (Z-score) ou PPTZ et le périmètre brachial à mi-hauteur (PBMH). Le PPTZ est défini comme le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le poids est inférieur à 2 écarts types de la médiane du poids par rapport à la taille (< - 2 PPTZ) ou qui présentent des œdèmes (visage, pieds et membres enflés). Le PBMH est défini comme le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont périmètre brachial à mi-hauteur est inférieur à 125 mm ou qui présentent un œdème.

Encadré 19 : L'utilisation d'indicateurs d'impact humanitaires comparables au niveau mondial pour mesurer la sévérité et mettre en évidence les situations catastrophiques

Le tableau de référence sur la sévérité intersectorielle comprend des indicateurs et des descriptions qui visent à mesurer les besoins humanitaires en termes de menaces sur la vie des personnes ou de conséquences irréversibles (indépendamment des secteurs). La sévérité intersectorielle est basée sur les besoins humanitaires universels qui se manifestent en termes de 1) conditions mettant la vie en danger (décès, malnutrition aiguë, épidémies) et de 2) dommages irréversibles (stratégies d'adaptation des moyens de subsistance perdues, violations des droits humains).

L'un des aspects les plus critiques de l'examen de la sévérité intersectorielle consiste à déterminer si certaines zones doivent être classées en phase 5 (catastrophe) sur la base de ces indicateurs objectifs. Cet exercice doit être réalisé avec une attention particulière, afin de garantir une compréhension commune de la raison pour laquelle la zone est en phase 5. Si une zone est en phase 5, cela doit être immédiatement signalé au HCT .

- Les indicateurs de **maladie épidémique** comprennent les épidémies confirmées et les niveaux de contagion par rapport à la tendance historique moyenne. Bien que la maladie à évaluer dépende du contexte et comprenne souvent les infections respiratoires aiguës sévères, la grippe, le choléra, le virus Ebola, les arbovirus et la méningite, la maladie en question doit être identifiée au niveau du pays, car toute maladie susceptible de provoquer une épidémie doit être suivie et incluse dans l'analyse intersectorielle. Bien que les seuils pour les épidémies ne soient pas présentés dans le tableau de référence, les partenaires du JIAF 2 travaillent en permanence pour développer des seuils applicables à l'échelle mondiale avec l'Organisation mondiale de la santé.

2) L'indicateur de **dommages irréversibles** comprend toute perte ou atteinte irréparable au bien-être physique, au bien-être mental, à la dignité et aux moyens de subsistance, y compris :

- **Les stratégies d'adaptation des moyens de subsistance** comprennent les actions et les mécanismes employés par les individus ou les ménages pour gérer et s'adapter aux différents chocs ou facteurs de stress qui affectent leur bien-être général et leurs moyens de subsistance. Les stratégies d'adaptation des moyens de subsistance peuvent englober un large éventail d'activités utilisées pour répondre aux besoins essentiels, telles que la diversification des sources de revenus, la recherche d'un emploi non agricole, la vente d'actifs ou l'exercice d'activités économiques informelles. Les stratégies d'adaptation des moyens de subsistance peuvent englober une gamme de sévérité allant des stratégies qui sont « durables », à « tendues », à la « crise », à « l'urgence », à « l'effondrement complet des capacités à faire face ». Il est important de noter que le tableau de référence sur la sévérité intersectorielle du JIAF 2 utilise le concept plus large de « stratégies d'adaptation des moyens de subsistance » pour pouvoir répondre aux besoins de base, plutôt que « stratégies d'adaptation de la sécurité alimentaire » plus spécifiques, qui peuvent inclure la réduction de la taille des portions, le fait de sauter des repas, le recours à des options alimentaires moins chères ou moins nutritives, et d'autres.

L'indicateur intersectoriel du tableau de référence du JIAF 2 fait référence à l'Indice des stratégies d'adaptation des moyens de subsistance (LCSI), de préférence dans son module sur les besoins essentiels, bien que le module sur l'alimentation puisse également être utilisé en l'absence du premier. Dans la plupart des contextes, les deux indicateurs sont alignés. L'indicateur LCSI peut être recueilli par une variété d'acteurs et est toujours présent parmi les indicateurs quantitatifs clés sur la sécurité alimentaire / les indicateurs d'impact IPC. Le module du questionnaire peut et doit être adapté au contexte du pays et, par conséquent, il est possible d'inclure, par exemple, des questions sur l'adaptation relative à la protection, le cas échéant.

- **Les violations des droits humains et du droit international humanitaire** comprennent une ou plusieurs violations internationalement reconnues des droits humains et du droit international humanitaire (DIH). Pour le tableau de référence de la sévérité intersectorielle du JIAF, la sévérité des violations est délimitée par une description du schéma et de l'ampleur des violations. Pour la Phase 1, il n'y a pas de violation. Pour la Phase 2, il y a des actions sporadiques (c'est-à-dire ad hoc, et non régulières) qui créent un environnement menaçant. Pour la Phase 3, des actions répétées ou régulières créent un environnement menaçant. Pour la Phase 4, il y a des violations généralisées des droits de l'homme et du DIH. Pour la Phase 5, il y a des violations généralisées et systématiques des droits humains et du DIH (c'est-à-dire que les violations sont planifiées et/ou font partie d'une structure organisée qui viole les droits humains des personnes). Voir l'annexe 4 pour une liste des violations potentielles et les descriptions plus spécifiques des phases.

Si des données ne sont pas disponibles pour tous les indicateurs, il est recommandé de se mettre d'accord sur au moins un indicateur de conditions mettant la vie en danger et un indicateur de dommages irréversibles pour mener l'analyse, en admettant que les analyses peuvent être légèrement moins fiables avec moins d'indicateurs. Plus les données disponibles sont variées et fiables, meilleures sont les analyses attendues.

Des indicateurs de substitution peuvent également être utilisés si les indicateurs du tableau de référence ne sont pas disponibles. Les indicateurs de substitution doivent être conformes aux descriptions des phases et aux seuils inclus dans le tableau de référence sur la sévérité intersectorielle, et ils doivent être identifiés grâce à des discussions avec le groupe d'analyse du JIAF (voir « Utilisation d'indicateurs d'impact de substitution » ci-dessous).

Dans les situations où les indicateurs d'impact et les potentiels indicateurs de substitution sont englobés de façon inégale (par exemple si des données sont manquantes ou obsolètes au niveau de l'unité d'analyse), il est possible d'utiliser des techniques d'obtention de l'avis d'experts.

Ici, l'avis d'expert fait référence à une forme spécialisée de recherche de consensus où les connaissances, l'expérience et les idées des experts sur le sujet sont utilisées de manière structurée et transparente pour estimer les valeurs ou évaluer les incertitudes lorsque les données directes sont insuffisantes ou indisponibles.

Bien qu'il n'y ait pas de méthode unique développée pour le JIAF, il existe des méthodes qui peuvent être adaptées à d'autres secteurs et à des processus facilités par OCHA dans de nombreux contextes de cycle de programme humanitaire. Le meilleur moyen d'agir dans ces cas-là est de contacter le groupe d'experts mondiaux pour qu'il vous aide à élaborer une approche adaptée à vos besoins.

Encadré 20 : Rapprocher les indicateurs de sévérité sectorielle et les indicateurs intersectoriels à différents niveaux administratifs

Si les indicateurs intersectoriels ne sont pas disponibles au même niveau administratif que la sévérité sectorielle, il est possible de les rapprocher en :

- a. Utilisant des indicateurs de substitution dont les seuils sont alignés sur les définitions mondiales de la sévérité intersectorielle figurant dans le tableau de référence 3B2.
- b. « Calibrant » les données d'une unité administrative différente. Un calibrage qualitatif des données provenant de différentes unités d'analyse ou zones peut aider les analystes lorsque les données ne sont pas disponibles pour l'unité d'analyse cible.

Bien que ces analyses soient principalement basées sur des extrapolations qualitatives, elles peuvent être utiles aux tickets et à la classification.

Bien que le tableau de référence sur la sévérité intersectorielle ne soit pas conçu comme un outil de planification de la réponse, il peut éclairer la phase de planification de la réponse à la fois en ce qui concerne la définition des limites (c'est-à-dire les populations et les lieux à cibler) et la conception stratégique des interventions. En outre, dans certaines circonstances, il est possible que la classification de la sévérité intersectorielle globale soit inférieure à la classification de la sévérité d'un secteur particulier. Cela doit aussi être pris en compte lors de la planification de la réponse.

Les objectifs généraux de la réponse stratégique pour chaque phase de sévérité comprennent :

- Phase 1 : Renforcer la résilience et la justice sociale.
- Phase 2 : Stratégies de réduction des risques de catastrophes.
- Phase 3 : Protéger les personnes contre les dommages physiques et mentaux, la perte de dignité et soutenir le relèvement des moyens de subsistance.
- Phase 4 : Sauver les vies et les moyens de subsistance. Protéger les personnes très vulnérables et rétablir la dignité.

- Phase 5 : Prévenir les décès, les dommages irréversibles et l'effondrement des services à grande échelle.

Comment utiliser le tableau de référence de la sévérité intersectorielle

Le tableau de référence de la sévérité intersectorielle est un guide permettant aux analystes d'évaluer les indicateurs d'impact et les indicateurs de substitution disponibles pour une unité d'analyse spécifique, en les comparant aux seuils de l'indicateur décrits dans le tableau de référence. Le processus est basé sur la « convergence des preuves » et la recherche d'un consensus, et exige des analystes qu'ils examinent d'un œil critique les preuves et le tableau de référence, et qu'ils collaborent pour déterminer la classification de la sévérité la mieux adaptée, qui peut être justifiée par les preuves disponibles. Le diagramme 19 détaille le tableau de référence 3B2.

Diagramme 19 : Tableau de référence 3B2 pour la classification de la sévérité intersectorielle

	1 - Minimale	2 - Tendue	3 - Sévère	4 - Extrême	5 - Catastrophique
Description au niveau de la zone	La zone dispose de services de base essentiels et est en mesure de répondre aux besoins fondamentaux de survie, de protection et de dignité	La région présente : Une détérioration du bien-être physique ou mental Menaces sporadiques contre les droits humains et/ou recours à une stratégie d'adaptation au stress Services de base tendus et incapacité limite à répondre aux besoins sectoriels de base	La région présente : Une détérioration importante et croissante du bien-être physique ou mental ainsi que des droits humains, ET Droits de l'homme régulièrement mis en péril et/ou dégradation accélérée des stratégies et/ou des actifs, ET Une pression modérée sur les services de base et une incapacité modérée à satisfaire les besoins fondamentaux de survie, de protection et de dignité.	La région présente : Mortalité ou risque de décès élevés ET Violations généralisées des droits humains et/ou recours insoutenable à des stratégies d'adaptation négatives, ET Une forte pression sur les services de base et/ou une incapacité extrême à répondre aux besoins fondamentaux de survie, de protection et de dignité.	La région présente : Mortalité ou risque de décès généralisés, ET Des violations généralisées et systémiques des droits humains et/ou un épuisement des options et mécanismes d'adaptation, ET Un effondrement des services de base et/ou une incapacité totale de répondre aux besoins fondamentaux de survie, de protection et de dignité.
Conditions mettant la vie en danger (décès ou risque de décès)	De la mortalité 1) Taux brut de mortalité (TBM) : <0,5/10 000/jour ou 2) Taux de mortalité des moins de cinq ans (taux de mortalité des moins de 5 ans) : <1/10 000/jour	De la mortalité TBM <0,5/10 000/jour OU Taux de mortalité des moins de 5 ans : <1/10 000/jour	De la mortalité TBM : 0,5 à 0,99/10 000/jour OU Taux de mortalité des moins de 5 ans : 1 à 2/10 000/jour OU > valeur de référence	De la mortalité TBM : 1,0 à 1,99/10 000/jour OU Taux de mortalité des moins de 5 ans : 2 à 3,99/10 000/jour OU > à la valeur de référence x2	De la mortalité TBM : ≥2/10 000/jour OU Taux de mortalité des moins de 5 ans : ≥4/10 000/jour OU très > à la valeur de référence x2
	Malnutrition aiguë globale : Poids pour taille (Z-score) (PPTZ) <5 % OU Périmètre brachial à mi-hauteur (PBMH) : <5 %	Malnutrition aiguë globale PPTZ : 5 à 9,9 % OU PBMH : <5 % OU légère augmentation	Malnutrition aiguë globale PPTZ : 10 à 14,9 % OU PBMH : 5 à 15 % OU > valeur de référence	Malnutrition aiguë globale PPTZ : 15 à 29,9 % OU PBMH : > 10 % OU > valeur de référence x2	Malnutrition aiguë globale PPTZ : 30 % ou plus OU PBMH : > 15 % OU très > à la valeur de référence x2
	Maladies à tendance épidémique Niveau normal de contagion ou épidémie confirmée pouvant être couverte par les capacités existantes	Maladies à tendance épidémique Une épidémie confirmée ou niveau accru de contagion mettent à l'épreuve la capacité existante, ou une épidémie en cours d'investigation est susceptible de mettre à l'épreuve la capacité de réponse	Maladies à tendance épidémique Épidémie confirmée ou niveau élevé de contagion supérieur à la moyenne historique mettant à rude épreuve la capacité de réponse et la prestation de services	Maladies à tendance épidémique Épidémie confirmée ou niveau extrême de contagion supérieur à la moyenne historique, dépassant largement la capacité de réponse et la prestation de services	Maladies à tendance épidémique Épidémie confirmée ou niveau de contagion immense entravant la prestation de services.
Dommages irréversibles (bien-être physique ou mental, dignité, moyens de subsistance)	Stratégies d'adaptation des moyens de subsistance : Au moins 80 % des ménages disposent de stratégies de moyens de subsistance et d'actifs durables	Stratégies d'adaptation des moyens de subsistance : Au moins 20 % des ménages adoptent des stratégies de lutte contre le stress	Stratégies d'adaptation des moyens de subsistance : Au moins 20 % des ménages adoptent des stratégies de crise	Stratégies d'adaptation des moyens de subsistance : Au moins 20 % des ménages adoptent des stratégies d'urgence	Stratégies d'adaptation des moyens de subsistance : Au moins 20 % des ménages sont confrontés à un effondrement quasi-total ou total de leurs capacités, stratégies et biens d'adaptation
	Violations des droits humains / du droit international humanitaire (DH/DIH) Aucune action créant un environnement menaçant ni aucune violation des DH causant des dommages irréversibles aux personnes et aux biens.	Violations des droits humains Actions sporadiques créant un environnement menaçant pour les DH, le bien-être et la dignité des personnes	Violations des droits humains Actions répétées ou régulières créant un environnement menaçant pour les DH, le bien-être et la dignité des personnes	Violations des droits humains Violations des droits humains et du droit international humanitaire généralisées causant des dommages irréversibles aux personnes et aux biens	Violations des droits humains Violations généralisées et systématiques des DH causant des dommages irréversibles aux personnes et aux biens

Utilisation d'indicateurs d'impact de substitution

Si les indicateurs présentés dans le tableau de référence 3B2 pour la classification de la sévérité intersectorielle ne sont pas disponibles, la liste suivante d'indicateurs de substitution est proposée comme alternative.

Mortalité

- Consulter les autorités de santé pour savoir si les taux de mortalité sont anormaux.
- Admissions dans les hôpitaux/centres pour patients
- Décès dans les hôpitaux
- Données spécifiques au contexte sur les principales causes de décès (par exemple, explosions, incidents dus à un conflit armé, zones sous contrôle militaire) ;
- Nombre de cimetières, feedback verbal sur les décès

Malnutrition

- MAG/MAS de substitution à partir du PBMH
- Tendances des admissions dans les centres de traitement (le cas échéant) par rapport aux années précédentes.

Épidémies

- Données de surveillance (épidémies)
- Entretiens avec des informateurs clés - personnel médical

Stratégies d'adaptation :

- Sécurité alimentaire - Stratégies d'adaptation des moyens de subsistance
- Analyse de la protection - Indicateurs de stratégie d'adaptation
- Évaluation rapide des besoins - Entretiens avec des informateurs clés (principalement des discussions de groupe ciblées)
- « Liste des stratégies d'adaptation des moyens de subsistance communes » incluse dans le manuel technique CARI du WFP.
- Recrutement d'adolescents et/ou d'adultes par des groupes armés et des forces armées en échange d'argent
- Signalements de mariages précoces ou d'enfants à la suite d'un conflit, d'une violence, de risques naturels, d'une épidémie ou de tout autre choc
- Signalements de travail des enfants
- Signalements de séparation de la famille pour des raisons économiques (enfants envoyés vivre dans d'autres familles ou travailler dans d'autres familles)

Violations des droits humains :

- Pour mesurer les violations des droits humains (DH), il est recommandé d'utiliser le tableau de référence dans l'annexe 4, qui présente l'alignement des indicateurs de risques de protection et de violations des DH sur le cadre analytique de la protection.

Tableau de référence 3C : Pistes d'analyse pour l'identification de modèles et liens intersectoriels (diagramme 20)

Le tableau de référence 3C fournit une liste des pistes d'analyse - aides visuelles et résultats de l'analyse - que les analystes doivent utiliser pour expliquer les liens, les chevauchements et les tendances des besoins sectoriels et intersectoriels. La liste d'aides visuelles et les résultats de l'analyse correspondent à chacune des dix questions incluses dans l'espace de travail 3C. Ces pistes sont regroupées selon les six aspects qui aident à expliquer les caractéristiques des besoins : (i) personnes dans le besoin, (ii) sévérité des besoins, (iii) chevauchement du PiN et de la sévérité, (iv) chevauchement des besoins sectoriels, (v) tendance actuelle par rapport à l'année précédente et (vi) groupes vulnérables. La liste des aides visuelles et des pistes d'analyse figurant dans le tableau de référence 3C est détaillée dans le diagramme 21.

Diagramme 20 : Espace de travail 3C - Questions

1. Où se trouve la plus forte concentration de personnes dans le besoin dans le pays ?
2. Quelles sont les zones qui comptent un grand nombre de secteurs avec un grand nombre de personnes dans le besoin ?
3. Quels secteurs ont le PiN le plus élevé (c'est-à-dire quels secteurs génèrent les besoins dans une zone donnée ?)
4. Quelle est la tendance du PiN par rapport à l'année précédente ?
5. Quel est le PiN ventilé par âge, sexe et autres caractéristiques de diversité ?
6. Où se situent les zones où la sévérité est la plus élevée ?
7. Quelles zones ont un grand nombre de secteurs avec une sévérité des besoins élevée ?
8. Quels sont les secteurs où la sévérité est la plus élevée ? (c.-à-d. quels secteurs déterminent les besoins dans une zone donnée ?)
9. Quels sont les zones et les secteurs où coexistent un % élevé du PiN et une sévérité élevée ?
10. Dans quelle mesure les PiN sectoriels sont-ils corrélés ?

Diagramme 21 : Tableau de référence 3C - Pistes d'analyse pour l'identification de modèles et liens intersectoriels

Piste d'analyse n°	Aides visuelles	Résultats de l'analyse
Personnes dans le besoin		
1	Carte présentant le PiN total conjoint par unité administrative (nombre absolu et pourcentage par rapport à la population totale)	Liste des unités administratives qui ont un PiN absolu et un % élevé. Des seuils peuvent être définis au niveau du pays
2	Carte présentant le nombre de secteurs qui ont un seuil à plus de 40 % de la population administrative ayant besoin d'aide	Liste des unités administratives qui ont un grand nombre de secteurs avec plus de 40% de la population administrative ayant besoin d'aide. Des seuils peuvent être définis au niveau du pays

3	Cartes présentant le PiN sectoriel par unité administrative (nombre absolu et pourcentage par rapport à la population totale)	Liste des secteurs comptant le PiN le plus élevé au niveau national et infranational, le cas échéant. La valeur par défaut est de trois secteurs les plus élevés. Des seuils peuvent être définis au niveau du pays
	Graphique à barres du PiN total (% ou nombre) par secteur pour l'ensemble du pays et au niveau infranational, selon la pertinence	
	Graphique à barres par nombre d'unités administratives où les secteurs ont le PiN le plus élevé	
4	Carte présentant les variations (augmentation ou diminution) du PiN total conjoint par rapport à l'année précédente	Liste des zones où la situation s'est largement détériorée ou améliorée par rapport à l'année précédente.
	Graphique comparant le PiN total conjoint entre l'année précédente et l'année en cours, mettant en évidence la comparaison aux niveaux national et infranational, le cas échéant.	
	Graphique comparant le PiN sectoriel entre l'année précédente et l'année en cours (selon les mêmes catégories que le PiN) aux niveaux national et infranational, le cas échéant.	
5	Tableau et graphiques des données démographiques des zones analysées.	Chiffres du PiN ventilés par groupes vulnérables (en fonction de la présence de groupes vulnérables)
4	Carte présentant les variations (augmentation ou diminution) du PiN total conjoint par rapport à l'année précédente	Liste des zones où la situation s'est largement détériorée ou améliorée par rapport à l'année précédente.
	Graphique comparant le PiN total conjoint entre l'année précédente et l'année en cours, mettant en évidence la comparaison aux niveaux national et infranational, le cas échéant.	
	Graphique comparant le PiN sectoriel entre l'année précédente et l'année en cours (selon les mêmes catégories que le PiN) aux niveaux national et infranational, le cas échéant.	
5	Tableau et graphiques des données démographiques des zones analysées.	Chiffres du PiN ventilés par groupes vulnérables (en fonction de la présence de groupes vulnérables)
Sévérité des besoins		
6	Carte affichant la sévérité intersectorielle par unité administrative	Liste des unités administratives qui ont une sévérité intersectorielle élevée. La valeur par défaut est les phases 4 et 5 dans le pays. Le seuil peut être défini au niveau du pays.
7	Carte présentant le nombre de secteurs qui sont dans la phase 4 ou 5 (il s'agit de la valeur par défaut, mais	Liste des unités administratives avec 5 secteurs ou plus dans la phase 4 ou 5. Le seuil par défaut peut être

	elle peut être modifiée au niveau du pays).	modifié au niveau du pays. Liste des 3 premiers secteurs avec le plus grand nombre de zones dans la phase 4 ou 5. Le seuil par défaut peut être modifié au niveau du pays.
8	Cartes affichant la sévérité sectorielle par unité administrative	
	Graphique à barres des secteurs par nombre d'unités sous chaque phase de sévérité à l'échelle nationale et infranationale, selon le cas	
Liens		
9	Carte montrant le chevauchement d'une sévérité intersectorielle élevée et d'un PiN total élevé.	Liste des unités administratives dont le PiN et la sévérité sont élevés. Les seuils par défaut peuvent être modifiés au niveau du pays.
	Graphique affichant les secteurs en fonction du nombre d'unités dont le PiN est élevé et la sévérité est élevée dans chaque secteur.	
		Liste des 3 principaux secteurs comportant le plus grand nombre de zones avec un PiN élevé et une sévérité élevée. Le seuil par défaut peut être modifié au niveau du pays.
10	Coefficient de corrélation entre les secteurs pour le PiN	Liste des combinaisons sectorielles dont les coefficients sont supérieurs à 0,7. Le seuil par défaut peut être modifié au niveau du pays.

Remarque : La population administrative fait référence au nombre total de personnes vivant dans la zone, y compris les habitants/résidents/hôtes et les autres populations telles que les rapatriés, les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées, conformément à la portée de l'analyse

Espaces de travail 3A et 3B : Feuille d'analyse du PiN total conjoint et de la sévérité intersectorielle.

Les espaces de travail 3A et 3B sont construits dans une seule feuille de calcul Microsoft Excel avec une feuille pour l'espace de travail 3A et une feuille pour l'espace de travail 3B. Ces espaces de travail comprennent :

- **Toutes les entrées concernant le PiN sectoriel et la sévérité** fournies par les secteurs dans le module 2 à l'aide du fichier standard préparé par OCHA.
- **Le PiN total conjoint calculé automatiquement** sur la base de la méthode de la Mosaïque comme décrite dans l'encadré 21.
- **La sévérité intersectorielle préliminaire automatisée** sur la base du chevauchement des besoins sectoriels, comme décrit dans l'encadré 22.

Encadré 21 : La méthode de la Mosaïque

Le « PiN total conjoint » du JIAF est estimé grâce à la méthode de la Mosaïque, qui consiste à :

- 1) Déterminer les personnes dans le besoin au niveau administratif ou du groupe de population le plus bas, en fonction des PiN sectoriels les plus élevés.
- 2) Utiliser la somme de tous les PiN au niveau infranational pour générer le PiN total conjoint préalable.
- 3) L'équipe d'analyse traite alors tous les tickets créés automatiquement par la plateforme en ligne du JIAF, en décidant pour chaque unité d'analyse signalée quel PiN sectoriel peut être utilisé comme PiN total conjoint (comme détaillé dans l'étape 3.4 ci-dessous).
- 4) Générer le PiN total conjoint final avec la somme de tous les PiN au niveau infranational, une fois que tous les tickets PiN sont résolus.

- **Les données sur les indicateurs d'impact intersectoriels** du tableau de référence 3B2 lorsqu'elles sont disponibles.
- **Des tickets automatisés pour le PiN total conjoint préalable et la sévérité intersectorielle préliminaire** sont également inclus, comme décrits dans les tableaux de référence 3A et 3B1.
- **Des colonnes vides pour inclure le PiN total conjoint révisé et les conclusions intersectorielles** pertinentes et basées sur les analyses approfondies menées dans les zones signalées.

Le PiN total conjoint calculé automatiquement et la sévérité intersectorielle préliminaire calculée automatiquement sont générés sur la base de données sectorielles à l'unité d'analyse la plus basse convenue. Le PiN total conjoint est estimé en prenant le PiN sectoriel le plus élevé parmi tous les secteurs dans chaque unité d'analyse (voir encadré 21). La sévérité intersectorielle préliminaire est estimée sur la base du chevauchement des sévérités sectorielles. Les « indicateurs d'impact humanitaires » intersectoriels (voir encadré 19) sont ensuite évalués pour vérifier la sévérité préalable.

Espace de travail 3C : Identification des modèles et liens intersectoriels (diagramme 21)

L'espace de travail 3C comprend dix questions et un espace de rédaction permettant aux analystes de répondre à chaque question. Les analystes peuvent ajouter du texte et/ou des images dans l'espace de travail. Chacune des dix questions est liée à des pistes d'analyse et à des résultats spécifiques, tels qu'ils figurent dans le tableau de référence 3C. Une liste des 10 questions incluses dans l'espace de travail est fournie dans le diagramme 21.

Lorsqu'ils remplissent l'espace de travail 3C, les analystes doivent engager une discussion solide et interactive pour chaque question, en utilisant les aides visuelles fournies dans l'espace de travail 3C sur la plateforme d'analyse pour fournir des informations clés à l'appui des discussions et générer les résultats de l'analyse spécifiés pour chaque question. En plus des listes des résultats demandés, les analystes devraient s'efforcer de fournir des explications qualitatives et des idées sur les liens et les modèles qu'ils observent. Il peut s'agir d'expliquer pourquoi un modèle ou un lien se produit, ce qui est surprenant ou non à propos d'un modèle ou d'un lien, et d'autres idées explicatives.

Encadré 22 : Sévérité intersectorielle préliminaire

Le JIAF 2 utilise une classification de la sévérité sectorielle pour générer une sévérité intersectorielle préliminaire et un système de contrôle pour évaluer si la classification préalable est alignée sur les résultats intersectoriels. Les zones mal alignées sont signalées pour une évaluation approfondie de la sévérité intersectorielle. La sévérité est estimée selon la logique suivante :

- En utilisant les phases de sévérité sectorielle comme point de départ, chaque unité d'analyse se voit automatiquement attribuer une sévérité préalable à l'aide des critères prédéfinis décrits dans le tableau ci-dessous.
- Les phases de sévérité pour chaque indicateur d'impact sont déterminées sur la base des seuils des conditions mettant la vie en danger et des dommages irréversibles, comme indiqué dans le diagramme 19.
- Des formules automatisées comparent les résultats de sévérité préalable avec la sévérité des indicateurs d'impact, en créant des tickets pour les zones présentant des divergences. D'autres formules sont utilisées pour identifier les tickets potentiels.
- En l'absence de tickets, la sévérité préalable basée sur les phases de sévérité sectorielle devient le score de sévérité finale.
- Lorsque des tickets ont été créés, la sévérité finale est déterminée grâce à une discussion inter-organisations. Cette discussion implique d'examiner les preuves disponibles et les connaissances d'experts, en se référant aux phases de sévérité intersectorielle et aux indicateurs décrits dans le tableau de référence.

Phase 1 : Moins de 4 secteurs classés dans la catégorie Tendue ou pire.

Phase 2 : Au moins 4 secteurs en phase 2 ou pire.

Phase 3 : Au moins 4 secteurs en phase 3 ou pire.

Phase 4 : Au moins 4 secteurs en phase 4 ou pire.

Phase 5 : Au moins 2 secteurs en phase 5 et au moins 2 autres secteurs en phase 4 ou pire.

Orientation

Étape 3 : Analyse des besoins intersectoriels : Espace de travail 3A, 3B et 3C

En préparation de la session de travail multipartite

Étape 3.1 OCHA prépare les estimations du PiN préalable et de la sévérité (espaces de travail 3A, 3B et 3C)

OCHA préparera les espaces de travail 3A et 3B sur Microsoft Excel, conformément aux directives décrites dans les tableaux de référence 3A et 3B, donnant également accès aux visuels dans 3C. Les espaces de travail 3A, 3B et 3C seront disponibles sur la plateforme d'analyse ou, si celle-ci n'est pas utilisée, ils seront partagés par OCHA avant la/les session(s) de travail multipartite(s). OCHA veillera à ce que toutes les contributions sectorielles, y compris les PiN sectoriels et la sévérité sectorielle, soient inclus dans les espaces de travail 3A et 3B. En outre, OCHA ajoutera les données disponibles sur les indicateurs d'impact, inclus dans le tableau de référence sur la sévérité intersectorielle, dans l'espace de travail 3B. Chaque donnée doit ensuite être alignée sur la phase indicative qu'elle reflète. Cela permettra d'évaluer l'alignement de la sévérité intersectorielle préliminaire et des indicateurs d'impact intersectoriels.

Étape 3.2 Les secteurs révisent les espaces de travail 3A, 3B et 3C et traitent les tickets si nécessaire

Avant la session de travail conjointe, les secteurs doivent réviser l'espace de travail en se concentrant sur les unités d'analyse qui ont été signalées. Il est important de se rappeler qu'un ticket est un outil permettant de signaler des problèmes éventuels avec les données et de soutenir l'analyse conjointe et la convergence des preuves. Les tickets n'impliquent pas nécessairement que les données soient erronées. Les secteurs ne sont donc pas tenus de modifier leurs estimations du PiN et de la sévérité uniquement parce qu'il y a un ticket.

Si les secteurs identifient des problèmes avec le PiN sectoriel et les résultats de la sévérité qui ont été signalés, ils doivent les corriger avant la session de travail multipartite (le groupe doit décider au niveau du pays comment les révisions doivent être documentées ; c'est-à-dire, en tant que nouvelle colonne dans l'espace de travail existant 3A et 3B, en remplacement de la colonne existante dans l'espace de travail 3A et 3B ou en tant que nouveau fichier téléchargé comme fichiers individuels d'entrée sectorielle). Mais s'il existe des raisons pour que le PiN ou la sévérité signalés ne soient pas révisés, les secteurs doivent se préparer à fournir une justification expliquant la cause du ticket au cours de la session de travail multipartite. Vous pouvez lire l'annexe 5 pour plus d'informations sur les tickets qui doivent être révisés avant la session de travail multipartite.

Pendant la session de travail multipartite

Étape 3.3 : Les secteurs présentent les résultats initiaux et discutent des zones automatiquement signalés

Au début de la session de travail multipartite, les secteurs doivent fournir une vue d'ensemble de leur sévérité et de leurs résultats de PiN en plénière à tous les partenaires. La présentation peut être basée sur les tableaux de bord produits automatiquement dans la plateforme d'analyse (voir espace de travail 3C) ou, si le pays n'utilise pas la plateforme, sur les cartes et les résultats de l'analyse mené par OCHA et basés sur le fichier Microsoft Excel standard complété par les secteurs. Cela permettra une compréhension collective des besoins humanitaires et un premier aperçu des caractéristiques de la crise. Au cours de cette présentation, les secteurs doivent se concentrer sur les problèmes principaux et justifier leurs PiN et leur sévérité, en particulier ceux qui ont été signalés. Les partenaires de tous les secteurs doivent contribuer à la discussion et comparer les estimations de PiN et de sévérité des autres secteurs (en particulier s'ils ont été signalés) aux estimations de leur propre secteur.

Encadré 23 : Processus optionnel entre les étapes 3.3 et 3.4

Un délai supplémentaire entre les étapes 3.3 et 3.4 peut être alloué aux secteurs pour qu'ils travaillent de manière indépendante afin de mener une analyse plus approfondie pour confirmer ou réviser leurs conclusions. Cela peut être planifié à l'avance dans le cadre du processus du JIAF ou peut être demandé après le partage initial des conclusions sectorielles à l'étape 5.3 sur la base des connaissances acquises grâce aux conclusions d'autres secteurs. Cette décision doit être prise au niveau du pays.

Étape 3.4 : Décider du PiN à utiliser comme PiN total conjoint, y compris pour les zones signalées

Encadré 24 : Finalisation du PiN total

Cette étape est absolument cruciale dans le processus du JIAF, car elle aboutit à l'estimation du chiffre du PiN total définitif qui sera utilisé pour la planification humanitaire et le plaidoyer. Les conclusions et les mesures prises pour parvenir à une décision sur le « PiN définitif » doivent être documentées de manière complète et transparente dans la colonne « Preuves et commentaires » de l'espace de travail 3.1. Il est recommandé que l'estimation du PiN définitif soit présentée (y compris la méthodologie et toutes les décisions critiques prises tout au long du processus) dès que possible à l'équipe humanitaire pays, afin qu'elle soit discutée et adoptée. Si le HCT demande des modifications du PiN définitif, les collègues techniques doivent organiser une session de travail pour en discuter et convenir de la marche à suivre, et toutes les modifications effectuées doivent être documentées de manière complète et transparente.

Tous les tickets de PiN total conjoint préalable seront discutés et examinés lors de la session de travail multipartite conjointe, afin de décider si le PiN sectoriel le plus élevé pour chaque unité d'analyse peut être utilisé comme PiN total conjoint ou si une autre approche doit être adoptée.

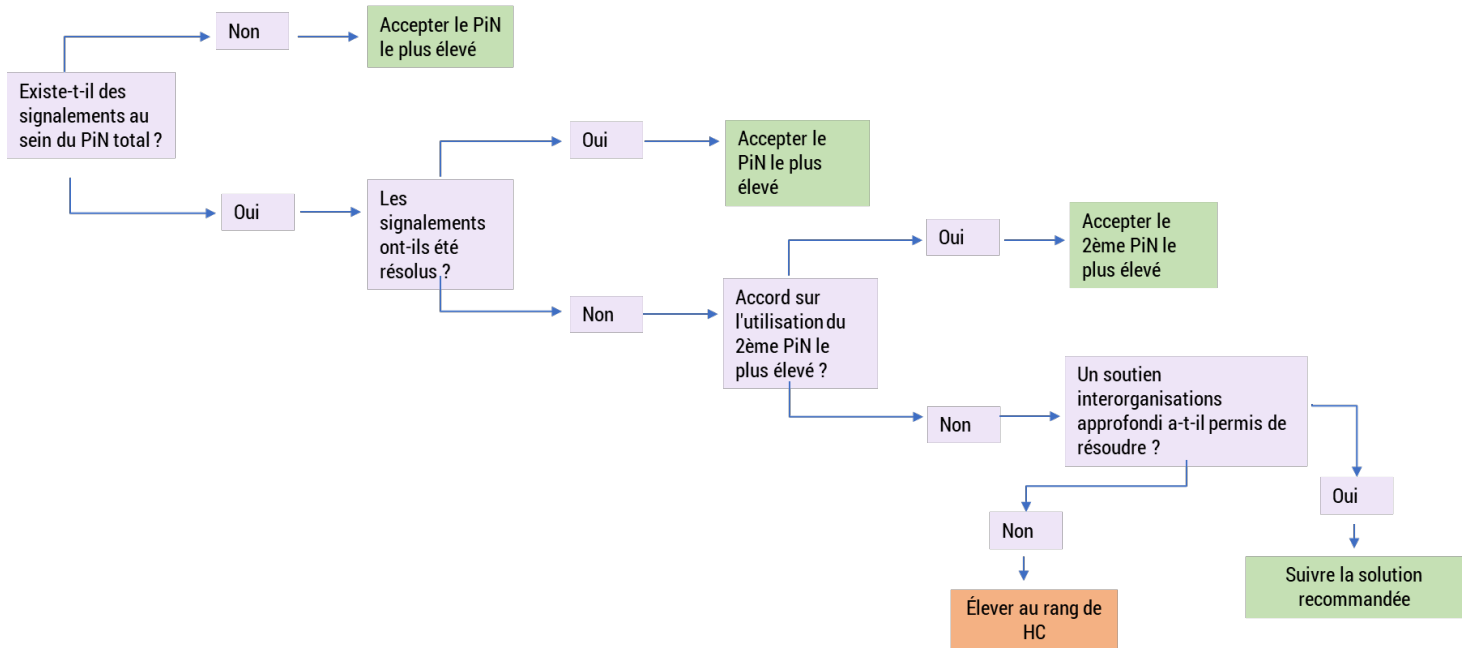
Les partenaires de tous les secteurs doivent contribuer à la discussion et s'efforcer de parvenir à un consensus technique sur les décisions clés. La discussion doit être organisée par un partenaire impartial, sur la base de preuves concrètes et d'une manière constructive, dans le but de parvenir à un large accord entre les partenaires. Pour chaque zone signalée, les analystes doivent décider :

- SOIT d'utiliser le PiN sectoriel le plus élevé comme PiN total conjoint même s'il a été signalé, à condition que le problème signalé ait été résolu de manière adéquate et que la justification pour le PiN sectoriel soit acceptée comme étant alignée sur les orientations opérationnelles pour le PiN total conjoint.
- SOIT d'incorporer le deuxième PiN sectoriel le plus élevé comme PiN total conjoint s'il est accepté après discussions et accord des analystes multipartites.

Il convient de se référer spécifiquement aux critères d'interopérabilité du PiN (tableau de référence 2A) et à l'auto-évaluation réalisée par les secteurs quant à leur alignement sur les orientations opérationnelles mondiales (espace de travail 2A complété). Pour rappel, dans l'idéal, tous les PiN utilisés pour estimer le PiN total conjoint sont alignés sur les cinq critères d'interopérabilité du PiN, tels que décrits dans le tableau de référence 2A. Par exemple, si le PiN le plus élevé pour une unité d'analyse donnée a été signalé et que la méthodologie du cluster ayant généré ce chiffre du PiN n'est pas alignée sur les critères d'interopérabilité du PiN, il y aurait alors une bonne raison d'utiliser le deuxième PiN le plus élevé pour cette unité d'analyse donnée, si l'on soupçonne que le mauvais alignement conduit à un PiN plus élevé. Si le nombre d'unités d'analyse signalées pour révision est trop élevé pour toutes les couvrir au cours de la session de travail multipartite, il est recommandé aux analystes de donner la priorité aux cas les plus pertinents, ou de résoudre un maximum de tickets à l'aide du tableau de bord d'analyse des tickets (voir les annexes 5 et 6 pour plus d'informations).

Si les analystes ne parviennent pas à un consensus, ils peuvent demander un soutien approfondi au service d'assistance du JIAF. Le diagramme 22 détaille l'arbre de décision recommandé pour soutenir la prise de décision technique.

Diagramme 22 : Arbre de décision recommandé pour décider quel PiN sectoriel utiliser comme PiN total conjoint



Une fois les décisions prises concernant les PiN sectoriels qui seront inclus dans le PiN total conjoint, ils seront enregistrés dans une colonne intitulée « PiN définitif » dans l'espace de travail 3.1. Le PiN total conjoint est généré en additionnant tous les PiN inclus dans le « PiN définitif » à l'unité d'analyse la plus basse.

Étape 3.5 : Mener une analyse conjointe de la sévérité intersectorielle pour les zones signalées

Pour finaliser les classifications de la sévérité intersectorielle, les étapes suivantes sont appliquées (selon que l'unité d'analyse a été signalée ou non) :

- Pour les unités d'analyse qui n'ont pas été signalées** : La classification de la phase de sévérité intersectorielle préliminaire est acceptée conformément au tableau de référence 3B1, car cela signifie que les preuves disponibles convergent.

Pour les unités d'analyse qui ont été signalées (y compris toutes les classifications préalables en phase 5) : Toutes les zones qui ont été signalées exigent que les analystes effectuent conjointement une analyse de la convergence des preuves en utilisant le tableau de référence 3B2 comme guide.

Encadré 25 : La sévérité intersectorielle est déterminée pour chaque unité d'analyse

La sévérité intersectorielle est déterminée au niveau administratif ou du groupe de population uniquement. Il n'y a aucune agrégation ou une classification de la sévérité au niveau national ou à l'échelle d'un pays, et le PiN total ne peut pas être réparti en fonction de la sévérité dans le JIAF 2. La classification se fait au niveau de la zone.

La classification de la sévérité intersectorielle des zones signalées doit être effectuée lors d'une session de travail multipartite. Les analystes doivent utiliser la convergence des preuves et une approche de recherche de consensus pour déterminer la sévérité intersectorielle des zones signalées. Pour ce faire, les analystes doivent examiner le tableau de référence 3B2 et prendre en compte les normes mondiales communes suivantes :

- La convergence des preuves peut utiliser à la fois les indicateurs d'impact fournis dans le tableau de référence 3B2 et des indicateurs d'impact de substitution. Par exemple, pour la nutrition, il est recommandé d'utiliser la MAG obtenue à partir d'une enquête exhaustive comme indicateur d'impact. Et une « hausse spectaculaire de la fréquentation des cliniques de nutrition » serait un indicateur d'impact de substitution pour mesurer les

conditions mettant la vie en danger. Bien que l'utilisation des indicateurs d'impact énumérés dans le tableau de référence 3B2 fournisse une base de preuves plus solides, il arrive souvent que les données nécessaires ne soient pas disponibles pour un pays donné ou une unité administrative donnée. Dans ce cas, les analystes sont encouragés à identifier les indicateurs d'impact de substitution susceptibles d'éclairer le processus de classification. En outre, lors de l'examen de la convergence des preuves, les analystes doivent tenir compte de la qualité et de la fiabilité des données.

- Le processus de recherche de consensus exige des analystes qu'ils partagent et discutent ouvertement de toutes les preuves disponibles lors d'une session de travail conjointe, et qu'ils parviennent à un accord sur la classification « la mieux adaptée » à une zone donnée, en utilisant les preuves et les normes fournies dans le tableau de référence 3B2.
- Les classifications de la sévérité définitive sont déterminées et documentées dans l'espace de travail 3B.

Engagement du niveau infranational et documentation des changements proposés sous la forme d'un ticket manuel

Dans les contextes où cela est approprié et faisable, les données sur la sévérité préalable peuvent être partagées avec des collègues travaillant au niveau infranational concerné pour qu'ils procèdent à des vérifications croisées et donnent leur avis dans le cadre du processus de convergence des preuves. Si des modifications de la sévérité préalable sont suggérées lors des consultations infranationales, elles doivent être documentées sous forme de tickets manuels. L'objectif de cette approche est de documenter toutes les modifications suggérées pour examen au niveau national dans l'espace de travail 3B. Le diagramme 23 ci-dessous présente un exemple d'utilisation de l'indicateur manuel dans ce cas.

Encadré 26 : Convergence des preuves et recherche de consensus

La « convergence des preuves » est une technique analytique couramment utilisée pour l'aide aux processus de décision dans des environnements incertains et complexes. Cette méthode n'est pas nouvelle et elle est utilisée dans de nombreux domaines au sein et en dehors du secteur humanitaire (médecine, armée, climatologie, etc.). Il s'agit d'un processus d'analyse conjointe utilisé pour renforcer la fiabilité et la validité des résultats en recoupant les informations provenant de sources multiples et en s'assurant qu'elles aboutissent à la même conclusion. Cette « convergence » réduit l'incertitude et renforce le *consensus* et la *confiance* dans les résultats. Cette approche est notamment utilisée dans le secteur de la sécurité alimentaire, dans le cadre de l'Integrated Food Security Phase Classification (IPC) et du Cadre Harmonisé pour parvenir à des estimations définitives des niveaux d'insécurité alimentaire. Dans le JIAF 2, les principaux processus conjoints de recherche de consensus (tels que l'accord sur la portée de l'analyse, l'estimation de la sévérité intersectorielle et du PiN total définitifs) sont également des types de méthodes de convergence des preuves.

Diagramme 23 : Exemple - Application du ticket manuel dans ce scénario

Location		Sectoral Severity								Preliminary Severity	Manual Flag			Final Results	
Admin 2	Admin 2 P.	Education	Nutrition	Food Security	Health	Overarching Protection	Shelter	WASH		Manual Flag	Explanation for Manual Flag	New Severity classification suggested	Final Severity	Evidence & Comments	
Darwaz-e-Balla	AF1727	3	2	3	3	4	4	4	3				3		
Darwaz-e-Payin	AF1722	3	2	3	3	4	4	3	3	Flagged	Revision by subnational coordination team	4	4	Subnational revision accepted	
Eshkashem	AF1723	4	2	3	3	4	4	3	3				3		

Si le nombre d'unités d'analyse signalées pour révision est trop élevé pour toutes les couvrir au cours de la session de travail multipartite, il est recommandé aux analystes de résoudre un maximum de tickets à l'aide du tableau de bord d'analyse des tickets (voir les annexes 5 et 6 pour plus d'informations)

Étape 3.6 : Analyser les modèles et liens intersectoriels et finaliser l'analyse conjointe (Espace de travail 3C)

Afin d'identifier les principales tendances qui ressortent de l'analyse intersectorielle, des aides visuelles sont générées et présentées dans la plateforme d'analyse si celle-ci est utilisée au niveau du pays. Si la plateforme n'est pas utilisée, OCHA développera les aides visuelles et les résultats de l'analyse conformément au tableau de référence 3C. Chaque aide est liée aux questions que les analystes doivent compléter dans l'espace de travail 3C. Les analystes peuvent également créer des aides visuelles supplémentaires ou des variantes des aides visuelles fournies, si cela s'avère utile pour répondre aux questions clés. OCHA peut également rédiger un brouillon de réponse à toutes les questions incluses dans l'espace de travail 3C. Il est recommandé que OCHA désigne un membre du personnel pour effectuer une analyse préalable du tableau de bord et commencer à rédiger les réponses aux questions avant la session de travail multipartite.

Lors de la session de travail multipartite, que ce soit en petits groupes ou en plénière, les analystes doivent examiner les aides visuelles et avoir une discussion ouverte et facilitée pour répondre au mieux aux questions incluses dans l'espace de travail 3C. Les discussions de groupe devraient également chercher à comprendre les tendances, en se concentrant sur l'interaction entre les secteurs et les déterminants de besoins, en particulier les observations inattendues ou surprenantes. L'encadré 27 explique comment établir des modèles de besoins pour différents groupes de vulnérabilité. Si OCHA a rédigé ces réponses, les partenaires peuvent les examiner et les réviser si nécessaire.

Veillez noter que l'objectif principal de ce module est de soutenir le développement d'un narratif commun qui explique la situation et les principales conclusions, sur la base de l'analyse conjointe, qui devrait en fin de compte informer la planification de la réponse et les décisions. En examinant et en discutant les modèles et liens intersectoriels, les analystes devraient développer une compréhension commune et tirer des conclusions sur la situation tout en répondant aux questions directrices. Les résultats de cette étape doivent être synthétisés et présentés dans la section 1.2 « Analyse des besoins humanitaires » des Besoins humanitaires et plan de réponse (HNRP). Pour plus d'informations sur la manière de lire et d'analyser les visuels de l'espace de travail 3C, voir l'annexe 7.

[Revenir à l'étape 1 et finaliser les conclusions initiales du module 1](#)

L'étape finale de l'analyse du JIAF exige que les analystes reviennent sur les conclusions du module 1 et fassent les ajouts, les mises à jour ou les révisions nécessaires en fonction de ce qui a été appris tout au long du processus du JIAF ou pour enregistrer tout changement dans la situation humanitaire, y compris le contexte, les chocs et leurs impacts. Si cela implique des révisions impactant la portée de l'analyse, celles-ci doivent être clairement documentées et justifiées.

Cette étape est très importante, parce qu'il est possible qu'au cours du processus du JIAF, la situation humanitaire ait évolué ou que les analystes aient disposé de nouvelles informations.

Les conclusions finales du module 1 révisées au cours de cette étape doivent être synthétisées et présentées dans la section 1.1. Aperçu de la crise des Besoins humanitaires et plan de réponse (HNRP).

Encadré 27 : Analyse ventilée par âge, genre et autres caractéristiques de diversité

Les besoins humanitaires peuvent varier considérablement pour divers groupes sociaux et groupes vulnérables, et il est important de pouvoir communiquer les conclusions pour :

- Le nombre de filles et de garçons dans le besoin
- Le nombre de personnes en situation de handicap dans le besoin
- Le nombre de femmes dans le besoin
- Le nombre de PDI et de communautés-hôtes dans le besoin
- D'autres groupes sociaux, le cas échéant, dans un contexte donné.

Avec le JIAF 2, il est possible de ventiler les chiffres du PiN par groupes sociaux en utilisant deux techniques : 1) en tant qu'unité d'analyse de base identifiée dans la portée de l'analyse, et/ou 2) en tant qu'estimation réalisée après l'analyse par extrapolation des conclusions générales pour un groupe social particulier.

Avec la première option (en tant qu'unité d'analyse de base), les analystes doivent identifier un groupe social particulier comme unité d'analyse et s'assurer ensuite que les données et les preuves sont collectées et analysées sur la base de cette spécificité. Bien que la spécificité puisse être souhaitable, cela signifie que cela augmentera probablement le nombre d'unités d'analyse et donc la complexité globale de la collecte et de l'analyse des données. Ce niveau de précision peut être souhaitable, mais il peut présenter certaines limites pratiques pour la collecte et l'analyse des données.

Si les analystes ne peuvent pas estimer les besoins de chaque groupe démographique individuellement en utilisant l'option 1, ils peuvent également estimer les besoins ventilés en utilisant la deuxième option (par extrapolation après analyse). Cette technique permet d'estimer approximativement les besoins humanitaires de ces groupes en multipliant le pourcentage de la population totale appartenant à chaque groupe social par les besoins totaux, comme suit :

Nombre de personnes dans le besoin total conjoint x Pourcentage de la population dans les différents groupes sociaux

Par exemple, s'il y a 10 000 personnes dans le besoin et que 30 % de la population sont des filles, on supposera qu'il y a 3 000 filles dans le besoin. Si cette approximation est utilisée, les analystes doivent indiquer que l'estimation des besoins parmi les différents groupes démographiques a été calculée sur la base du pourcentage de la population totale dans chaque groupe, et non selon la différence des besoins des groupes.

Pour savoir si la ventilation des données peut être utilisée et quand elle peut être utilisée, veuillez-vous référer à la Déclaration du groupe de pilotage du cycle de programme humanitaire sur les limites de la ventilation des données démographiques obligatoires (approuvée le 24 avril 2024), disponible en ligne [ici](#).

ANNEXES

Cette section comprend les fichiers correspondant à tous les espaces de travail du JIAF qui peuvent être utilisés hors ligne, ainsi que d'autres documents d'orientation pertinents nécessaires pour mener l'analyse.

Annexe 1 : Tous les espaces de travail

MODULE 1 : FACTEURS CONTRIBUTIFS ET PORTÉE DE L'ANALYSE

MODULE 2 : BESOINS SECTORIELS INTEROPÉRABLES

Espace de travail 2A - Interopérabilité de l'estimation sectorielle des personnes dans le besoin

	1 : Lié à la portée des analyses convenue	2 : Identifie les personnes avec des privations au sein des populations affectées	3 : N'est pas masqué par l'assistance humanitaire	4 : Comprend tous les besoins humanitaires indépendamment de l'acteur intervenant	5 : Comprend les besoins actuels et prévus pour l'année à venir
	Comprend uniquement les populations affectées par la crise telles qu'identifiées dans la portée de l'analyse	Inclut uniquement les personnes subissant des privations humanitaires ou un risque de protection.	En règle générale, il s'agit également des personnes qui bénéficient déjà d'une assistance et qui ont besoin d'une assistance humanitaire continue pour répondre à leurs besoins fondamentaux.	Comprend toutes les personnes dans le besoin, que la réponse soit ou va être apportée par les gouvernements nationaux, la société civile ou tout autre acteur.	Comprend les besoins actuels et les projections basées sur les tendances connues et les modèles saisonniers.
	Possibles exceptions appliquées au niveau du pays				
Secteur	Dans des cas exceptionnels, les personnes situées dans des zones ne relevant pas de la portée de l'aperçu des besoins humanitaires peuvent être incluses si ces zones connaissent un niveau élevé de privations. Ces cas seront décidés par le Coordonnateur de l'action humanitaire sur la base des contributions et des discussions avec les secteurs incluant des besoins ne relevant pas de la portée de l'analyse. Ces cas doivent être signalés.	Dans certains cas, les secteurs ne fournissent pas le nombre de personnes souffrant de privations ou de risques de protection dans les zones touchées ni les populations affectées et supposent que toutes les personnes vivant dans la zone affectée ou le groupe affecté sont confrontées à des besoins. Ces cas doivent être signalés.	Dans certains cas, les secteurs peuvent fournir des PiN qui n'incluent pas ceux qui reçoivent de l'aide et qui doivent continuer à recevoir de l'aide. Dans ces cas, le PiN total peut être inférieur au total nécessaire. Ces cas doivent être signalés pour être pris en compte dans les plans de réponse.	Dans certains cas, les secteurs peuvent fournir un PiN auquel seul un sous-ensemble d'acteurs répondra. Cela doit être signalé.	Dans des cas exceptionnels, les secteurs peuvent baser leurs chiffres du PiN sur des scénarios hypothétiques qui s'écartent radicalement des tendances connues. Dans de tels cas, cela doit être signalé.
Coordination et gestion des camps	Oui ou Non (en cas de « Non », veuillez fournir les détails.)				
Éducation					
Sécurité alimentaire					
Santé					
Nutrition					
Protection et Domaines de responsabilité de la Protection					

(Protection de l'enfance, violence sexiste, des droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété, et de l'action anti-mines)					
Abri/NFI					
WASH					
Espace de travail 2B - Interopérabilité de la sévérité sectorielle					
	1. Privation sectorielle mineure ou inexistante	2. Privations sectorielles limites et tendues	3. Privations sectorielles élevées	4. Privations sectorielles extrêmes	5. Effondrement sectoriel
Secteur	Les besoins sectoriels essentiels sont satisfaits dans la région	La zone a des services de base tendus et une incapacité limitée à répondre aux besoins sectoriels de base	La zone présente une pression modérée sur les services de base et une incapacité modérée à répondre aux besoins sectoriels de base	La zone est soumise à une forte pression sur les services de base et/ou est dans l'incapacité extrême de répondre aux besoins sectoriels de base	La zone connaît un effondrement des services de base et/ou une incapacité totale à répondre aux besoins sectoriels de base
Coordination et gestion des camps	Oui ou Non (en cas de « Non » veuillez fournir les détails)				
Éducation					
Sécurité alimentaire					
Santé					
Nutrition					
Protection et domaine de responsabilité (protection de l'enfance, violence sexiste, des droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété, et de l'action anti-mines)					
Abri/NFI					
WASH					

MODULE 3 : Modèles et liens intersectoriels

Espaces de travail 3A et 3B - PiN total et sévérité intersectorielle conjointe

[Tableau de référence du PiN](#)

[Tableau de référence de la sévérité](#)

[Feuille de calcul du PiN total et de la sévérité intersectorielle conjointe](#)

Espace de travail 3C - Caractéristiques des besoins

Q1. Où se trouve la plus forte concentration de personnes dans le besoin dans le pays ?	Donnez votre réponse ici...
Q2. Quelles sont les zones qui comptent un grand nombre de secteurs avec un grand nombre personnes dans le besoin ?	
Q3. Quels secteurs ont le PiN le plus élevé (c'est-à-dire quels secteurs génèrent les besoins dans une zone donnée ?)	
Q4. Quelle est la tendance du PiN par rapport à l'année précédente ?	
Q5. Quel est le PiN désagrégé par âge, sexe et autres caractéristiques de diversité ?	
Q6. Où se situent les zones où la sévérité est la plus élevée ?	
Q7. Quelles zones ont un grand nombre de secteurs avec une sévérité des besoins élevée ?	
Q8. Quels sont les secteurs où la sévérité est la plus élevée ? (c.-à-d. quels secteurs déterminent les besoins dans une zone donnée ?)	
Q9. Quels sont les zones et les secteurs où coexistent un PiN élevé et une sévérité élevée ?	
Q10. Dans quelle mesure les PiN sectoriels sont-ils corrélés ?	

Annexe 2 : Tableau de référence 2B : Interopérabilité de la sévérité sectorielle

Phases de la classification par zone	1. Privation sectorielle mineure ou inexistante	2. Privations sectorielles limites et tendues	3. Privations sectorielles élevées	4. Privations sectorielles extrêmes	5. Effondrement sectoriel
Description générale	Les besoins sectoriels essentiels sont satisfaits dans la région	La région a des services de base tendus et se trouve à la limite de l'incapacité à répondre aux besoins sectoriels de base.	La zone présente une pression modérée sur les services de base et une incapacité modérée à répondre aux besoins sectoriels de base	La zone est soumise à une forte pression sur les services de base et/ou est dans l'incapacité extrême de répondre aux besoins sectoriels de base	La zone connaît un effondrement des services de base et/ou une incapacité totale à répondre aux besoins sectoriels de base
Cluster CCCM	<p>À l'extérieur des camps ou dans un environnement similaire à un camp</p> <p>+</p> <p>Accès à un logement durable en location/subventionné/en pleine propriété, ou à un hébergement au sein de la communauté hôte avec un faible risque de déplacement à court terme ou de déplacement secondaire vers un camp ou un environnement similaire à un camp.</p>	<p>À l'extérieur des camps ou dans un environnement similaire à un camp</p> <p>+</p> <p>Accès à un logement en location/subventionné/en pleine propriété ou à un hébergement au sein de la communauté hôte avec un risque moyen de déplacement à court terme vers un camp ou un environnement similaire à un camp.</p>	<p>Dans un camp ou un environnement similaire à un camp qui atteint le seuil minimum de population.</p> <p>+</p> <p>L'un des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitations de la disponibilité ou de l'accès aux services vitaux non humanitaires. - Limitations des systèmes et des services de participation, de plaintes et de retro alimentation, ainsi que de partage d'informations et de coordination des services. - Risques liés à l'inadéquation physique, sociale et culturelle du site. 	<p>Dans un camp ou un environnement similaire à un camp qui atteint le seuil minimum de population.</p> <p>+</p> <p>Deux des éléments suivants ou plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restrictions à la liberté de circulation. - Disponibilité ou accès très limités aux services vitaux non humanitaires. - Risques pour la sûreté et la sécurité. - Risques élevés dus à l'inadéquation physique, sociale et culturelle du site. - Faible probabilité de retours volontaires sûrs, ordonnés, dignes et à court terme. - Systèmes et services très limités ou inexistant de participation, de plainte et de retro alimentation, ainsi que de partage d'informations et de coordination des services. - Le site contient une proportion plus élevée de populations vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap, minorités ethniques). - Risques élevés dus à la sensibilité du site aux aléas (incendie, glissement de terrain, inondation, cyclone, etc.) 	<p>Dans un camp ou un environnement similaire à un camp qui atteint le seuil minimum de population.</p> <p>+</p> <p>Deux des éléments suivants ou plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liberté de circulation extrêmement limitée, voire inexistante, en dehors du site. - Absence de disponibilité ou d'accès aux services vitaux non humanitaires. - Risques mortels généralisés pour la sûreté et la sécurité. - Risques mortels généralisés en raison de l'inadéquation physique, sociale et culturelle du site. - Aucune probabilité de retours volontaires sûrs, ordonnés, dignes et à court terme. - Le site contient une proportion extrêmement élevée de populations vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes en situation de handicap, minorités ethniques, etc.) - Risques mortels imminents généralisés en raison de la sensibilité du site aux aléas (incendie, glissement de terrain, inondation, cyclone, etc.)
Cluster éducation	Les enfants et les jeunes en âge d'être scolarisés accèdent à l'éducation formelle dans un environnement protégé offrant des conditions d'apprentissage acceptables ² .	Les enfants en âge d'être scolarisés accèdent à l'éducation dans des écoles informelles, mais dans un environnement protégé offrant des conditions d'apprentissage acceptables.	Les enfants en âge d'être scolarisés accèdent à l'éducation formelle ou à l'éducation dans des écoles informelles, dans un environnement protégé, mais offrant de mauvaises conditions d'apprentissage ³ .	Les enfants en âge d'être scolarisés accèdent à l'éducation formelle ou à l'éducation dans des écoles informelles, dans un environnement non protégé ⁴ .	Les enfants en âge d'être scolarisés subissent des circonstances aggravantes exceptionnelles et n'ont pas accès à l'éducation ainsi qu'aux services essentiels connexes, ce qui nuit à leur bien-être physique, psychosocial et émotionnel.

			Les enfants en âge d'être scolarisés n'ont pas accès à l'éducation	Les enfants en âge d'être scolarisés subissent des circonstances aggravantes ⁵ et n'ont pas accès à l'éducation et aux services essentiels connexes, ce qui entrave leur bien-être physique, psychosocial et émotionnel.	Les groupes de population se voient systématiquement refuser l'accès à l'éducation sur la base de leurs caractéristiques ethniques, de genre, religieuses et linguistiques.
Cluster Sécurité alimentaire	Les ménages de la région peuvent satisfaire leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans s'engager dans des stratégies atypiques et non durables d'accès à la nourriture et aux revenus.	Les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate, mais ne peuvent pas faire face à certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation au stress.	Les ménages soit : ont des déficits de consommation alimentaire qui se traduisent par une malnutrition aiguë élevée ou supérieure à la normale (MAG 10 à 14,9 % ou > à la normale) ; OU sont marginalement capables de satisfaire leurs besoins alimentaires minimum, mais uniquement en épuisant les moyens de subsistance essentiels ou par le biais de stratégies d'adaptation aux crises.	Les ménages soit : présentent d'importants écarts de consommation alimentaire qui se traduisent par une malnutrition aiguë très élevée (MAG 15-29,9 % ; ou > beaucoup plus que d'habitude) et une surmortalité (taux brut de mortalité : 1-1,99 / 10.000/jour ou > 2 x la référence) OU Sont capables d'atténuer d'importants déficits de consommation alimentaire, mais uniquement en employant des stratégies de moyens de subsistance d'urgence et la liquidation des actifs (épuisement extrême)	Les ménages ont : manquent cruellement de nourriture et / ou d'autres besoins de base, même après avoir utilisé toutes les stratégies d'adaptation (quasi-effondrement des stratégies et des actifs). OU La famine, la mort, le dénuement (taux brut de mortalité : >2 / 10 000 / jour) et des niveaux de malnutrition aiguë extrêmement critiques (≥30 %) sont évidents. (Pour être classée dans la catégorie « famine », une région doit présenter des niveaux extrêmement critiques de malnutrition aiguë et de mortalité.
	La zone est classée en fonction de la phase la plus défavorable vécue par au moins 20 % des ménages (basée sur IPC/CH - ci-dessus)				
	Les ménages sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation réduites et des moyens de subsistance aux fins de sécurité alimentaire	Les ménages ont une consommation alimentaire minimale insuffisante, dépendent de stratégies d'adaptation réduites et appliquent des stratégies d'adaptation au stress pour assurer leurs besoins alimentaires	Les ménages ont des déficits de consommation alimentaire ET sont incapables de répondre aux besoins alimentaires requis sans appliquer des stratégies d'adaptation à la crise	Les ménages soit : Présentent des déficits de consommation alimentaire extrêmes OU présentent une perte extrême de leurs moyens de subsistance, ce qui conduira à des déficits de consommation alimentaire, voire pire	
	Consommation acceptable (SCA) et indice de stratégies d'adaptation réduit inférieur à 4 (rCSI)	Consommation acceptable (SCA) et indice de Stratégie d'adaptation réduite égal ou supérieur à 4 (rCSI)	Consommation limite (SCA)	Mauvaise consommation (SCA)	
	PDA < 50 % ou ECMEN : Dépenses totales > MEB	PDA = 50 à 65 %	PDA = 65 à 75 % ou ECMEN : SMEB > Total des dépenses < MEB	PDA ≥ 75 % ou ECMEN : Dépenses totales < SMEB	
	ISA : Pas de stratégie d'adaptation appliquée	ISA : Indice des stratégies d'adaptation au stress	ISA : Indice des stratégies d'adaptation à la crise	ISA : Indice de stratégie d'adaptation à l'urgence	
La zone est classée en fonction de la phase la plus défavorable vécue par au moins 25 % des ménages (basée sur CARI - ci-dessus)					

		Ressources en matière de santé				
Cluster Santé	<p>Les établissements de santé peuvent répondre aux besoins de santé de plus de 90 % de la population.</p> <p>Pourcentage de la population pouvant accéder aux soins de santé primaires à moins d'une heure de marche de son logement >= 90 %</p> <p>Nombre de lits d'hospitalisation (IP) pour 1000 personnes Partenaire opérationnel (IP) >= 18</p> <p>Nombre d'établissements de santé disposant de soins obstétriques d'urgence de base pour 500 000 personnes (SOUB) SOUB >= 4</p> <p>Nombre d'accoucheuses qualifiées pour 10 000 personnes (SPAN) SPAN >= 23</p>	<p>La prestation de services dans les établissements de santé est tendue, affectant au moins 10 % de la population qui ne peut pas accéder aux services de santé essentiels.</p> <p>>= 80 %</p> <p>IP >= 16</p> <p>SOUB >= 4</p> <p>SPAN >= 22</p>	<p>Les établissements de santé ont une pression modérée sur la prestation de services, affectant au moins 20 % de la population qui ne peut pas accéder aux services de santé nécessaires.</p> <p>>= 70 %</p> <p>IP >= 12</p> <p>SOUB >= 3</p> <p>SPAN >= 20</p>	<p>Les établissements de santé ont une forte pression sur la prestation de services, affectant au moins 30 % de la population qui ne peut pas accéder aux services de santé nécessaires.</p> <p>>= 60 %</p> <p>IP >= 6</p> <p>SOUB >= 2</p> <p>SPAN >= 17</p>	<p>Il y a un effondrement des établissements de santé ou une lacune importante dans la prestation de services, qui affecte au moins 40 % de la population qui ne peut pas accéder aux services de santé nécessaires.</p> <p>< 60 %</p> <p>IP < 6</p> <p>SOUB < 2</p> <p>SPAN >= 14</p>	
	État de santé					
	<p>Il y a un faible nombre de décès et de maladies, ainsi qu'un maintien de l'état de santé général de la population, ce qui se traduit par :</p> <p>Taux de couverture vaccinale (DPT3/PENTA3) IC >= 90 % rural >= 95 % urbain ou,</p> <p>Pourcentage de la population identifiée comme ayant un handicap Pour tous les « domaines » il n'y a pas de difficultés</p> <p>Taux de mortalité des moins de 5 ans (U5M) Moins de 5 ans <1/10 000/jour ou</p>	<p>Il y a un nombre limite de décès et de maladies, ainsi qu'une détérioration de l'état de santé général de la population, qui se traduit par :</p> <p>IC >= 90 % rural >= 95 % urbain ou,</p> <p>Il n'y a pas des « domaines » pour lesquels il y a beaucoup de difficultés ; il y a entre 1, 2 et 3 « domaines » pour lesquels il y a quelques difficultés</p> <p>Moins de 5 ans <1/10 000/jour</p>	<p>Il y a un nombre modéré de décès et de maladies, ainsi qu'un déclin de l'état de santé général de la population, qui se traduit par :</p> <p>IC < 90 % rural < 95 % urbain ou,</p> <p>Il n'y a pas des « domaines » pour lesquels il n'est pas possible du tout de faire ; il y a entre 1, 2 et 3 « domaines » pour lesquels il y a beaucoup de difficultés OU Il n'y a pas des « domaines » pour lesquels il y a beaucoup de difficultés ; il y a au moins 4 « domaines » pour lesquels il y a quelques difficultés</p> <p>Moins de 5 ans 1-2/10 000/jour</p>	<p>Il y a un nombre élevé de décès et de maladies, ainsi qu'un déclin de l'état de santé général de la population, qui se traduit par :</p> <p>IC < 85 % rural < 90 % urbain ou,</p> <p>Il n'y a pas des « domaines » pour lesquels il n'est pas possible du tout de faire ; il y a entre 1, 2 et 3 « domaines » pour lesquels il y a beaucoup de difficultés OU Il n'y a pas des « domaines » pour lesquels il y a beaucoup de difficultés ; il y a au moins 4 « domaines » pour lesquels il y a quelques difficultés</p> <p>Moins de 5 ans 2-3,99/10 000/jour</p>	<p>Il y a un nombre élevé de décès et de maladies, ainsi qu'un déclin de l'état de santé général de la population, qui se traduit par :</p> <p>IC < 75 % rural < 85 % urbain ou,</p> <p>Dans au moins 4 « domaines » il n'est pas possible du tout de le faire</p> <p>Moins de 5 ans ≥ 4/10 000/jour ou</p>	

	<p>Incidence de la méningite : Aucun cas</p> <p>Maladies à tendance épidémique : Niveau normal de maladies épidémiques ou épidémie confirmée pouvant être gérée avec la capacité des services de santé existants.</p> <p>Taux de létalité Taux de létalité < 0,02 ou</p> <p>Taux d'hospitalisation des cas (CHR) Taux de récupération complète < 0,05</p>	<p>Population de la Zone < 30 000 1 cas suspect en une semaine Population de la Zone > 30 000 moins de 3 cas suspect / 100 000 habitants / semaine (minimum de 2 cas en une semaine)</p> <p>Niveaux accrus de maladies à tendance épidémique qui éprouvent les capacités existantes</p> <p>Taux de létalité > 0,02</p> <p>Taux de récupération complète > 0,05</p>	<p>Population de la Zone < 30 000 2 cas suspects ou plus en une semaine ou une incidence accrue par rapport aux années non épidémiques Population de la Zone > 30 000 Plus de 3 cas suspect / 100 000 habitants / semaine (minimum de 2 cas en une semaine)</p> <p>Niveau élevé de maladies à tendance épidémique mettant à rude épreuve les capacités de réponse et la prestation de services.</p> <p>Taux de létalité > 0,05</p> <p>Taux de récupération complète > 0,8</p>	<p>Population de la Zone < 30 000 5 cas suspect ou plus en une semaine ou doublement du nombre de cas sur une période de trois semaines Population de la Zone > 30 000 Plus de 10 cas suspect / 100 000 habitants / semaine</p> <p>Niveaux extrêmes de maladies à tendance épidémique dépassant largement les capacités de réponse et la prestation de services.</p> <p>Taux de létalité > 0,1</p> <p>Taux de récupération complète > 1,5</p>	<p>Convenu selon le contexte et la définition de la phase de sévérité</p> <p>Niveaux massifs de maladies à tendance épidémique qui limitent la prestation de services.</p> <p>Taux de létalité >= 0,5</p> <p>Taux de récupération complète >= 5</p>
Facteurs contextuels					
IPC Phase 1	IPC Phase 2	IPC Phase 3	IPC Phase 4	IPC Phase 5	
Sévérité de la Protection					
Sévérité de la Nutrition					
Sévérité de WASH					
Facteurs de risques et conditions de logement					
Cluster Nutrition	<p>Malnutrition aiguë minimale chez les enfants de moins de cinq ans (< 5 % des enfants souffrent de malnutrition aiguë),</p> <p>Risque de mortalité minimal (<1 décès d'enfant/10 000)</p> <p>ET/OU</p> <p>Pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et de l'enfant chez les enfants de 0 à 23 mois.</p> <p>≥ 70 % des nourrissons de 0 à 5 mois sont exclusivement allaités</p>	<p>Faible niveau de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans (5 à 9,9 % d'enfants souffrent de malnutrition aiguë),</p> <p>Risque de mortalité minimal (<1 décès d'enfant/10 000),</p> <p>ET/OU</p> <p>Mauvaises pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant chez les enfants de 0 à 23 mois.</p> <p>50 à 70 % des nourrissons de 0 à 5 mois sont exclusivement allaités.</p>	<p>Malnutrition aiguë sévère chez les enfants de moins de cinq ans (10 à 14,9 % des enfants souffrent de malnutrition aiguë),</p> <p>Aggravation de la mortalité infantile (1 à 1,9 décès d'enfants/10 000),</p> <p>ET/OU</p> <p>Aggravation des mauvaises pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant chez les enfants de 0 à 23 mois.</p> <p>30 à 50 % des enfants de 0 à 5 mois sont exclusivement allaités.</p>	<p>Niveau critique de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans (< 15 à 29,9 % des enfants souffrent de malnutrition aiguë)</p> <p>Mortalité infantile au-dessus du seuil d'urgence (2 à 3,9 décès d'enfants/10 000),</p> <p>ET/OU</p> <p>Mauvaises pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant chez les enfants de 0 à 23 mois.</p> <p>11 à 30 % des nourrissons de 0 à 5 mois sont exclusivement allaités.</p>	<p>Niveau extrêmement critique de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans (30 % ou plus d'enfants souffrent de malnutrition aiguë),</p> <p>Risque de mortalité extrêmement critique (> 4 décès d'enfants/10 000),</p> <p>ET/OU</p> <p>Pratiques d'alimentation des nourrissons et des enfants extrêmement médiocres chez les enfants de 0 à 23 mois.</p> <p><11 % des nourrissons de 0 à 5 mois sont exclusivement allaités.</p>

	≥ 70 % de Diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6 à 23 mois.	40 à 70% de diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6 à 23 mois.	20 à 39% de Diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6 à 23 mois.	10 à 19 % de Diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6 à 23 mois.	<10 % de Diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6 à 23 mois.
Cluster Protection (y compris les AoR : Protection de l'enfance, violence sexiste, des droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété, et l'action anti-mines)	<p>Plus de 90 % de la population (ventilée par âge et par genre) de la zone vit dans la sécurité, la dignité et peut jouir de ses droits sans menace physique ou psychologique, violence, privation, refus d'accès ou discrimination.</p>	<p>Entre 10 et 20 % de la population (ventilée par âge et par genre) de la zone ne vit pas dans la sécurité, la dignité et ne peut jouir de ses droits sans menace physique ou psychologique, violence, privation, refus d'accès ou discrimination.</p> <p>ou</p> <p>Entre 21 et 40 % de la population (ventilée par âge et par genre) de la zone ne vit pas dans la sécurité, la dignité et ne peut jouir de ses droits sans menace physique ou psychologique, violence, privation, refus d'accès ou discrimination. Mais les autres conditions de la phase 3 ne sont pas entièrement remplies.</p>	<p>Entre 21 et 40 % de la population (ventilée par âge et par genre) de la zone ne vit pas dans la sécurité, la dignité et ne peut jouir de ses droits sans menace physique ou psychologique, violence, privation, refus d'accès ou discrimination.</p> <p>ET</p> <p>Soit</p> <p>Des services nationaux chargés de faire valoir les droits de la population sont mis en place et sont accessibles sans discrimination. L'assistance humanitaire se limite à soutenir les structures existantes dans l'accomplissement de leur mandat et de leurs objectifs.</p> <p>ou</p> <p>L'accès à la zone est accordé ou presque, ce qui permet à l'aide d'atteindre la population en fonction des besoins et sans discrimination.</p>	<p>Entre 41 et 50 % de la population (ventilée par âge et par genre) de la zone ne vit pas dans la sécurité, la dignité et ne peut jouir de ses droits sans menace physique ou psychologique, violence, privation, refus d'accès ou discrimination.</p> <p>ET</p> <p>Soit</p> <p>Les services nationaux chargés de faire valoir les droits de la population sont établis, mais déficients/non fonctionnels ; l'assistance humanitaire doit jouer un rôle actif dans la zone pour accorder l'accès sans discrimination.</p> <p>ou</p> <p>L'accès à la zone est accordé dans certains endroits, permettant à l'assistance d'atteindre la population en fonction des besoins et sans discrimination.</p>	<p>Plus de 50 % de la population (ventilée par âge et par genre) de la zone ne vit pas dans la sécurité, la dignité et ne peut jouir de ses droits sans menace physique ou psychologique, violence, privation, refus d'accès ou discrimination.</p> <p>ET</p> <p>Soit</p> <p>Les services nationaux chargés de faire valoir les droits de la population ne sont pas établis/fonctionnels, ou mettent en œuvre des politiques de discrimination. L'assistance humanitaire a une présence et un impact limités, voire inexistant, et ne se voit pas accorder l'accès sans discrimination.</p> <p>ou</p> <p>L'accès à la zone est extrêmement ou complètement limité et l'accès à la population en fonction des besoins et sans discrimination est extrêmement limité ou impossible.</p>
	<p>Quatre principes de protection s'appliquent à toute action humanitaire et à tous les acteurs humanitaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes, et éviter de les exposer à des préjudices. 2. Garantir l'accès des personnes à l'assistance en fonction de leurs besoins et sans discrimination. 3. Aider les personnes à se relever des effets physiques et psychologiques de la menace ou de la violence réelle, de la coercition ou de la privation délibérée. 4. Aider les gens à faire valoir leurs droits. 				
Abri	<p>Au niveau du ménage : Le ménage vit dans des logements adéquats*, peut effectuer toutes les fonctions domestiques typiques de base et a un accès approprié à tous les services et infrastructures communautaires</p> <p>Au niveau de la zone : au moins 80 % des ménages vivent dans les conditions abri décrites ci-dessus</p>	<p>Au niveau du ménage : Le ménage vit dans des logements adéquats* (avec des problèmes mineurs), peut effectuer la plupart des fonctions domestiques essentielles et a un accès approprié à la plupart des services et infrastructures communautaires</p> <p>Au niveau de la zone : jusqu'à 20 % des</p>	<p>Au niveau du ménage : Le ménage vit dans des logements inadéquats* (avec des problèmes importants), est incapable d'accomplir de nombreuses fonctions domestiques typiques et essentielles et a un accès limité aux services et infrastructures communautaires</p> <p>Au niveau de la zone : au moins 20 % des ménages</p>	<p>Au niveau du ménage : Le ménage vit dans des logements inadéquats* (avec des problèmes sévères), est incapable d'accomplir les fonctions domestiques essentielles les plus typiques et a un accès très limité aux services et aux infrastructures communautaires</p> <p>Au niveau de la zone : au</p>	<p>Au niveau du ménage : Le ménage n'a pas ou vit dans un logement gravement endommagé*, est incapable d'accomplir toutes les fonctions domestiques essentielles typiques et n'a pas accès aux services et infrastructures communautaires</p> <p>Au niveau de la zone : Au moins 20 % des ménages</p>

		<p>ménages vivent dans des conditions abri décrites dans les phases 2+3+4+5 (moins de 20 % vivent dans les conditions décrites dans les phases 3+4+5)</p>	<p>vivent dans des conditions abri décrites dans les phases 3+4+5 (moins de 20 % dans les conditions décrites dans la phase 4+5)</p>	<p>moins 20 % des ménages vivent dans les conditions abri décrites dans les phases 4 + 5 (moins de 20 % sont dans les conditions décrites dans la phase 5)</p>	<p>vivent dans les conditions abri décrites ci-dessus</p>
<p>La méthodologie repose sur 3 dimensions principales : - Les personnes possèdent une enceinte (l'abri lui-même) - Les personnes sont en mesure de vivre correctement et dans la dignité dans leur logement (conditions Abri et NFI à l'intérieur de l'abri) - Les personnes ont accès aux services de leur communauté (conditions Abri et NFI en dehors de l'abri)</p>					
<p>Cluster WASH</p>	<p>75 % ou plus des ménages vivent dans des zones où les normes WASH sont respectées conformément aux normes en vigueur</p>	<p>25 % des ménages vivent dans des zones présentant une incapacité limitée à respecter les normes WASH pertinentes</p>	<p>25 % des ménages vivent dans des zones présentant une privation élevée en incapacité à respecter les normes WASH pertinentes conformément aux normes pertinentes OU où la situation WASH s'est détériorée</p> <p>ET/OU</p> <p>où les taux d'incidence des épidémies de maladies liées à l'eau et à l'assainissement dépassent les normes du secteur de la santé :</p> <p>Taux d'incidence ou nombre de cas de certaines maladies (IRCSD) >= moyenne</p>	<p>25 % des ménages vivent dans des zones où il y a une privation extrême et un effondrement de la capacité à répondre aux normes WASH pertinentes</p> <p>ET/OU</p> <p>où les taux d'incidence des épidémies liées à l'eau et à l'assainissement dépassent les normes du secteur de la santé :</p> <p>Taux d'incidence ou nombre de cas de certaines maladies (IRCSD) >= moyenne + 1 écart-type</p>	<p>25 % ou plus des ménages vivent dans des zones où il y a un effondrement total de la capacité à répondre aux normes WASH pertinentes,</p> <p>ET/OU</p> <p>où les taux d'incidence des épidémies de maladies liées à l'eau et à l'assainissement dépassent les normes du secteur de la santé :</p> <p>Taux d'incidence ou nombre de cas de certaines maladies (IRCSD) >= moyenne + 3 écart-type</p>
<p>Les normes pertinentes sont alignées sur les définitions du programme de suivi conjoint pour l'accès à l'eau saine, à l'assainissement hygiénique et aux installations de lavage des mains. Les normes englobent également des questions telles que la sécurité, par ex. distance des points d'eau ou des toilettes, qu'il s'agisse de toilettes communes ou de toilettes à domicile. Celles-ci peuvent être adaptées en fonction du contexte, par exemple, les normes du Cluster WASH pour les populations vivant dans une communauté par rapport aux populations vivant dans un camp.</p>					

Annexe 3 : Méthodes sectorielles mondiales pour les estimations du PiN et de la sévérité

<p>Les méthodologies des clusters mondiaux peuvent être consultées en ligne sur les sites web La dernière mise à jour des sites date du 17 mai 2024.</p>	
Coordination et gestion des camps	https://www.cccmcluster.org/resources/cccm-cluster-pin-and-severity-calculation-methodology
ÉDUCATION	https://educationcluster.app.box.com/s/2hw9aad497hgh2uysyg6e4rvh04bel5e
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	https://fscluster.org/page/humanitarian-programme-cycle-guidance
SANTÉ	https://healthcluster.who.int/resources/2023-humanitarian-programme-cycle-implementation-package
NUTRITION	Orientations du Cluster Nutrition sur l'analyse des besoins humanitaires - EN/FR/ES Cluster Mondial Nutrition
PROTECTION	https://www.globalprotectioncluster.org/publications/1494/policy-and-guidance/guidelines/methodology-calculating-protection-severity-and
ABRI	https://sheltercluster.org/toolkit/shelter-severity-classification-system
WASH	https://washcluster.atlassian.net/wiki/spaces/CTK/pages/10789972/People+in+Need+PIN

Annexe 4 : Liste des potentielles violations des droits humains et/ou du droit international humanitaire

	Phase 2 : Actions sporadiques créant un environnement menaçant pour les droits humains, le bien-être et la dignité des personnes	Phase 3 : Actions répétées ou régulières créant un environnement menaçant pour les droits humains, le bien-être et la dignité des personnes	Phase 4 Violations des droits humains et du droit international humanitaire généralisées causant des dommages irréversibles aux personnes et aux biens.	Phase 5 : Violations des droits humains et du droit international humanitaire généralisées et systématiques causant des dommages irréversibles aux personnes et aux biens.
Seuil d'occurrence (fréquence, étendue, uniformité et organisation)	Il s'agit d'événements ou d'incidents isolés ou uniques, ou simplement sporadiques, qui ne se produisent pas régulièrement.	Le terme « répétées » signifie qu'une violation a lieu de nombreuses fois ou qu'elle est fréquente. Le terme « régulières » signifie qu'une violation se produit selon un schéma constant.	Généralisées signifie que les violations sont : <ul style="list-style-type: none"> - Commises à une échelle significative en termes <i>de taille de la population ou de zone géographique</i> <li style="text-align: center;"><i>ET/OU</i> - Avec un degré de fréquence significatif et avec un schéma, un moment ou une durée constants (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de phénomènes isolés ou sporadiques). 	Généralisées et systématiques signifie que les violations sont : <ul style="list-style-type: none"> - Identiques au terme « Généralisées » tel que défini dans la phase 4 <li style="text-align: center;"><i>ET</i> - Commises de manière organisée et délibérée. Un élément de planification ou de volonté soutenue de la part de l'auteur doit être présent.
Seuil du caractère (type et gravité)	Un environnement menaçant pour les droits humains, le bien-être et la dignité des personnes signifie que les violations sont : Les événements peuvent entraîner des abus et un mépris de la dignité humaine, mais atteignent un certain degré de gravité.		Causant des dommages irréversibles aux personnes et aux biens signifie que les violations sont : <ul style="list-style-type: none"> - Au-delà d'un certain seuil de cruauté, d'inhumanité ou de dégradation et autres, et suivant un schéma. 	
Contexte	Les droits humains sont généralement protégés. Les mécanismes nationaux fonctionnent partiellement avec quelques difficultés pour accéder à la justice et aux recours.		Absence de garantie des droits en raison de l'effondrement de l'état de droit, de l'impunité prolongée et/ou de l'incapacité systématique à garantir la responsabilité, le recours/la réparation, la prévention et la protection	

La sévérité des violations potentielles du droit international humanitaire (DIH) et des droits humains dans les crises humanitaires doit être évaluée au moyen d'une analyse de substitution collective. Pour initier ce processus, il est utile d'examiner la sévérité des risques de protection dans le pays, sur la base d'une approche bien définie qui intègre la convergence des preuves et le jugement de multiples parties prenantes.

Cette évaluation donne un premier aperçu de la manière dont les menaces de protection impactent différemment les populations affectées, et permet de remonter aux sources pour identifier les facteurs sous-jacents contribuant aux violations structurelles. Le tableau de référence ci-dessous présente les corrélations suggérées entre les risques de protection et les violations, offrant un point de départ d'indicateurs de substitution non exhaustifs qui peuvent être potentiellement utilisés pour évaluer l'indicateur d'impact correspondant.

L'analyse de substitution doit être un processus itératif qui peut nécessiter des ajustements en fonction de l'évolution du contexte et des informations émergentes. En utilisant les risques de protection comme point de départ, l'analyse peut s'appuyer sur l'analyse en cours des 15 risques de protection menée par le Cluster Protection. Il ne s'agit pas d'une mesure exclusive de l'impact, mais d'un déclencheur fondé sur des preuves pour l'identification des indicateurs de substitution les plus pertinents. À titre d'exemple, les zones à haut risque ou les risques de protection les plus sévères peuvent fournir une première illustration des domaines de violations du DIH et des droits humains qui requièrent la plus grande attention.

Cette approche facilite l'anticipation et les discussions collectives afin d'affiner les indicateurs existants ou d'en identifier de nouveaux sur la base des données et des systèmes d'information disponibles.

Risques de protection pertinents	GROUPE SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	TYPES DE VIOLATIONS	Dimensions et indicateurs pour l'analyse de substitution des violations des droits humains et/ou du droit international humanitaire	Secteur, cluster potentiels ou source
Enlèvement, kidnapping, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale	DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÉCURITÉ	Disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire	Nombre de personnes enlevées, kidnappées, disparues, arrêtées arbitrairement/illégalement à la suite d'un conflit, de violences ou de tout autre choc (ventilé par genre, âge, handicap) et par appartenance clé (communauté, langue, religion, origine ethnique, etc.)	Présence de la Commission des droits de l'homme, de l'institution nationale des droits de l'homme (NHRI), du Bureau du médiateur, des groupes sur les droits de l'homme, du mécanisme de surveillance et de communication (MRM) de l'ONU
			Signalements d'enfants enlevés, kidnappés, disparus, arrêtés arbitrairement/illégalement à la suite d'un conflit, de violences ou de tout autre choc.	
Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil	DROIT À LA VIE et à l'intégrité physique et mentale	Morts et blessés parmi les civils	Rapports sur les enfants tués ou mutilés à la suite d'un conflit armé	MRM, Protection de l'enfance
			Nombre /ou pourcentage de la population civile tuée ou blessée en raison d'un conflit, de violences, d'attaques contre des civils ou des biens de caractère civil au cours des derniers [période spécifique, par exemple "12 mois"], ventilé par genre, âge, handicap et principales appartenances telles que la communauté, la langue, la religion et l'origine ethnique.	Présence de la Commission des droits de l'homme de l'ONU,
		Attaque contre des biens de caractère civil	Bâtiments publics endommagés/détruits par le conflit, la violence ou d'autres attaques contre des biens de caractère civil au cours des derniers [période spécifique, par exemple « 12 mois »], ventilés par auteur	Cluster/Acteurs Abris, Ministère de tutelle

	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS		Attaques contre des installations de santé, d'eau et d'assainissement ou d'éducation, ventilées par auteur	Cluster/Acteurs Santé
Discrimination et stigmatisation, refus de l'égalité des chances, y compris l'accès aux ressources et aux services, et refus de l'accès humanitaire	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Stigmatisation	Probabilité de xénophobie, de stigmatisation ou de discrimination à l'égard des réfugiés, des personnes déplacées ou des apatrides, ventilée par auteur, qui réduit ou refuse l'accès à l'assistance et aux droits légaux	Hotline, NHRI, mécanismes de redevabilité envers les populations affectées (AAP), suivi de la protection
		Refus de l'égalité des chances, y compris l'accès aux ressources et/ou aux services	Populations appartenant à des groupes spécifiques exclus ou ayant un accès limité aux services (c'est-à-dire les mineurs non accompagnés, les personnes avec un handicap, les personnes âgées, les groupes minoritaires, etc.)	Hotline, mécanismes sectoriels de AAP
			Plaintes/incidents de discrimination, de stigmatisation, de refus d'accès aux ressources, aux opportunités ou aux services soumis aux autorités exécutives ou judiciaires, qui ont fait l'objet d'une enquête et ont été traités par le gouvernement et/ou l'acteur responsable ; et mesures correctives prises ou réparations accordées.	Système judiciaire ; Ministère de tutelle
			Personnes touchées par des attaques contre des civils n'ayant pas accès à des services d'assistance par la communauté	Mécanismes de suivi / Enquête auprès des ménages
			Zones où le refus à l'accès humanitaire pour les enfants est le plus fréquent	
			Incidents de sécurité affectant le personnel ou les biens humanitaires, ventilés par auteur	Groupe de coordination de l'accès/OCHA/UNHCR
			Incidents ou mesures de sécurité affectant le personnel ou des biens humanitaires, portés devant les autorités exécutives et judiciaires sur le nombre total d'incidents ; le cas échéant, revue des données secondaires et analyse des mesures et pratiques mises en œuvre pour assurer/limiter un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave	Organes exécutifs et judiciaires nationaux,
		Refus de l'assistance humanitaire	Prévalence des zones où l'accès humanitaire est limité (ventilée par genre, âge, handicap) et/ou par appartenance clé (communauté, langue, religion, origine ethnique, etc.) dans la zone d'analyse	Groupe de coordination de l'accès/OCHA/UNHCR
Désinformation et refus d'accès à l'information	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Discours de haine, désinformation, incitation à la haine	Existence de signalements, visant à la désinformation, diffusés intentionnellement pour causer un préjudice social grave sur la base des opinions de la société (genre, âge, handicap, sexualité, race, opinions politiques, philosophiques et religieuses) dans la zone d'analyse	
Recrutement forcé et association d'enfants dans les forces armées et les groupes armés	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Recrutement forcé et association d'enfants dans les forces armées et les groupes armés	Nombre de zones où la prévalence des filles/garçons est associée aux groupes armés non étatiques	Enfants et conflits armés (CAAC) / MRM, présence de la Commission des droits de l'homme l'ONU
			Signalements de recrutement et d'utilisation d'enfants par des groupes armés et des forces armées	MRM, Protection de l'enfance

Obstacles et/ou restrictions à l'accès à l'identité juridique, aux voies de recours et à la justice	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Refus d'accès à l'identité juridique	Nombre de personnes privées d'accès à une identité juridique	AoR/ Groupe de travail sur les droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété
		Refus d'accès à des voies de recours efficaces ou à la justice	Nombre de personnes privées d'accès à la justice ou à des voies de recours efficaces	AoR/ Groupe de travail sur les droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété
Violence sexiste	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Viol et autres formes de violence sexuelle	Signalements de violence sexuelle (SADD) résultant d'un conflit, de violences, de risques naturels, d'une épidémie ou de tout autre choc	AoR de la lutte contre la violence sexiste
		Exploitation sexuelle	Prévalence de la violence sexuelle à l'encontre des enfants à la suite d'un conflit, de violences, de risques naturels, d'une épidémie ou de tout autre choc	
Abus psychologique/émotionnel ou détresse infligée	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Violence domestique	Ménages signalant des problèmes de protection, par exemple l'exploitation, lors de l'accès à l'assistance humanitaire au cours des 3 derniers mois, ventilés par appartenance clé (communauté, langue, religion, genre, âge, handicap, origine ethnique, etc.)	
		Maltraitance des enfants	Signalements de violences domestiques, y compris les abus psychologiques et émotionnels à la suite d'un conflit, de violences, de risques naturels, d'une épidémie ou de tout autre choc	AoR de la lutte contre la violence sexiste
Mariage d'enfants, mariage précoce ou mariage forcé	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Mariage d'enfants ou mariage précoce	Signalements de violence, physique, psychologique et émotionnelle, ou de négligence à l'encontre d'enfants à la suite d'un conflit, de violences, de risques naturels, d'une épidémie ou de tout autre choc	AoR de la Protection de l'enfance (PE)
		Mariage d'enfants ou mariage précoce	Signalements de mariages précoces ou d'enfants à la suite d'un conflit, d'une violence, de risques naturels, d'une épidémie ou de tout autre choc	AoR de la lutte contre la violence sexiste, de la Protection de l'enfance
Obstacles et/ou restrictions à l'accès à l'identité juridique, aux voies de recours et à la justice	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Refus d'accès à la justice	Ménages n'ayant pas accès aux autorités officielles chargées de l'application de la loi et/ou au système judiciaire, ventilés par appartenance clé (communauté, langue, religion, origine ethnique, etc.)	Organes exécutifs et judiciaires nationaux, NHRI, Médiateur
		Refus d'accès à la justice	Conformité du cadre juridique et des pratiques relatives à l'accès à la justice, aux droits de la défense, aux garanties de fond et de procédure, aux plaintes existantes et aux mécanismes d'indemnisation, avec les cadres juridiques internationaux	
		Refus d'accès à la justice	Crimes/attaques contre des civils ou des biens de caractère civil, portés devant les autorités judiciaires et ayant fait l'objet d'une enquête de leur part, sur le nombre total de crimes ; le cas échéant, analyser les décisions et les recours accordés	
		Refus d'accès à la justice	Plaintes/incidents soumis à l'exécutif national ou au système judiciaire qui ont fait l'objet d'une enquête et/ou d'une décision. Proportion des plaintes jugées en faveur du plaignant et proportion de ces dernières qui ont été respectées par le gouvernement et/ou le détenteur de l'obligation, chacune ventilée par type de mécanisme, domaine du droit/type de procédure (civile, pénale, etc.), droits substantiels concernés et voies de recours accordées.	
Présence de mines et autre engin explosif	DROIT À LA VIE et à l'intégrité	Menaces pour la vie et l'intégrité	% de zones suspectées et confirmées d'être contaminées par des engins explosifs dangereux	AoR de l'action anti-mines
			Incidents d'engins explosifs	

	physique et mentale	physique et mentale	Personnes blessées ou tuées par des engins explosifs (SADD)	AoR de l'action anti-mines
Torture ou peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Torture, traitements inhumains ou dégradants	Présence d'actes de torture ou de traitements cruels, avec des schémas systématiques d'abus, causant des dommages substantiels aux individus, tant sur le plan physique que mental.	Présence de la Commission des droits de l'homme, de l'institution nationale des droits de l'homme (NHRI), du Bureau du médiateur, des groupes sur les droits de l'homme de l'ONU
Traite des êtres humains, travail forcé ou pratiques analogues à l'esclavage	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Traite des êtres humains, esclavage et servitude	Présence/prévalence de traite des personnes dans la zone d'analyse	IOM, OIT
		Travail forcé	Prévalence du travail des enfants	OIT, TDH, AoR de la PE, Cluster/Acteurs Éducation
Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, sièges et déplacements forcés	DROIT À LA LIBERTÉ ET À LA SÉCURITÉ	Siège	Estimation du nombre de personnes ou de la population vivant dans des sites assiégés/confinés (ventilée par sites ruraux et urbains) dans la zone d'analyse.	
			Sites assiégés/confinés (ventilés par sites ruraux et urbains) dans la zone d'analyse.	
			Zones à accès humanitaire limité	Groupe de coordination de l'accès/OCHA/UNSS
		Restrictions à la liberté de circulation	Ménages ayant subi des restrictions de circulation au cours des 3 derniers mois, ventilés par appartenance clé (communauté, langue, religion, origine ethnique, etc.), ce qui perturbe leur accès aux services et aux besoins de base	
Prévalence des lois, politiques et pratiques mises en œuvre qui restreignent la circulation des personnes, y compris le blocus, le siège et d'autres formes de régime de fermeture qui portent atteinte aux droits des populations affectées par la crise				
Séparation des enfants et séparation forcée des familles	DROIT À LA VIE FAMILIALE ET À L'UNITÉ	Séparation forcée de la famille ou de l'enfant	Prévalence des politiques et des pratiques des parties au conflit dans la conduite de la guerre ou des pratiques des acteurs étatiques ou non étatiques qui augmentent le risque de séparation des familles et des enfants ou qui empêchent l'unité familiale.	AoR de la Protection de l'enfance (PE)
Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels	MULTIPLES GROUPES SUR LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS	Extorsion	Ménages ou personnes faisant état d'extorsion lors de l'accès à l'assistance humanitaire ou de la revendication de droits au cours des 3 derniers mois, ventilés par appartenance clé (communauté, langue, religion, genre, âge, handicap, origine ethnique, etc.)	Hotline, NHRI, mécanismes de redevabilité envers les populations affectées (AAP), suivi de la protection
		Vol	Estimation du nombre de personnes ou de la population vivant dans les zones touchées par le vol et le pillage (ventilées par sites ruraux et urbains) dans la zone d'analyse.	Groupe de coordination de l'accès/OCHA/UNSS

		Expulsion forcée	Estimation du nombre de personnes ou de la population vivant dans des zones touchées ou menacées d'expulsion forcée (ventilées par sites ruraux et urbains) dans la zone d'analyse.	Cluster/Acteurs Abris, Secteur/Acteurs de la sécurité alimentaire, Ministère de tutelle
		Appropriation et destruction de biens personnels	Estimation du nombre de personnes ou de la population vivant dans des zones touchées par l'appropriation ou la destruction de biens personnels (ventilées par sites ruraux et urbains) dans la zone d'analyse.	Cluster/Acteurs Abris, Secteur/Acteurs de la sécurité alimentaire, Ministère de tutelle

Annexe 5 : Traiter un grand nombre de tickets PiN - Étapes pour classer et prioriser les tickets

Lors de la session de travail multipartite, les analystes du JIAF sont encouragés à examiner et à traiter tous les tickets, tant pour le PiN que pour la sévérité. Toutefois, lorsque le nombre de tickets est trop élevé pour être résolu individuellement, les analystes peuvent suivre les étapes recommandées ci-dessous pour classer les tickets par ordre de priorité aux fins de traitement par les participants.

Numéro du ticket	Description du ticket	Seuil recommandé
1	Secteurs n'ayant pas informé le nombre de personnes dans le besoin, ou ayant indiqué PIN = 0	1 ou 2
2	Différence en % entre le premier et le deuxième PiN le plus élevé	30 %
3	Différence en % entre le 1er et le 3e PiN le plus élevé	50 %
4	Le PiN le plus élevé vient d'un cluster qui cible des sous-groupe(s) de population (e.g. Nutrition, Education, CCCM)	50 %
5	Les personnes dans le besoin représentant plus de 90% de la population totale	90 %
6	Changement par rapport à l'année dernière	100 %
7	Ticket manuel	Explications à fournir au niveau du pays

Avant la session de travail multipartite (Étape 3.2)

Tout d'abord, l'équipe de OCHA responsable des données du JIAF travaillera avec les clusters pour traiter les erreurs probables, indiquées par les tickets 1, 5 et 6 (voir le tableau de référence 3A), avant la session de travail multipartite.

- Numéro du ticket 1 : En raison de leur nature, les tickets relatifs à un PiN manquant (ou à un PiN égal à 0) ne devraient pas faire l'objet de discussions au cours de la session de travail multipartite. En revanche, avant l'événement, l'équipe de OCHA peut analyser si les écarts de PiN des différents clusters ont un sens par rapport aux types de chocs et aux groupes de population couverts par l'analyse des besoins. Par exemple, lorsqu'un cluster n'a pas fourni de PiN pour une zone couverte par la portée de l'analyse, le cluster doit être contacté. S'il existe une explication raisonnable à l'absence de PiN dans cette unité d'analyse, le ticket sera considéré comme résolu. Dans le cas contraire, le cluster doit fournir un chiffre.
- Numéro du ticket 5 : les cas où le PiN le plus élevé correspond à plus de 100 % du groupe de population estimé de l'unité administrative doivent être traités avant la session de travail multipartite car ils représentent des erreurs dans les données. L'équipe de OCHA doit contacter les clusters concernés et leur demander de revoir les données. Notez que pour les clusters qui utilisent un sous-ensemble de la population pour les estimations du PiN, la comparaison doit être faite par rapport au sous-ensemble de la population (par exemple, le PiN Nutrition serait comparé au nombre total d'enfants de moins de 5 ans et de femmes enceintes et allaitantes).
- Numéro du ticket 4 : les cas où le PiN le plus élevé provient d'un secteur qui cible un sous-groupe de population (par exemple, les enfants ou les PDI) devraient être traités avant la session de travail multipartite. L'équipe de OCHA doit contacter les clusters concernés et leur demander de revoir les données, de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs dans leurs estimations et qu'ils utilisent les bons chiffres de référence pour la population.
- Numéro du ticket 6 : Les valeurs aberrantes extrêmes doivent être vérifiées avant la session de travail multipartite. Si le cluster présentant le PiN le plus élevé fait état d'une forte augmentation (recommandée d'au moins 200 %) par rapport à l'année précédente, le cluster doit fournir une explication raisonnable de cette augmentation spectaculaire. Cette vérification ne doit être effectuée que pour la population-hôte

(ou l'ensemble de la population) d'une zone donnée, et de préférence uniquement pour les chiffres du PiN supérieurs à mille, étant donné que les groupes de population plus petits (PDI, réfugiés, rapatriés, etc.) peuvent changer radicalement d'une année à l'autre dans le contexte de la crise.

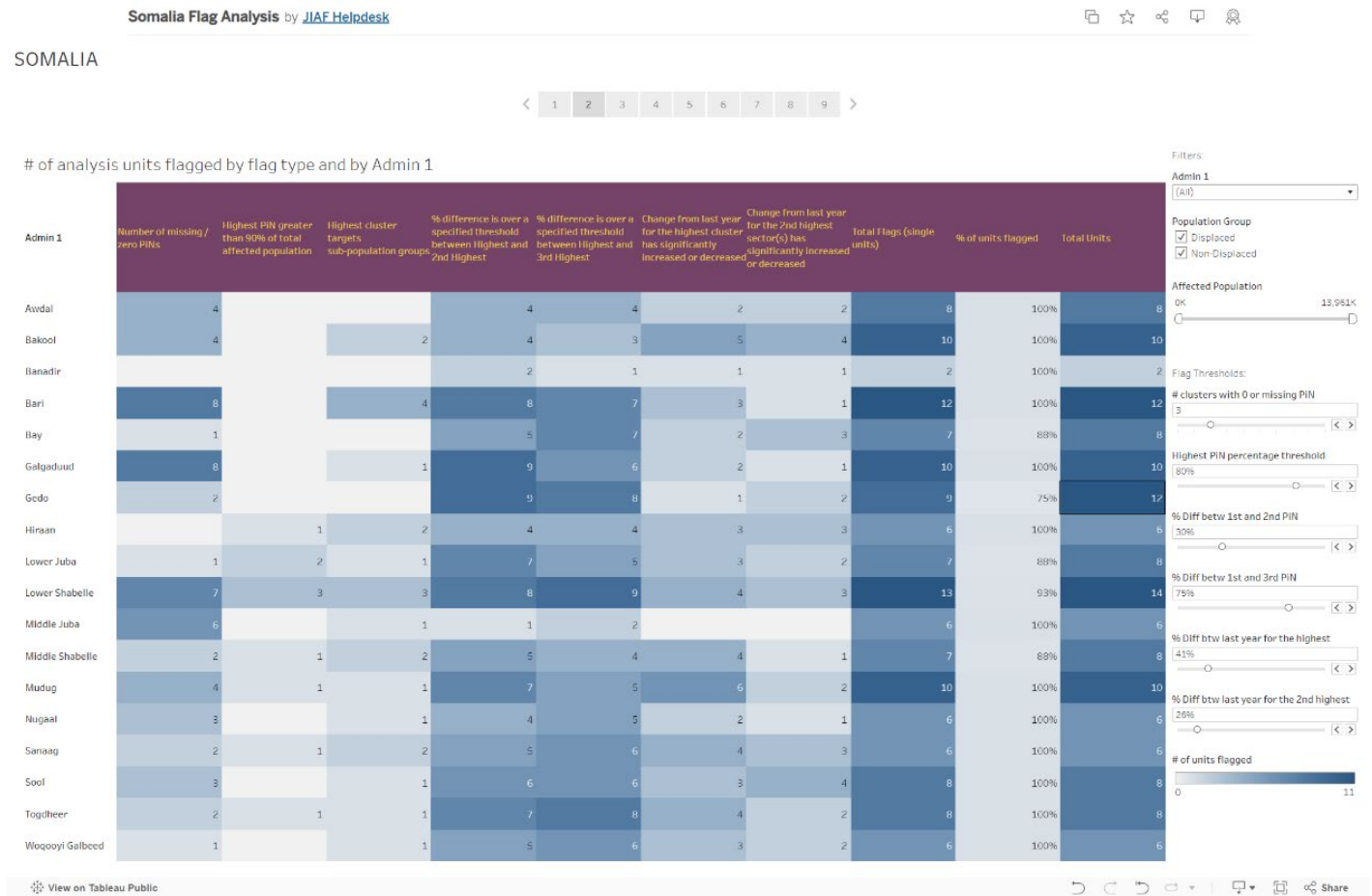
Lors de la session de travail multipartite (Étape 3.4)

Si le nombre de ticket restants est encore trop élevé pour être examiné individuellement, il est recommandé d'établir conjointement un ordre de priorité pour les tickets à examiner. Les critères suggérés pour l'établissement des priorités sont les suivants :

- Population supérieure à un certain seuil : réviser en priorité les tickets dans les unités d'analyse où la population est relativement élevée. Cela aidera les partenaires à se concentrer sur la discussion des tickets qui auront un impact majeur sur les chiffres du PiN définitif.
- Donner la priorité à la résolution du numéro du ticket 2 et des numéros du ticket 6 ou 4 qui n'ont pas été traités avant la session de travail multipartite.
- Le PiN d'un cluster dont la méthodologie n'est pas totalement alignée sur les critères d'interopérabilité : sélectionner les lieux signalés où le cluster ayant le chiffre du PiN le plus élevé a utilisé une méthodologie qui n'est pas totalement alignée sur les critères d'interopérabilité. Sur la base d'une compréhension collective des méthodes du cluster, déterminer si les chiffres fournis par le cluster sont adéquats pour être utilisés comme PiN définitif.
- Combinaisons de tickets avec des écarts en pourcentage élevés :
 - Si une unité d'analyse donnée présente une combinaison des deux tickets 2 et 6 dans des proportions extrêmes, c'est-à-dire > 200 % pour les deux tickets, il est également recommandé d'examiner ce qui pourrait expliquer ces besoins élevés et ce changement radical dans le PiN pour un cluster.
- Écarts en pourcentage extrêmes : Lorsque le PiN le plus élevé présente des tickets dans des proportions extrêmes, il est recommandé de discuter, lors de la session de travail multipartite, des raisons pour lesquelles les besoins sont si importants et/ou des changements si spectaculaires dans le PiN :
 - Les chiffres du PiN ont augmenté de plus de 200 % par rapport à l'année précédente (ticket 5) ou
 - Il y a une différence de plus de 200 % entre le 1er et le deuxième PiN (ticket 2)

Annexe 6 : Traitement d'un grand nombre de tickets pour le PiN - Tableau de bord de l'analyse des tickets

Lors de la session de travail multipartite, les analystes du JIAF sont encouragés à examiner et à traiter tous les tickets, tant pour le PiN que pour la sévérité. Pour cette tâche, ils doivent intégrer des outils, des sources de données et des compétences supplémentaires afin d'améliorer le processus d'examen et d'analyse des tickets. L'un des outils mis à la disposition des praticiens du JIAF est le tableau de bord des tickets du JIAF. Ce tableau de bord fournit une vue consolidée et complète du nombre de tickets, englobant à la fois le PiN et la sévérité. Il offre des aides visuelles, des outils personnalisables et des fonctions d'assistance qui permettent aux analystes de mieux comprendre la dynamique des tickets.



Orientations étape par étape pour l'utilisation du tableau de bord de l'analyse des tickets

Cette section explique étape par étape comment utiliser le tableau de bord des tickets du JIAF. Toutes les étapes sont détaillées ci-dessous :

Étape 1 : Préparer le tableau de bord de l'analyse des tickets en utilisant les données de l'analyse du PiN et de la sévérité des clusters :

- Dans le cadre du processus du JIAF et en utilisant les données consolidées sur le PiN et la sévérité, OCHA télécharge les données dans le tableau de bord de l'analyse des tickets.

Étape 2 : Convenir conjointement des seuils des tickets, les enregistrer et les adapter si nécessaire :

- Faire un brainstorming et se mettre d'accord sur les spécificités sectorielles menant aux tickets potentiels (par exemple, les secteurs basés sur les services ou ceux qui servent des groupes de population spécifiques sont plus susceptibles d'avoir des chiffres du PiN plus élevés)
- Discuter conjointement et convenir entre les partenaires de pays du JIAF de l'applicabilité des seuils recommandés pour le PiN. Si nécessaire, modifier les seuils et indiquer le raisonnement. Parmi les raisons pour lesquelles certains seuils pourraient être modifiés, on peut citer les suivantes :
 - **Disponibilité des données ou étendue de la couverture des données pertinentes pour les méthodologies du PiN et de la sévérité** : dans certaines circonstances liées au manque d'accès humanitaire ou de ressources disponibles, certaines zones peuvent ne pas disposer de suffisamment de données pour informer les méthodologies du cluster. En conséquence, ces zones peuvent présenter des PiN manquants ou nuls ou une sévérité nulle. Si ce scénario est généralisé, il peut avoir un impact sur l'analyse et entraîner une surreprésentation des tickets.
 - **Autres indicateurs manuels** : Les analystes du JIAF ont la possibilité d'ajouter des tickets supplémentaires, en fonction de raisons subjectives dans la zone d'opérations, telles que l'évolution récente de la situation humanitaire, la qualité de la couverture et des données, les nouveaux développements, etc.

Étape 3 : Examiner conjointement le tableau de bord des tickets du JIAF. Parcourir les différentes pages sur le PiN et la sévérité et identifier les modèles pertinents qui pourraient faciliter le processus. Si vous observez des modèles communs, telles que des zones ou des clusters qui se regroupent autour de caractéristiques communes, poursuivez vos recherches.

- Concernant les tickets pour le PiN :
 - Quel est le ticket le plus représenté ? Quelle(s) raison(s) pourrait(ent) expliquer l'importance de ce ticket ?
 - Existe-t-il un lien entre certaines zones et certains tickets ? Qu'en est-il des groupes de population ?
 - Existe-t-il des informations supplémentaires sur lesquelles vous pouvez vous appuyer pour faciliter les discussions sur les tickets ? N'hésitez pas à vous appuyer sur les méthodologies des clusters soumises dans le cadre du JIAF 2, sur d'autres sources de données et d'évaluations ou même sur les connaissances d'experts pour identifier des modèles et soutenir la résolution des tickets.
 - La répartition géographique ou par cluster des tickets est-elle cohérente avec ce à quoi l'équipe d'analyse se serait attendue, en fonction des chocs qui ont affecté le pays ?
- Concernant les tickets pour la sévérité :
 - Les zones présentant un nombre élevé de tickets pour la sévérité peuvent-elles être classées sur la base de certaines caractéristiques communes ?
 - Examiner les zones de sévérité 4. Quels sont les clusters qui génèrent cette sévérité ? La situation dans la zone s'est-elle améliorée ou détériorée par rapport à l'année précédente ? Ces changements ont-ils eu un impact sur un des tickets ?
 - Quels sont les indicateurs d'impact qui ont généré le plus grand nombre de tickets ? Ces indicateurs d'impact sont-ils pertinents pour l'analyse de la sévérité et les références intersectorielles globales ?

Étape 4 : Décider du traitement des tickets : une fois que vous avez identifié les modèles communs, vous pouvez rationaliser la méthode de traitement des tickets. Par exemple, l'absence de camps dans une zone peut conduire à un ticket PiN nul ou manquant. Si cette situation est généralisée, ces tickets peuvent être examinés ensemble, discutés et clôturés immédiatement. Dans le cas contraire, si aucune caractéristique commune n'a pu être identifiée, il peut être nécessaire de poursuivre les discussions au cas par cas. Enregistrer de façon

succincte la décision concernant le traitement des tickets lors de la réunion et charger une personne de détailler les changements dans la plateforme d'analyse. Faire un feedback aux clusters sur les tickets concernés et demander à être contacté pour explications.

Annexe 7 : Utilisation et interprétation des modèles et liens intersectoriels (Espace de travail 3C)

L'analyse des modèles et liens intersectoriels correspond à l'espace de travail 3C, qui fournit une liste de questions avec un tableau de bord et des aides visuelles. Ces outils devraient être employés par les analystes pour expliquer les liens, les chevauchements et les tendances des besoins sectoriels et intersectoriels. Ces questions doivent être discutées lors d'une session de travail multipartite, en se concentrant sur les modèles clés identifiés au moyen des aides visuelles. Les résultats de ces discussions doivent alimenter la section 1.2 « Analyse des besoins humanitaires » des Besoins humanitaires et plan de réponse (HNRP).

Le tableau de bord des modèles et liens intersectoriels pour le Venezuela en 2023 est utilisé ici pour fournir quelques exemples de la manière dont le tableau de bord peut soutenir l'analyse: [Venezuela - JIAF 2024 | Tableau Public](#).

1 - Où se trouve la plus forte concentration de personnes dans le besoin dans le pays ?

Lorsque l'on regarde la carte de la première page du tableau de bord, on peut voir les chiffres du PiN total (en valeur absolue et en pourcentage de la population totale) et identifier certaines zones ou régions du pays qui ont un PiN ou un pourcentage plus élevé. Dans certains cas, il peut être facile d'expliquer la raison de la répartition géographique du PiN, ou bien au contraire, très difficile.

ÉTUDE DE CAS

Par exemple, on sait que certaines régions du Venezuela ont été touchées par un choc donné (une épidémie ou une catastrophe naturelle, par exemple), mais les chiffres du PIN sont plus bas dans les zones affectées que dans celles qui n'ont pas été affectées par les mêmes chocs.

Dans ce cas, il est recommandé que les participants à la session de travail multipartite discutent pour savoir si les chiffres correspondent à la réalité et développent une explication pour les résultats qui sont visualisables sur la carte. Si les résultats ne semblent pas être alignés sur la réalité, cela pourrait également entraîner des mises à jour/modifications des chiffres.

De plus, si l'analyse de pays du JIAF 2 est menée par groupes de population, il est recommandé d'examiner chaque groupe séparément.

2 - Quelles sont les zones qui comptent un grand nombre de secteurs avec un grand nombre de personnes dans le besoin ?

Cette deuxième page du tableau de bord indique combien de secteurs ont des chiffres du PiN supérieurs à un certain pourcentage de la population, fixé comme seuil, au sein d'une unité d'analyse. Plus la couleur est foncée, plus le nombre de secteurs dépassant le seuil de pourcentage est élevé. Après avoir convenu d'un seuil spécifique au pays pour définir ce qui doit être considéré comme un pourcentage « élevé » du PiN, les utilisateurs peuvent examiner quelles unités ou régions ont le plus grand nombre de clusters dont le PiN est supérieur à ce seuil. Les utilisateurs peuvent également vérifier quels secteurs ont franchi le seuil du pourcentage du PiN par rapport à la population totale.

L'objectif pour les participants à la session de travail est de discuter et de se mettre d'accord sur la raison pour laquelle certaines zones ont un nombre élevé de secteurs avec une forte proportion du PiN, ainsi que sur la raison pour laquelle cela se produit et si ce qui en résulte a du sens concernant les chocs qui ont frappé ces zones et leurs impacts attendus.

ÉTUDE DE CAS

Dans le cas du Venezuela, on peut remarquer qu'en établissant un seuil à 25 % pour le PiN, une unité administrative spécifique, Delta Amacuro, apparaît comme la seule où 5 secteurs ou plus atteignent ce niveau du PiN. Cela indique que des besoins aggravés sont présents dans cette zone et qu'ils devront être traités en conséquence.

3 - Quels secteurs ont le PiN le plus élevé ? (c'est-à-dire quels secteurs génèrent les besoins dans une zone donnée ?)

Cette question comporte deux pages dans le tableau de bord. La première page (Q3.1) contient une carte avec les chiffres du PiN au niveau administratif pour chaque secteur et montre des modèles de répartition des PiN sectoriels. Pendant une session de travail sur l'analyse conjointe, les secteurs pourraient expliquer les modèles géographiques dans leurs données et les déterminants de leurs chiffres, afin d'expliquer les modèles observés. La deuxième page (Q3.2) contient 3 aides visuelles montrant quels secteurs ont le PiN le plus élevé au niveau administratif, ainsi que le PiN total par secteur et le nombre total d'unités administratives où un secteur a le PiN le plus élevé ou le deuxième PiN le plus élevé. Ce tableau de bord permet de montrer quels clusters sont les déterminants du PiN total. Les discussions entre les participants aux sessions de travail pourraient permettre de comprendre les raisons pour lesquelles certains secteurs génèrent ces chiffres du PiN.

ÉTUDE DE CAS

En ce qui concerne le Venezuela, il serait possible de concentrer l'analyse sur la région du Delta Amacuro, qui a été désignée comme problématique dans la question précédente. En sélectionnant ce niveau administratif, dans la Q3.1, on pourra remarquer visuellement comment les clusters WASH, Santé et Abris & NFI (AEE) semblent être les principaux déterminants des chiffres absolus du PiN, ce qui peut ensuite être confirmé par le tableau dans la Q3.2. En examinant la Q3.2, on peut voir que le cluster Santé a le chiffre du PiN le plus élevé dans la plupart des unités d'analyse, ce qui pourrait indiquer l'importance de soutenir ce secteur, ou une surestimation du PiN. Dans ce cas, il serait utile de vérifier l'alignement de la méthodologie du Cluster Santé sur les normes d'interopérabilité.

4 - Dans quelle mesure les PiN sectoriels sont-ils corrélés ?

Cette question porte sur le coefficient de corrélation entre les chiffres du PiN sectoriel à l'unité administrative. Lorsque le coefficient est proche de 1 entre deux secteurs, cela signifie que les chiffres des deux secteurs ont tendance à évoluer de façon linéaire pour la plupart des unités d'analyse. Par conséquent, si le chiffre d'un cluster est élevé dans une unité d'analyse, il tend à l'être également dans une autre. En revanche, un coefficient plus proche de 0 signifie que les chiffres des secteurs ne sont pas corrélés. Si, dans le contexte du pays, on suppose que deux ou plusieurs secteurs sont étroitement liés, mais que les données ne confirment pas cette attente, cela signifie qu'il y a un problème avec l'hypothèse ou que les données d'un ou de plusieurs secteurs ne reflètent pas la réalité. Dans ce cas, il conviendrait de vérifier si les méthodologies ou les ensembles de données utilisés par les clusters pour estimer le PiN reflètent ou pas la réalité. Lorsque les secteurs n'ont pas de relations étroites avec d'autres secteurs, le risque que les données de ces secteurs soient aléatoires est également plus élevé. Si un tel cas est identifié, l'équipe d'analyse pourrait chercher à savoir si le caractère aléatoire est lié à la qualité des données utilisées par le cluster, à la méthodologie utilisée par le cluster pour estimer le PiN ou si l'impact d'un choc donné ne se reflète que dans l'un des secteurs et pas dans les autres. Il est bien sûr possible qu'après avoir révisé les chiffres, l'équipe d'analyse conclue que l'absence de corrélation entre les chiffres n'est pas un problème.

ÉTUDE DE CAS

Au Venezuela, une corrélation très significative (0,99) est observée entre les secteurs Santé et Sécurité alimentaire (SEGAL). Les secteurs Santé, Sécurité alimentaire et Protection sont également fortement corrélés entre eux, avec une corrélation supérieure à 0,9, ce qui est probablement le modèle attendu. Toutefois, la corrélation entre les secteurs Protection de l'enfance, Éducation, Nutrition et WASH semble beaucoup plus faible. Cela pourrait susciter des discussions sur les facteurs à l'origine de l'absence de corrélation significative entre des secteurs qui ciblent des groupes de population similaires. Devraient-ils être corrélés en premier lieu ? Se concentrent-ils sur des questions complètement différentes ?

5 - Quelle est la tendance du PiN par rapport à l'année précédente ?

Cette page montre comment les données des secteurs et les données du PiN total ont évolué depuis le processus d'analyse des besoins de l'année précédente. L'équipe d'analyse peut discuter des explications en cas d'augmentation ou de diminution significative des chiffres.

6 - Où se situent les zones où la sévérité est la plus élevée ?

Cette page montre où les sévérités sont les plus élevées. Pendant les sessions de travail multipartites, l'équipe d'analyse peut utiliser cette information pour discuter des raisons ou des explications des modèles observés. Elle peut également aider à identifier les zones dans lesquelles les sévérités intersectorielles auraient dû être classées différemment, selon les observations des participants. Les participants peuvent également discuter de l'existence d'une tendance à une sévérité plus élevée dans une région, et de ce qui peut générer cette tendance.

ÉTUDE DE CAS

Si l'on examine la carte de la sévérité du Venezuela, on peut dire que la majeure partie du pays est en sévérité 3, tandis que certaines régions sont presque entièrement en sévérité 4, comme Apure, Amazonas, la zone orientale de Bolivar, tandis que la sévérité 5 n'est enregistrée que dans des zones limitées, dans Amazonas (Autonomo Maroa) et dans le Delta Amacuro (Antonio Diaz).

Utilisation dans le HNRP

Si la classification de la sévérité est considérée comme correcte, d'après les connaissances d'experts et leur compréhension de la situation, cette carte peut fournir une indication des zones à traiter en priorité.

7 - Quelles zones ont un grand nombre de secteurs avec une sévérité des besoins élevée ?

Pour cette question, la carte montre combien de secteurs présentent une sévérité supérieure à un seuil fixé, que les participants peuvent approuver et ajuster sur la plateforme. Les modèles sur la carte ou les tendances dans certaines régions du pays qui ont un nombre élevé de secteurs présentant des sévérités supérieures au seuil convenu pourraient être des zones d'intérêt à discuter entre les participants.

ÉTUDE DE CAS

Au Venezuela, on peut remarquer, par exemple, que la région Amazonas est l'une des plus préoccupantes, car presque toutes les unités administratives présentent une concentration extrêmement élevée de secteurs de niveau de sévérité 4 ou 5, suivie par Apure ou Delta Amacuro. Toutefois, dans d'autres régions, on peut constater que, bien que la sévérité intersectorielle préliminaire soit faible, certaines sévérités sectorielles sont élevées. Par exemple, à Miranda, dans la région de Falcon, trois clusters se situent au niveau de sévérité 4. Toutefois, la

sévérité intersectorielle se situe au niveau 2. Des chiffres aussi divergents suggèrent que l'équipe d'analyse devrait examiner s'il est nécessaire de revoir le résultat de la sévérité préalable.

8 - Quels sont les secteurs où la sévérité est la plus élevée ? (c'est-à-dire quels sont les secteurs qui génèrent les besoins dans une zone donnée ?)

Tout comme la question 3, cette question comporte deux pages pour aider les participants à comprendre comment chaque secteur contribue à la sévérité intersectorielle. La première page présente une carte qui montre les modèles de répartition de la classification de la sévérité de chaque secteur pour chaque unité d'analyse. Dans le cadre d'un atelier, les secteurs pourraient discuter des modèles géographiques dans leurs données et des raisons/explications qui sous-tendent les modèles observés. La deuxième page montre quels sont les secteurs pour lesquels chaque unité administrative présente des niveaux de sévérité élevés et la répartition du nombre d'unités administratives classées dans chaque niveau de sévérité par secteur. Les secteurs présentant un déséquilibre unique dans la répartition des phases de sévérité ou les secteurs comportant des régions spécifiques où les sévérités sont élevées pourraient constituer des points de discussion potentiels.

ÉTUDE DE CAS

Compte tenu des niveaux de sévérité dans la région Amazonas, l'analyste peut tirer différents enseignements intéressants de la Q6.1. Par exemple, la zone administrative « Autonomo Rio Negro » est classée au niveau de sévérité 2 pour la Santé et au niveau de sévérité 5 pour WASH, une différence qui mériterait d'être discutée avec les participants à la session de travail multipartite. Une situation similaire peut être observée dans la zone « Autonomo Maroa », qui présente un niveau de sévérité 5 pour les Abris & NFI (AEE) et WASH, mais un niveau de sévérité 3 pour la Protection de l'enfance et la Sécurité alimentaire (SEGAL).

9 - Quels sont les zones et les secteurs où coexistent un PiN élevé et une sévérité élevée ?

Pour cette question, après avoir défini le seuil pour le % du PiN total et la sévérité intersectorielle, vous verrez quelles zones présentent à la fois un PiN total élevé et une phase de sévérité intersectorielle élevée, et quelles zones n'ont que l'un ou l'autre au-dessus du seuil défini. L'alignement et le non-alignement du PiN total élevé et de la sévérité intersectorielle élevée pourraient soulever d'autres questions pour les participants, et des clarifications de la part des secteurs pourraient aider à comprendre les raisons de ces cas. Cela pourrait également contribuer à maintenir un équilibre entre le PiN total et la sévérité intersectorielle.

Enfin, les participants pourraient comparer les tendances des chiffres du PiN et des phases de sévérité. Voici deux exemples : a) Si une unité ou une région a subi les effets mineurs des chocs inclus dans la portée de l'analyse, mais a un PiN élevé et une sévérité élevée, l'équipe d'analyse peut analyser s'il existe d'autres déterminants de ces besoins. b) En revanche, si une région fortement touchée par l'un des chocs n'apparaît pas comme ayant un PiN élevé et une sévérité élevée, l'équipe d'analyse doit discuter de la cause de ces petits chiffres. De plus, sur cette page, après avoir fixé le seuil, on obtient des secteurs qui ont un PiN élevé et une sévérité élevée, ce qui pourrait maintenir l'équilibre interne entre le PiN sectoriel et la sévérité sectorielle.

ÉTUDE DE CAS

En tenant compte des différentes zones et en fixant un seuil élevé pour le PiN (45 %), certaines des zones qui apparaissent ont déjà été enregistrées dans des questions précédentes, ce qui montre qu'il est pertinent de répondre aux besoins dans ces zones. Par exemple, à Apure, dans le sud de Amazonas et dans l'est du Delta Amacuro. Ensuite, si l'on examine les secteurs, il apparaît clairement que WASH est le principal générateur des

besoins, suivi par la Protection. En filtrant pour un « PiN élevé » à 45 % ou plus, le secteur WASH est le seul secteur où l'on enregistre à la fois un PiN élevé et une sévérité élevée.

Utilisation dans le HNRP

Si la classification de la sévérité et les chiffres du PiN sont considérés comme corrects, d'après les connaissances d'experts et leur compréhension de la situation, cette carte peut fournir une indication des zones à traiter en priorité.

10. Que signifie le PiN ventilé par âge, genre et autres caractéristiques de diversité ?

Les graphiques de cette page présentent le PiN total ventilé par âge, genre, présence d'un handicap et tout autre groupe susceptible d'avoir été affecté par les chocs plus sévèrement que les autres, ce qui permet d'analyser la répartition des vulnérabilités potentielles spécifiques au sein de la population et, en fin de compte, de planifier des réponses plus ciblées et plus efficaces.

Annexe 8 :

Remerciements

Le manuel technique du JIAF 2 est le résultat d'un processus de collaboration qui a rassemblé des partenaires de toute la communauté humanitaire, y compris des agences de l'ONU, des organisations non gouvernementales, des clusters humanitaires, des agences spécialisées et des bailleurs de fonds.

Le développement du JIAF 2 a été coordonné par l'unité de gestion de projet du JIAF, avec l'engagement total du groupe consultatif du JIAF et du groupe de travail sur la méthodologie du JIAF. Depuis la cessation d'activité de l'organisation PMU en 2023, **l'équipe OCHA NARAS** a pris la direction de ce projet et continuera à le faire à l'avenir.

Les partenariats du JIAF comprennent les partenaires suivants (par ordre alphabétique) : Acaps, Affaires mondiales Canada, Cluster mondial Abri, Cluster mondial Éducation, Cluster mondial Nutrition, Cluster mondial Gestion et coordination des camps (CCCM), Cluster mondial Protection, Cluster mondial Santé, Cluster mondial Sécurité alimentaire, Cluster mondial WASH, La Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne (DG-ECHO), Domaine de responsabilité des Droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété (AoR HLP), Domaine de responsabilité de l'Action anti-mines, Domaine de responsabilité de la Protection de l'enfance, Domaine de responsabilité de la Violence sexiste, FAO, FCDO, HCR, IPC, NRC, OCHA, IOM, OMS, REACH Initiative, Save the Children, SIDA, UNFPA, UNICEF, USAID, WFP.

Le JIAF 2 a été développé grâce au travail acharné des membres du groupe de travail sur la méthodologie : Abdoul Karim Sow, Alberto Castillo Aroca, Alexandra Lazau-Ratz, Alin Luchian, Alisa Ananbeh, Ana Maria Pereira, Anne Marie Turmine, Anthea Moore, Anteneh Dobamo, Boris Aristin, Brian McDonald, Cara Kielwein, Cassandra Walker, Chiara Rizzi, Chris Desjardins, Cristina Majorano, Dana Cristescu, Emanuel Souvairan, Emily Siu, Emmi Antinoja, Erik Kastlander, Fawad Hussein Syed, Françoise Ghorayeb, Francesco Michele, Francesca Giovinazzo, Gabriel Jean Frederic Mathieu, Herbert Tatham, Hussein Ahmad, Hussien Ahmad, Ivan Cardona, Joe Read, Juliet Lang, Kaija Korpi-Salmela, Karuna Herrmann, Kashif Nadeem, Kashif Rehman, Katelyn Rogers, Leila Oliveira, Leith Baker, Lilian Kastner, Luis Hernando Aguilar Ramirez, Marie-Amandine Grand, Michele Citton, Mohamed Salem, Neil Bauman, Nicholas Archdeacon, Nicolas Servas, Oriane Turot, Rebecka Rydberg, Robert Trigwell, Rofand Khalaf, Rawa Mohammed, Ryan Arias Delafosse, Seth Caldwell, Tamara Low, Tresor Luvale, Vincenza Lofino et William Woodward.

Les **collègues basés dans les bureaux de pays** ont apporté une contribution substantielle au processus de développement technique en consacrant leur temps et leur expertise au feedback, aux idées techniques et aux recommandations lors des groupes de réflexion, de la simulation du JIAF 2 au Caire et des tests à distance. Nous tenons à remercier tout particulièrement et spécialement ceux qui se sont surpassés pour organiser des activités pilotes en Somalie et en Colombie, participer à de nombreux événements de développement technique et/ou apporter des contributions substantielles à ce manuel : Barbara Batista, Gordon Dudi, Isaack Manyama, Ismail Mohamed, James Steel, Jean-Noël Melotte, Justin Brady, Justus Vundi, Kumudu Sanjeewa Warapitiya Acharige, Reem Nashashibi, Sandeep Bashyal, Shannon O'Hara, Sylvia Echeverry Vargas, Umar Daraz, Willem Muhren, Yakoubou Mounkara Oumarou, Yonny Serrano et Zully Tellez.

Le groupe consultatif du JIAF a assuré la supervision et l'orientation tout au long du processus de développement : Abdul Majid, Alex Beattie, Anette Dahlström, Angel Pascual, Angeliki Nika, Ashley McLaughlin, Astrid Haaland, Boris Aristin, Brent Carbno, Brett Moore, Caelin Briggs, Caroline Teyssier, Cecilia Roselli, Dher Hayo, Elisabetta Basile, Elisabeth Vikman, Elizabeth Lock, Emanuel Souvairan, Emma Fitzpatrick, Emily Siu, Eric Branckaert, Françoise Ghorayeb, Friedrich Affolter, Gerard Van Driessche, Helene Kyprianou, Herbert Tatham,

Isabelle de Schrijver, Jamie Thorlin, Jennifer Chase, Jim Robinson, Jonathan Polonsky, Josselin Gauny, Joyce Mutiso, Kaija Korpi-Salmela, Kamau Wanjohi, Karuna Herrmann, Kashif Nadeem, Katharina Thote, Katie Rickard, Kristina Dimitrova, Liam Murphy, Lilian Kastner, Linda Doull, Lisa Peterson, Marie-Hélène Kyprianou, Michelle Brown, Mohamed Salem, Monica Ramos, Muhammad Rizki, Naouar Labidi, Nayana Das, Neil Bauman, Neil Marsland, Nisar Syed, Noah Taylor, Oriane Turot, Philip Gregory Smith, Rachel Lozano, Robert Trigwell, Ron Pouwels, Ross Tomlinson, Samuel Cheung, Sarah Collman, Stefano Fedele, Tamara Low, Thorodd Ommundsen, Wan Sophonpanich et Zola Dowell.

Le comité directeur du JIAF a fourni une orientation stratégique et des conseils : les actuelles coprésidentes Gemma Connel et Jeanette Camarillo, et les précédents coprésidents Ramesh Rajasingham, Jeanette Camarillo, Andrew Wyllie, Jeffrey Labovitz et Tristan Burnett, ainsi que les anciens et actuels membres AA Abdul Majid, Alex Beattie, Alice Soukupova, Altaf Musani, Andre Griekspoor, Annick Villarosa, Annika Sandlund, Ashley McLaughlin, Begona Birath-Barientos, Caelin Briggs, Camille Pabalan, Casey Harrity, Cecilia Roselli, Charles Pirotte, Chris Desjardins, Dylan Winder, Elizabeth Lock, Elisabeth Vikman, Emma Fitzpatrick, Eric Branckaert, Françoise Ghorayeb, Gavin Nickerson, Giancarlo Cirri, Hazel De Wet, Ingo Piegeler, Jakob Wernerman, Katie Rickard, Lars Peter Nissen, Laura Nistri, Liam Murphy, Lisa Peterson, Marina Skuric-Prodanovic, Meritxell Relano, Michelle Brown, Monica Ramos, Natalie Eisenbarth, Nathalie Herlemont, Neil Marsland, Nisar Syed, Robert Hurt, Tariq Riebl et Zola Dowell.

De la part de l'unité de gestion de projet du JIAF, nous souhaitons remercier Leila Oliveira pour son leadership en tant que chef de projet principal et Alexandra Lazau-Ratz pour sa contribution en tant que co-présidente des groupes de travail techniques dans la deuxième partie du processus de développement du JIAF 2. Nos remerciements vont également à Nicholas Haan, qui a fourni des orientations stratégiques et techniques au cours de la deuxième partie du développement du JIAF 2. Nous tenons à remercier Muhammad Kashif Nadeem et Rawa Mohammed qui ont développé la plateforme d'analyse du JIAF et apporté leur expertise en matière de gestion de l'information. Nous remercions tout particulièrement Elena Imberti, qui a apporté un soutien inlassable en matière de gestion de projet, de stratégie et de planification. Enfin, nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance à Esther Waters-Crane et Benedetta Cordaro pour leur leadership stratégique et technique lors de la première phase cruciale du développement du JIAF 2.

De la part de l'équipe OCHA NARAS qui a dirigé le JIAF depuis la cessation d'activité de PMU, nous tenons à reconnaître le dévouement de Herbert Tatham, Ana Maria Pereira, Tamara Pulita et Karuna Herrmann pour la direction technique et l'orientation stratégique, Rawa Mohammed pour ses efforts continus dans l'amélioration et la gestion de la plateforme d'analyse, Meena Mehta et Teresa Rasella pour la gestion du projet et l'appui administratif.

Nous adressons nos plus sincères remerciements **aux participants sur le terrain au Moment de réflexion stratégique, aux groupes de discussion, à la simulation JIAF 2, aux tests à distance et aux consultations (2021-23)** : Abdelrahman Jaber, Abdikhalid Issack, Abdirahman Muse, Abdoul-Razak Koroney, Abdulrahman Al-Serouri, Ahmed Mohamed Isse, Alam Khan, Albert Abou Hamra, Alex Koclejda, Alex Koton, Alexandra Karkouli, Alexandra Lazau-Ratz, Ali Al Eryani, Ali Al-Eryani, Ali Madwa, Alimata Sidibe, Alistair Short, Allan Gogo, Alois Ndambuki, Alycan Mushayabasa, Amani Bwami Passy, Amin Mohamed, Ana Garcia, Andres Orjuela Trujillo, Andrew Welch, Anne Flake, Anne Kathrin Landherr, Anne-Sophie Le Beux, Austin Luki Mueke, Awat Salih, Bello Danlami, Bernard Mrewa, Bruno Salomon Ngandu, Carlota Tarazona Lizarraga, Carmen Garcia, Catalina Velasquez, Daniel Kuria, Daniela Cetares, Daniela Sánchez, Danielle Parry, David Carden, Diana Moreno, Diana Sarria, Diego Ballén Monastoque, Diva Moreno, Ebrahim Anaam, Edom Hailu, Erna van Goor Roelofje, Faysal Barau, Firas Qaimary, Fitz William Neba Lovala Shu, Frederic Patigny, Frederick Atenaga, Gabriel Nicolás González, George Rock, Gordon Dudi, Hanad Karie, Hashim Jelle, Hassan Abdi, Hassan Yarrow, Hasssan Abdi,

Hermela Wossenyeleh Abebe, Hind Omer, Hind Omer Abuelhassan, Ibrahim A I Haddad, Iga Denis Marko Espico, Ingrid Paola Hurtado Sánchez, Isaac Macha, Isaack Manyama, Ismail Mohamed, Jamal Abdulah, James Macharia, James Steel, Jan Guerrero, Jennifer Vettel, Juan Pablo Tribin Rivera, Jules Firmin Douam, Justus Vundi, Kadjo Modeste Kouassi, Kais Aldairi, Katarzyna Kot-Majewska, Kumlachew Mengistu, Kumudu Sanjeewa Warapitiya Acharige, Las Rashid, Laura De la Cruz, Laura Tatiana Osorio, Laura Tatiana Osorio Rubiano, Laure Anque, Laurent Gimenez, Leidy Mariana Caballero, Lida Acosta, Lida Alejandra Acosta Bulla, Lina Camperos, Lucien Simba, Luis Alcaraz Pardo, Luisa Paola Sanabria, Luisa Paola Sanabria, Mabel Andrea Aguirre Lora, Maja Munk, Majed Abuqubu, Marco Ciapparelli, Maria Elena Gutierrez Manco, Marie-Amandine Grand, Maryam Alasan, Matho Nianga Dore, Mattia Rizzi, Mekiya Feki, Michael Bally, Michael Gonzalez Vasquez, Mohamed Biely, Mohamed Habib Ouederni, Mohamed Mowlid, Mohamed Shukri, Muditha Sampath Henadeera Pathirage, Muhammad Imran Khan, Mulugeta Gutu, Nabil Shiltagh, Nancy Zuhair Zoqash, Nasra Hussein, Ndirima Zacchaeus, NK Shrestha, Olivia Pearson, Omar Ahmad Hasan Al Daher, Onur Mavi, Onur Mavi, Oscar Gitonga, Pablo Rodriguez, Padmore Ochieng Okal, Paola Circa, Patrick Mutai, Paula Bravo Sánchez, Paula Crespo, Phidel Hazel Arunga, Philip Bato, Ramsey Bryant, Raul Mauricio, Giraldo Riofrio, Reem Nashashibi, Reham Al-Majdobe, Richard Evans, Risto Ihalainen, Robert Burume, Sameer Al Rubaye, Sameer Saran, Sandeep Bashyal, Sandra Otero Pineda, Sebastian Diaz Parra, Sekou Traore, Shannon O'Hara, Shantosh Karki, Shezane Kirubi, Simon Karanja, Sinan Sinnokrot, Sylvia Milena Echeverry Vargas, Temisaren Odeka, Thomas Elter, Umar Daraz, Umar Daraz, Virginia Santoro, Willem Muhren, Wondyferam Gameda, Woubishet Ameha, Yakoubou Mounkara Oumarou, Yewondwossen Assefa, Yir Be Hore Medard Some, Zandra Estupinan, Zandra Estupiñan et Zully Tellez.

Abréviations

1. **AoR** - Domaine de responsabilité
2. **CCCM** - Coordination et gestion des camps
3. **TBM** - Taux brut de mortalité
4. **COD** - Ensemble de données opérationnelles communes
5. **HNO** - Aperçu humanitaire mondial
6. **HCT** - Équipe humanitaire pays
7. **HPC** - Cycle de programme humanitaire
8. **DH/DIH** - Droits humains/droit international humanitaire
9. **HNRP** - Besoins humanitaires et plan de réponse
10. **IASC** - Comité permanent inter-organisations
11. **PDI** - Personnes déplacées internes
12. **JAG** - Groupe consultatif du JIAF
13. **JIAF** - Cadre d'analyse conjointe et intersectorielle
14. **JMWG** - Groupe de travail conjoint sur le suivi
15. **LCSI** - Indice des stratégies d'adaptation des moyens de subsistance
16. **MSNA** - Évaluation des besoins multi-sectorielle
17. **PBMH** - Périmètre brachial à mi-hauteur
18. **PiN** - Personnes dans le besoin
19. **USDR** - Taux de mortalité des moins de 5 ans
20. **PPTZ** - Poids pour taille (Z-score)

ONG/Partenaires

1. **ACAPS** - Projet sur les capacités d'évaluation
2. **AoR PE** - Domaine de responsabilité de la Protection de l'enfance,
3. **DG ECHO** - Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes
4. **FAO** - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
5. **FCDO** - Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth
6. **AoR de la lutte contre la violence sexiste** - Domaine de responsabilité de la lutte contre la violence sexiste
7. **GAC** - Affaires mondiales Canada

8. **Cluster mondial CCCM** - Cluster mondial de la Coordination et gestion des camps
9. **GEC** - Cluster mondial de l'Éducation -
10. **GFSC** - Cluster mondial de la Sécurité alimentaire
11. **GHC** - Cluster mondial de la Santé -
12. **GNC** - Cluster mondial de la Nutrition -
13. **GPC** - Cluster mondial de la Protection
14. **GSC** - Cluster mondial des Abris
15. **Cluster mondial WASH** - Cluster mondial de l'eau, assainissement et hygiène
16. **AoR HLP**- Domaine de responsabilité des droits au logement, aux biens fonciers et à la propriété
17. **IOM** - Organisation internationale pour les migrations
18. **AoR de l'action anti-mines** - Domaine de responsabilité de l'action anti-mines
19. **NRC** - Conseil norvégien pour les réfugiés
20. **OCHA** - Bureau de la coordination des affaires humanitaires
21. **REACH** - Initiative REACH
22. **SC**- Save the Children
23. **SIDA** - Agence suédoise de coopération internationale au développement
24. **UNFPA** - Fonds des Nations unies pour la population
25. **HCR** - Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
26. **UNICEF** - Fonds des Nations unies pour l'enfance
27. **USAID** - Agence des États-Unis pour le développement international
28. **WFP** - Programme alimentaire mondial
29. **OMS** - Organisation mondiale de la santé